

que celui de l'an dernier pour cha-
cun d'eux.

On prend en considération l'ordre
des jours du 24 Mars 1909. -

Lecture d'une sommation de Mr
L. Lauglais pour arravage de
pne renvoyée au Comité Eau
Santé

Lecture d'une application de Mr T. Jof
frison comme ramoneur, déposée
aux archives, un ramoneur offi-
ciel étant nommé.

Lecture d'une application de Mr
O. Rayle comme arroseur, renvoyée
au Comité d'eau & Santé.

Lecture d'une mise en demeure
de l'Etat de la Cie des Terrains
de Montreuil-Est au sujet de la
surévaluation de sa propriété
renvoyée à l'avisur legal.

Lecture d'une application de Mr
A. S. Corbett, & une autre de Mr H. G.
Ledue, comme Constable ren-
voyée au Comité de police & feu.

Lecture hebdomadaire du rapport
de l'observance du dimanche, déposée
aux archives.

Lecture des rapports suivants, savoir:

Rapport du Conseil en Comité
Maisonmeuve, 14 Mars 1909

Au Conseil de Ville de Maisonmeuve
Messieurs.

Les Soutignés,

Alex Michaud Maire. P. R. J.

Bennett, O. Dupresne, C. Belanger, R.
Foster, J. A. D. Bien & H. Ricard, membres
du Conseil en Comité de cette Ville, ont
l'honneur de vous faire rapport qui a
leur assemblée de ce jour il a été
résolu ce qui suit, savoir:

D'autoriser le Secrétaire Trésorier
à payer à l'avisur legal une somme
de \$ 500.00 en a compte de dépenses
et déboursés pour amendements à
la charte de la ville de Maisonmeuve

Le tout humblement soumis
(Signé) Alex Michaud Maire.

Proposé résolu unanimement que ce
rapport soit adopté & il est résolu en con-
séquence.

Lecture du rapport des auditeurs pour
l'année 1908, renvoyée au Conseil en
Comité.

Les 14 & 3ème items de l'ordre des jours
sont réglés par un rapport du Comité
en Comité en date du 24 Mars 1909.

Lecture d'une action de Mr J. Son-
taine pour \$ 4080.00 au sujet de
la vente de certains débentures
renvoyée à l'avant delatère avec ins-
truction de contester cette action.

Proposé résolu que les comptes
suivants soient approuvés & payés:

- Municipal Contracting Co \$ 2.88
- Geo. Bous-
don 6.80
- H. Major 15.00
- Librairie Beau-
Chemin 7.09
- A. A. Pivoost 42.09
- Grange
Frais 7.63
- McCull Bros & Co 33.00
- Can-
dipe General Electric Co 53.69
- Montreal
Water Power Co 736.61

On prend ensuite en considération l'ordre du jour du 31 Mars 1909. -

Lecture d'une application de M^r Ad. Bertrand, comme parnonum, départ aux archais, un parnonum officiel étant déjà nommé.

Lecture d'une lettre du Secrétaire Provincial demandant le paiement d'un compte de \$1483.³⁰

Propriétaire suggère inopinément que le Secrétaire soit chargé de répondre à cette lettre que la Ville va bientôt être en mesure de payer ce compte, et ne suffit qu'un peu de délai.

Lecture d'applications de M^s M^r S. Miché & R. Demers comme caustables, renvoyés au Comité de police & feu

Lecture d'une application de M^r C. Dausseaux, pour assésage de puits, renvoyé au Comité d'Eau & Santé.

Lecture de certificat des électeurs pour vente de bœufs vivants dans un marché qui se fera de M^{rs} H. A. & M^{rs} M^r Alpt. Durand.

Propriétaire suggère inopinément que ces certificats soient confirmés & qu'ils, le Secrétaire soient autorisés à les signer.

Lecture d'une plainte de M^{rs} D. L. E. Desjardins contre le rôle d'évaluation.

Propriétaire suggère que le Secrétaire soit chargé d'informer M^{rs} D. L. E. Desjardins que le Conseil Municipal se propose de la rue Lafontaine comme évaluée trop bas & non celle de la rue St. J. comme évaluée trop haut & que d'ailleurs, il est trop tard pour remédier à cet état de chose.

Lecture d'une lettre de M^{rs} A. L. Laroque, demandant une augmentation de salaire, renvoyée au Comité des Finances.

Lecture du rapport suivant:

Rapport du Conseil au Comité

Maisonnewe, 24 Mars 1909

Au Conseil de Ville de Maisonnewe

Messieurs, -

Les Sousignés, A. Michaud, Maire P. R. J. Bennett, C. Belanger, P. Fracas, & J. A. Debien, membres du Conseil en Comité de cette Ville ont l'honneur de vous faire rapport qu'à leur assemblée de ce jour il a été résolu ce qui suit savoir:

D'envoyer les deux enfants Dominique et Henri Lessard aux frais de la Ville, à l'Institut Montfort.

De retirer la poursuite du Recorder contre Mme Hubert, Noctiste, et en payer les frais.

D'autoriser le Secrétaire à louer la salle de spectacles à l'exclusion de tous autres.

autres, aux prix, Charges et Conditions
qu'il jugera à propos.

Le tout humblement soumis.

(Signé) Alexandre Michaud, Maire.
Proposé et résolu unanimement
que ce rapport soit adopté, et
est résolu en conséquence.

Lecture du rapport annuel
de Mr Ch. A. Reeves, inspecteur
des bâtiments, déposé aux archives.

Proposé par Mr C. Bélanger &
unanimement résolu que le
Secrétaire soit chargé de nou-
veaux de notifier la Compa-
gnie du Gaz que la pression
des gaz dans la ville n'est pas
suffisante.

Proposé par Mr O. Dupresne
Secrétaire par Mr R. N. Bennett.

unanimement résolu que
le Secrétaire soit chargé de no-
tifier la Montreal Street Railway
Co d'avoir à mettre son service
de tramways en opération
sur la rue Sherbrooke sans dé-
lai, ce service devant avoir été
mis en opération depuis déjà
longtemps.

Proposé par Mr C. Bélanger unani-
mement résolu que le Secré-
taire notifie la Montreal Street
Railway Co que son avis sur la
rue Ontario est en très mau-
vais état, que les réparations
ou raccommodage des rails

ont été faits, avec de petits bouts
de rails d'acier inpropres à la ci-
rculation des tramways.

Lecture d'un projet de contrat entre
la Ville de Montréal et la "The
King Paper Box Co. Limited"

Proposé par Mr Oscar Dupresne
Secrétaire par Mr Robert Fraser et
unanimement résolu que ce pro-
jet de contrat soit accepté tel que
lui & que Mr Le Maire soit autorisé à
le signer pour & au nom de la Ville.

Proposé et résolu unanimement que
les comptes suivants soient approu-
vés & payés. Savoir: J. Amélie Tanguay 11.⁹²

Canadien Rebber & H. 3² Montreal
Water Power Co 15.⁵⁷ 9.⁵² Richard & Co
169¹ Jos. Dubois 5.⁶¹ 2.⁴⁵ Blanchet

1785¹ L. E. Valerian 2.⁷⁵ L. Provost
77.⁴³ Waddington Boulby 11.⁶⁴ La
Cie Giguère Mayrand 90.¹⁰ J. Rou-

chard 13.⁸⁹ W. Chabillon & Co 144.⁸⁴
International Gully Co 910.⁰⁹

Proposé par Mr O. Dupresne unani-
mement résolu que le Surin-
tendant Du Sault soit noti-
fié de ne pas recevoir plus que
180 papiers de chaque semaine
siamaise; Garth & Co, Interna-
tional Gully Co jusqu'à au
del ordre.

Proposé et résolu unanimement
que le billon de la Montreal Light
& Heat Power Co de 845.¹⁶ échéant le
10 courant soit renouvelé pour un

un mois & que Mr le Maire & le
Secrétaire Trésoier soient autori-
sés de signer un billet en sens
venant.

Propose & résolu unanimement
que le billet de 4109.¹¹ Estéchant de
la Cascadian Street & celui de 1971.¹² de la
Municipal Cantarling Estéchant
le même jour soit renouvelé pour
trois mois & que Mr le Maire &
le Secrétaire Trésoier soient au-
torisés de signer un billet en le
renouvellement.

Lecture d'une lettre de la Camp.
qui de Stéphon Bell deman-
dant de placer des lignes de télé-
phone sous terre dans la rue
St Catherine depuis la rue Petit
jusqu'à la rue St Paul & de
verifier d'un officier muni-
cipal.

Propose résolu que permission
soit accordée à cette Compagnie
de placer ses fils sous terre dans
cette partie de la rue St Catherine
à la condition expresse que le
Surintendant de la Cascadie Mr
DuSault soit chargé de surveiller
les travaux & qu'il soit autorisé
une fois le travail de récep-
sage de la tranchée fait, de
remettre aux frais de la Campa-
gne la rue telle qu'elle était
auparavant, tel que le rem-

plissage avec du macadam & étan-
chément par rouleau à vapeur de ce
macadam & que la dite Campa-
gne fournisse à la Ville pour faire
les travaux de ce genre qu'elle a faits
& qu'elle fera dans la rue de cette
ville, un plan de ces travaux in-
diquant leur direction, leur profon-
deur, leur dimension, leur distance,
Propose résolu unanimement que
Mr C. Bélange soit autorisé de
faire faire par Mr O. Lopoite
ici au pair de quatre cents de
l'heure certaines réparations au
logement du sous-chef Carrière
à la Station N° 2.

Propose par Mr C. Bélange unani-
mement résolu que le chef Marché
soit autorisé de s'outiller
suffisamment pour empêcher
d'aller déquiser les chiens fran-
ciséiens errant dans les rues.
Et l'assemblée est ajournée.

~~Mr. Bennett~~ P.R. Bennett Maire
Assemblée régulière
Présents Mr P.R. Bennett, Oscar Du
jeune, Ch. Bélange, Robert Franc
Norman Ricard & J.A. Debien. Connués
En l'absence de Mr le Maire, Mr
le Procureur P.R. Bennett occupe
le fauteuil du Maire & préside cette assem-
blée.

Lecture de certificats des électeurs pour
 licence d'hôtel en faveur de
 M^r Arthur Gauthier & pour transport
 de licence d'hôtel de la famille Jagné
 Malet au curateur P. L. Turgeon & pour
 licence de magasin de D^{ns} Geo Car-
 pincan (D^{ns} P. Perrette) renvoyés au
 Conseil en Comité.

Lecture d'application de M^r M^r H. Matte, D. E.
 Demers, art^{re} Henri Chou R. Germain
 & P. Baulieu comme Comptables.
 renvoyés au Comité de police & feu.

Lecture d'une requête de certains Épi-
 ceps demandant l'ouverture de cer-
 tains Épiceries le dimanche. Ren-
 voyé au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre du Secrétaire Pro-
 vincial demandant à la Ville de payer
 la portion de St. Leblanc, inscrite à l'An-
 née 1874 de Dieu.

Proposé et résolu unanimement que
 le Secrétaire soit chargé de répondre
 que la Ville paiera la portion de cet
 article suivant l'Etat; attendu
 qu'il se agit d'empêcher par
 intérieurement dans cette Ville.

Lecture d'une avis & d'une pétition
 de copart de The Manonville as
 ranceur d'habitation pour empêcher
 aucun sur-secoursaire renvoyés au
 Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M^r J. Marches.
 sault demandant la nomination de
 Comptables & la confection d'uniformes.
 renvoyé au Comité de police & feu.

Lecture d'une demande des auditeurs pour
 Augmentation de salaire, renvoyé au
 Conseil en Comité.

Lecture d'une requête de plusieurs citoyens
 au sujet de la circulation des chasses sur la
 rue St. Catherine.

Proposé par M^r O. Desjardins, unanimement
 une résolution que le Secrétaire soit
 chargé de transmettre copie de cette re-
 quête à la Compagnie des Chasseurs
 avec une lettre lui demandant de vouloir
 bien prouver cette requête en session
 Comissariat & que M^r P. P. Perrette
 soit payé de sa part la Compagnie à
 ce sujet.

Lecture d'une application de M^r J.
 Desjardins comme cautions multiples,
 renvoyé au Comité des Chemins.
 Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef M^r J. Chevaulx, déposé aux
 archives.

Lecture d'une lettre des Évaluateurs
 de cette Ville acceptant leur no-
 mination, et nommant leur Secré-
 taire, renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé lecture d'une lettre de M^r L. J. P.
 Magnan au sujet le Conseil qu'il a choisi
 pour l'aider dans les amendements
 à la charte. M^r L. P. Bérard comme
 Comis.

Proposé et résolu unanimement que
 ce choix soit ratifié & que cette lettre
 soit déposée aux archives.

Lecture d'une lettre de M^r L. J. P.
 Magnan demandant certains amendements
 multiples

à la charité.

Proposé par Mr ~~...~~ occasion de
premier d'anniversaire des
deux qui une somme de cinq cents
(500.00) soit votée & payée à Mr ~~...~~
à ce effet.

Lecture d'une lettre de la Ci. de Si-
lphane Beu pour annuler de
ses fils sans terre, déposée aux ar-
chives.

L'étude du dossier des services
publics dans lesuelles est renvoyée
au Conseil ou Comité.

Proposé résolu unanimement
quels comptes suivants soient
approuvés & payés. C. A. Jamotte
3.00 J. A. Carson 2.60 30.60 C. F. Trudeau 37.25
J. M. Gagnon 50.89 Librairie Beau che-
min 17.00 H. B. Desrochers 81.00 Geo
Bawdon 6.33 Canadian Journal
Eclair 1.33 Lynburner Ltd 45.00
Canadian Typewriter 64.00 Alph
Lippin 38.25

Proposé par Mr O. Dupuis résolu
unanimement résolu que le billet
promis orne au marchand de dix mille
piastres sur la Banque Hochelaga
ga. échue le 8 courant soit renou-
velé pour un autre mois à comp-
ter de la date de son échéance &
que Mr M. ~~...~~ le secrétaire de
Beau soient autorisés de signer
un billet en renouvellement.

Et l'assemblée est adjournée
à la date du 21. H. G. & Richard
Maire.

Maisonnerie, 28 avril 1909
Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Michaud
& M. M. Bilanger, Robert Franx, P. R. S.
Permett & J. H. Debin, Conseillers.

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre de M. M. Lusk & Bro.
offrant des arbes d'ornements pour les
rues de cette ville, renvoyée au Conseil en
Comité.

Lecture d'une application de M. L. Du
pachet comme Comptable, renvoyée au
Comité ou Comité.

Lecture d'une requête des Constables pour
augmentation de salaire, renvoyée au
Comité des Finances

Lecture d'une lettre de M. N. Doyle demandant
l'autorisation de commercer la pare de ma
maison en travers de la rue Lafontaine près de la
rue St-Jacques, renvoyée au Comité
des Chemins &

Lecture d'une requête de Mr Pierre Ray
demandant la permission de
construire une marquise en face de
sa propriété, renvoyée au Conseil
ou Comité.

Lecture d'une lettre de la Canadian Spool
Cotton Co demandant l'alignement de
la rue Notre Dame en face de sa pro-
priété, renvoyée au Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre de Mr Léon Trem-
blay au sujet de la construction
de hangars sur sa propriété
& d'une requête de plusieurs

propriétaires d'apparaître à l'érection
d'un manoir à scie sur la propriété
de dit M. Lévesque & un blay
Propari résolu unanimement que
l'Inspecteur des bûches de cette ville
receive instructions de faire rapport
au Conseil à sa prochaine assemblée
sur ce sujet.

Lecture d'une demande de M. M.
Dufault & Fied pour fourniture de
liners pour machines, renvoyé au Co-
mité des Chemins.

Lecture d'une requête de la Américain
Carthage demandant l'entente des
pôts d'évaluation de cette ville le mot
"machineries" en regard de l'évalua-
tion d'une portion de la propriété
situant à 5000'.

Propari résolu unanimement
que cette demande soit accordée
à quel Secrétaire des évaluations
soit autorisé de signer le mot de
dit rôle d'évaluation.

Lecture d'une lettre de M. H. M.
Chenault demandant d'augmenter
les honoraires des constables, &
dépens aux archives, le rapport
du Comité de police & qui va
être soumis au Conseil & est y ren-
voyé.

Lecture d'une lettre de M. M. J. Robel
Portin & Co, se mauvais Etat de leurs
renvoyé au Comité d'Eau & Sable.

Lecture des certificats des élei-
teurs pour licences d'hôtel en

M. M. Dufault & Fied
M. H. M. Chenault
M. M. J. Robel Portin & Co

fonces de M. M. D. Rivest, Co. Dejean-
dy, D. Caipin, W. Wilson & L. A. Guillet
Propari résolu unanimement que
le certificat de M. M. Rivest Dejean
dy, Caipin & Wilson soient confirmés
& que le Secrétaire de la Municipalité
soit autorisé de les signer
& que qu'on a celui de M. L. A. Guillet
il soit renvoyé au Conseil en Comité, & que
le Conseil après l'épuisement de l'ordre
du jour de ce jour soit ajourné pour
prendre ce certificat en considéra-
tion

Lecture des certificats des Echevins
suivants pour licences de bûches
embarquées dans un magasin en fau-
de M. M. D. David, L. Fontaine
P. Paudette, Jas. Dubois, J. La
pothelle.

Propari résolu unanimement que
ces certificats soient confirmés
& que M. le Maire & le Secrétaire
soient autorisés de les signer.

Lecture d'un procès de Jarth & Co
notifiant la Ville d'avoir à accep-
ter la livraison des papiers & des
ordres, & être aux archives.

Lecture d'une pétition de M. Louis
Préfontaine offrant ses services sur le
lot n° 18 pour y placer les services
publics à certaines conditions. Ren-
voyé au Conseil en Comité.

Lecture des rapports suivants.
Rapport du Conseil en Comité
Mairmeurt, 14 Avril 1909. Au

M. M. Rivest, Dejean dy, Caipin, Wilson & L. A. Guillet
M. L. A. Guillet
M. M. Rivest, Dejean dy, Caipin & Wilson
M. le Maire & le Secrétaire

Au conseil de ville de Maisonneuve.
 Messieurs. Les soussignés P.R.F. Bennett,
 Oscar Duprasne, Chs Belanger, Robt Fraser
 & J. A. Debien, membres du Conseil en Comité
 de cette ville ont l'honneur de vous faire
 rapport qui a leur assemblée de ce jour
 il a été résolu ce qui suit, savoir: De
 donner instruction à M. Vanier de venir
 indiquer sur les lieux l'endroit où il
 a été construit le canal d'égout en grès
 sur la rue en arrière des lots de l'avenue
 Prevost, afin de savoir si le canal en-
 pite sur le terrain privé. De demander
 des soumissions pour les uniformes aux
 tailleurs licenciés de cette ville pour la
 prochaine assemblée. D'accorder à Melle
 M. L. Limoges une augmentation de salaire
 de \$2.00 par semaine à compter de ce jour.
 De répondre aux évaluateurs que M. Omer
 Guindon ayant été engagé spécialement
 pour la confection du rôle d'évaluation,
 qu'ils devront s'en servir comme secrétaire
 D'écrire à M. M. L. A. Caron & J. B. A. Gumbel,
 Auditeurs, de venir rencontrer le Conseil
 à sa prochaine assemblée pour donner
 des explications sur leur rapport de l'année
 1908. D'autoriser M. J. Dubault, à donner
 à l'essai à M. Jos. P. Beaume, le concassement
 de pierre, pour quinze jours; après ce délai
 M. P. Beaume devra donner un prix soit
 pour la location ou l'achat de cette ma-
 chine. De confirmer la licence d'hôtel de
 M. Aub. Gauthier, le transfert d'hôtel de
 la faillite Gagné & Hault à P. L. Lungeon
 en sa qualité de curateur, et la licence

(C. G. Guindon) secrétaire
 (M. L. Limoges) secrétaire
 (M. Omer Guindon) secrétaire
 (M. J. Dubault) secrétaire
 (M. J. P. Beaume) secrétaire
 (M. P. L. Lungeon) secrétaire
 (M. Aub. Gauthier) secrétaire
 (M. Gagné & Hault) secrétaire
 (M. M. L. A. Caron & J. B. A. Gumbel) secrétaire
 (M. Vanier) secrétaire
 (M. Oscar Duprasne) secrétaire
 (M. Chs Belanger) secrétaire
 (M. Robt Fraser) secrétaire
 (M. J. A. Debien) secrétaire
 (M. P. R. F. Bennett) secrétaire

résolution fut
 prise en séance
 le 20/4/09
 156/4

de magasin de détail de Dame. Georges Carreau
 ex de M. Vermette et d'autoriser M. le Maire
 et le Secrétaire à signer ces certificats, le
 tout humblement soumis. (Signé) Alexan-
 dre Michaud, Maire.
 Propriétaires réunis unanimement
 que ce rapport soit adopté &
 il est résolu en conséquence.
 Lecteur du rapport suivant:
 Rapport du Comité de Police & Feu. Maisonneuve,
 26 Avril 1909. Au Conseil de Ville de Maisonneuve.
 Messieurs. Les soussignés, R. Fraser, Pres. Chs Belanger
 & J. A. Debien, membres du Comité de Police & Feu
 de cette ville, ont l'honneur de vous faire
 rapport qui a leur assemblée de ce jour
 à laquelle était aussi présent le pro. Maire
 P. R. F. Bennett. Il a été résolu ce qui suit,
 savoir: Les soumissions pour les habits des
 officiers et des constables étant ouvertes,
 sur propositions unanimes, que les contrats
 pour costumes des officiers des deux Stations
 soit accordé à M. Cam. L'Heureux. Suivant
 son échantillon, à \$22.00 par costume.
 Que le contrat des costumes pour les constables
 de la Station n°1 soit accordé à M. J. L.
 Lafard. Suivant son échantillon au prix
 de \$20.00 et celui pour les costumes de
 la Station n°2 à M. M. Drolet & Dufour
 & Cie. Suivant leur échantillon aussi au
 prix de \$20.00. D'autoriser le Chef à en-
 gager cinq nouveaux constables. De deman-
 der une soumission à M. M. L. S. Trudeau
 pour peindre et reparer l'échelle de la
 Station n°1 et de poser une nouvelle pote
 double à la dite échelle, à la satisfaction

(M. R. Fraser) secrétaire
 (M. Chs Belanger) secrétaire
 (M. J. A. Debien) secrétaire
 (M. R. Fraser) secrétaire
 (M. Chs Belanger) secrétaire
 (M. J. A. Debien) secrétaire
 (M. P. R. F. Bennett) secrétaire
 (M. Cam. L'Heureux) secrétaire
 (M. J. L. Lafard) secrétaire
 (M. M. Drolet & Dufour & Cie) secrétaire
 (M. M. L. S. Trudeau) secrétaire

Satisfaction du chef de police d'autoriser
 le chef de police à acheter cinq lits com-
 plets pour les nouveaux constables. D'ac-
 corder à M. H. N. Martine le contrat pour
 28 Casquettes pour les pompiers au prix
 de \$2.50. D'autoriser le Chef à s'acheter un
 pardessus en Caoutchouc et cinq coats
 pour les nouveaux constables, aussi une
 voiture expresse pour recueillir les chiens
 errants. Sur proposition de M. C. Belanger
 unanimement résolu de voter une somme
 de \$25.⁰⁰ au fonds de secours des pompiers
 de la City de Montréal en reconnaissance
 des services rendus lors de l'incendie à
 la Manufacture Pichet. Sur proposition
 de M. J. A. Dehien unanimement résolu, de
 porter le salaire du chef à \$25.00 par semaine.
 Le tout humblement soumis Robt Fraser Pres.
 Proposé et résolu unanimement que
 le rapport ci dessus soit adopté et
 il est résolu en conséquence.
 Lecture de deux rapports du
 Chef Marchessault des 18 & 25 Avril
 causant sur l'observation du Di-
 manche, déposés aux archives.
 Proposé par M. P. R. S. Bennett
 Secondé par M. C. Belanger & unani-
 mement résolu que le contrat
 de l'arrosage des rues soit accordé
 pour le saison Courante à 700 \$.
 Les anglais suivant ses anciennes
 rien au même prix que celui
 de l'an dernier. Ce Contrat devra
 être résolu à la satisfaction du
 Président du Comité d'Éau & Santé

Conseil municipal de Montréal
 Séance du 15 Mars 1869
 Page 154
 Archives de la Ville de Montréal

pour sa juridiction.
 Proposé et résolu unanimement
 que M. le Président d'Éau & Santé
 soit autorisé de payer, successivement
 le juge & à propos, l'eau aux familles
 pauvres de cette municipalité.
 M. le Maire fait rapport au Conseil
 que les amendements à la charte
 de la Ville ont été définitivement adoptés
 & ensuite sanctionnés par le Lieutenant
 Gouverneur & sont faisables à la
 Ville & aideront énormément à l'amé-
 lioration & à la prospérité de la Ville.
 Lecture d'une réponse de la Montreal
 Street Railway Coy & se passe de défauts
 de la voie sur Ontario, déposée aux ar-
 chives.
 Lecture d'un rapport de M. J. Emile
 Vanier au sujet de la construction
 du canal Rigault dans la rue
 de l'avenue Trévis, renvoyé à l'avis
 des legs.
 Lecture d'une sommation de M. M. C. F.
 Trudeau pour réparations à l'échelle
 de la station N^o 1.
 Le paiement des coupons d'intérêt
 échus dans le cours du 20^{me} & Juin
 prochain est renvoyé au Président
 du Comité des Finances avec autorisa-
 tion d'y va.
 Proposé et résolu que les comptes sui-
 vants soient approuvés & payés: L. J.
 Morin, Courte Pequin & Labrie 18.⁶⁹ Montreal
 Street Railway Coy 58.²⁰ A Lapointe
 50.²⁵ 447.⁴⁰ Laperle & Lavergne 108.⁰⁰ A. Laperle

Conseil municipal de Montréal
 Séance du 15 Mars 1869
 Page 155
 Archives de la Ville de Montréal

13⁵⁰ Commercial Stationery Co. 50¹
 Warden King & Saul Ltd 0. 53¹ Gougeon, Fran
 1. 74⁰⁰ Richard 35. 85⁰ Montreal Ma
 ser & Power Co. 16. 79⁰ Diamond Flint
 Glass Co. 0. 10¹ C. S. Charlebois 71. 00⁰ Lamou
 teigne Ltd 1. 7⁰⁰ J. A. Baron 1. 09⁰ Cana
 dian Firestone Co. 67. 82⁰ West Hall
 1. 24⁰ Municipal Contracting Co. 94. 92⁰

L'assemblée entendue suspendue
 pour entendre les représentants
 présents dans l'affaire du trans-
 port de la licence Nault & Co. fait
 dit.

Après quelques instants de suspens
 pour l'assemblée reprend pour cause
 avec le même nombre de mem-
 bres présents.

Proposé par M. J. A. Debiin
 Secondé par M. R. Travers

Sur du cas
 seulement de M. Paul F. Gougeon,
 Curateur à la faillite Gagne & Nault,
 de celui de M. J. A. Lachapelle l'impro-
 priétaire de la licence d'hôtel Ga-
 gué & Nault, la résolution du Con-
 seil en comité approuvée par le Con-
 seil suivant son rapport en date
 du 14 avril 1909, accordant le trans-
 port de la licence de Gagne & Nault
 au Curateur Gougeon soit accor-
 dé & que cette licence soit ce trans-
 port de la licence soit accordé à
 M. Louis A. Guillet suivant
 son application devant le Con-
 seil pour l'année expirant le 30 courant

L'assemblée entendue suspendue pour entendre les représentants présents dans l'affaire du transport de la licence Nault & Co. fait dit.

attendu la démission de M. Bessillon
 le procureur des personnes composantes,
 a l'effet que l'intervention de M. de Du-
 Colbe a été renvoyée par jugement du
 8 avril 1909; que ~~par suite de la som-~~
 me de deux cents piastres faite par de-
 perie par le Curateur Gougeon lui soit
 remise; que M. L. Aguillet soit tenu de
 redresser une nouvelle licence
 pour l'année 1909 commençant le
 premier Mai & sur ce le caout
 ordinaire a été passé la somme
 de cent piastres.

Proposé et résolu unanimement que
 la somme de cent piastres déposée par
 M. J. A. Lachapelle pour salaires
 d'écrits de mai prochain lui soit
 remise, M. Guillet devant payer les
 mêmes le caout de cette licence qui
 est la même.

Proposé et résolu unanimement
 que cette assemblée soit ajournée
 à lundi le trois mai prochain
 au lieu d'honne ordinaire de ses
 réunions.

Et l'assemblée est ajournée
 Et adouant le troisième jour de Mai mil
 neuf cent neuf l'assemblée reprend son
 cours avec les membres suivants présents
 M. le Maire Alexandre Michaud, Oscar
 Dupuis, C. Bilanges, Robert Travers,
 P. R. S. Bennett & J. A. Debiin, Conseillers.
 L'usage d'une lettre du Chef Marchand
 demandant certains articles pour son rap-
 port.

L'assemblée entendue suspendue pour entendre les représentants présents dans l'affaire du transport de la licence Nault & Co. fait dit.

Propose par M. Robert Frase.
Second par M. P.R. Bennett, unanimement résolu que le chef soit autorisé d'acheter les articles mentionnés dans la lettre.

Lecture d'une lettre du Club Nautique de Maisonneuve demandant l'usage du Risque du Port Veau.

Propose résolu unanimement que l'usage de cette que soit accordé au dit Club aux mêmes conditions que celles de l'an dernier.

Lecture d'une lettre de Shest John Straw Works Ltd, demandant au Conseil, s'il se soit disposé à lui accorder une bonne si cette Campagne installait son usine dans les limites de la Ville de Maisonneuve.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire soit chargé de répondre à cette Campagne que le Conseil lui accordera une exemption de taxes annuelles ordinaires pour une période de dix ans & que cette exemption de taxes ajoutée aux immenses avantages pour les manufacturiers de situés dans Maisonneuve devrait être suffisante pour l'induire ici.

Propose par M. C. Bilacige unanimement résolu que le règlement n° 79 de dernière en vigueur & que tous règlements ou résolutions incompatibles avec ce dit règlement soient abrogés & révoqués.

Lecture d'un rapport de l'inspecteur des bêtes sur les constructions faites

par M. Léon Truiseay.

Propose résolu unanimement que les autres Reues reçoivent instructions de faire respecter le règlement des bêtes.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire soit chargé de mettre en demeure par lettre délicate la Campagne Montreuil Water Power & d'avoir sans retard de la signification à propos de remettre telle quelle était auparavant la rue Desjardins près de la rue Lafontaine qu'elle a baillé en y passant des bêtes de eau. & qu'il se fait par elle de ce fait dans le délai susdit, qu'elle soit notifié que la Ville par son Secrétaire pour réparer la rue à ses frais & dépenses & lui en réclamera le coût par tous moyens que de droit.

Lecture d'une soumission de M. C. D. Doudeau pour réposition à la valet de l'échelle.

Propose par M. Robert Frase unanimement résolu que cette soumission soit reçue & que le Contrat lui soit accordé au prix de \$ 248⁰⁰ suivant sa soumission sous la surveillance du chef de police.

Propose par M. P.R. Bennett
Second par M. Robert Frase unanimement résolu que le Comité de police s'en soit autorisé d'acheter deux nouveaux chevaux pour le département de police.

Lecture des comptes suivants Geo. D. qui don 3⁰⁰ The Canadian Rubber Co 22⁰⁰ Port Lunig 13⁰⁰ & Lachon 3⁰⁰ Librairie Beau-

Le 11.50
Le 11.50

Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50
Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50 Le 11.50

Proprié par Mr Oscar Dupresne,
Secrétaire Mr R. Frane, sur que le
Compte de Mr Monie soit payé
adopté.

Mr J. A. Debieu se déclare dire tout
Proprié par Mr Oscar Dupresne
Secrétaire par Mr R. Frane.

Que Mr le
Maire de la Seigneurie de St-Jovite de la
ville de Montmagny Saint-Jovite

par les présentes autorises l'emprunt
des deux Banques de St-Jovite de la
ville de Montmagny de deux cent mille francs

soit (\$200,000.00) et que Mr le Maire
de la Seigneurie de St-Jovite de la dite
ville de Montmagny par les présentes

autorises de signer en force de la
dite Banque un billet prouvis-
sant daté du 4 courant remboursa-
ble à demande au montant de

\$200,000.00 Comme reconnaissance de
cet emprunt.

Proprié et validé unanimement
que le Secrétaire de la Seigneurie soit
autorise à payer à même cette
somme les billets que l'abbé doit
qui deviendront échus et aussi
les coupons d'intérêts sur les billets
rés de la ville qui deviendront échus
sous le caucis des mois de mai
et de juin de cette année.

Le 11.50
Le 11.50

Le 11.50
Le 11.50
Le 11.50
Le 11.50
Le 11.50
Le 11.50
Le 11.50
Le 11.50

Proprié résolu que pour l'instant soit accordé
de à Mr Roy, Menez de caennais
un trait sur le ciment au cas de son
retour et Ernest, les prix et détails
devront être soumis au Comité à sa
prochaine assemblée.

Proprié résolu que l'abbé accepte
de chersis Thomas une somme
de vingt cinq piastres pour solde
de ses services pour l'année écoulée, ce qui
n'ayant pas différé, s'ajoute
à ce qui a été payé par le Comité
pour l'année écoulée.

Et que le Comité approuve l'annonce
qui a été mise dans les journaux
La Patrie, La Presse et Le Canada invi-
tant les locataires à venir louer dans
les maisons de la Seigneurie.

Et l'assemblée est ajournée
Alexandre Michaud
Maire

Montmagny, 2 Mai 1909
Assemblée régulière
Présents M. A. Ch. Bélanger,
Robit Jean.

Suite de la séance l'assemblée est ajournée
par les membres présents à l'ajournement
parant aux lieux d'usage ordinaires de
réunions.

Alexandre Michaud
Maire

Le 11.50
Le 11.50

Mairiumund, 8 Mai 1909
Assemblée (ajournement de celle du 5 mai
passé.)

Présent M. Robert Graves.
Faute de quorum, l'assemblée n'a pu
lucir.

M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier
M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier

Mairiumund, 26 Mai 1909
Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex Michaud
& M. les Conseillers O. Duperré

Chs. Filangez
Robert Graves
P.R.S. Bennett &
J. A. Debien.

Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée.

On prend en considération l'ordre du
jour du 2 Mai Courant.

Lecture au certificat des électeurs pour
licences d'hôtel en faveur de M. M.
P. J. Laloux & C. B. Lévesque

Proposé par M. J. A. Debien,
Secundi par M. P. R. S. Bennett,

que
ces deux certificats soient confirmés
& que M. le Maire et le Secrétaire dési-
gnés soient autorisés de les signer
Adopté unanimement

Lecture de certificats des électeurs
pour licences de magasins en fa-
veur de M. M. H. Ricard, L. Moutplaisir,
H. Dupin, Mary. Moran. (D'origine)

certificats des électeurs
le 29 avril 1909
le 29 mai 1909

Eme. Mounsey, Stan. Ricard
Proposé par M. J. A. Debien

Secundi par M. P. R. S. Bennett & unomi-
nemment décidé que ces certificats soient
confirmés & que M. le Maire et le Secrétaire
désignés soient autorisés de les signer
Lecture d'une lettre de M. J. P. Desjar-
dins demandant que sa licence d'entre-
preneur soit considérée comme payée
pour l'an dernier & l'année courante.

Accorde.

Lecture d'une lettre de M. D. Campeau, deman-
dant l'autorisation de poser deux nouvelles
baies d'alarmes au coin des rues Notre-
Dame & Bennett & Orléans & Ernest.

Accorde.

Lecture d'une lettre de M. J. Dussault deman-
dant de faire enlever les rails de la Campa-
gnie des Charrs Urbains sur la rue Duta-
pis entre les rues Leblanc & St. Da-
vid pour construire un canal d'égout
à cet endroit

Proposé & résolu unanimement que le
Secrétaire soit autorisé d'ordonner
à la Compagnie d'enlever ces rails.

Lecture d'une lettre de M. M. Mos-
sy concernant la construction de
gouttières en ciment renvoyée au
Conseil ou Comité.

Lecture d'une requête de divers proprié-
taires se plaignant de la cascade
de M. M. Paullianne sur la rue.

Il est décidé que le département
de la voirie s'occupe de cette affaire.

Lecture d'une action de la part de M. M.

le 29 mai 1909
le 29 mai 1909
le 29 mai 1909

Plan, se au d'ent à son adresse sur
vague al amies legal.

Lecture d'une lettre du rapport
hebdomadaire du chef Marches-
saunt. déposée aux archives.

Propose résolu unanimement que les
Comptes suivants soient payés après
visification & approbation par les
chefs de département, savoir: Dufault
+ Aud. 60⁰⁰ 78⁰⁰ 178⁹¹ A Lapointe 54⁰⁰
J. J. Alouche 1⁴⁰ C. A. Lamotte
7⁴⁵ J. Dubois 4⁵⁷ Agoutin J. Dupont
J. J. 108⁴¹ J. A. A. Dupont officier
81²⁵ L. L. L. 103⁸⁰ Millon
F. 7⁰⁰ Sam. Fisher 73⁵⁰ J. J. J.
Wilson & Co 12⁰⁷ J. J. Dubois 4⁰⁴ N.
Jacobs 700⁰⁹.

On prend en considération l'ordre du
jour du 12 mai courant.

Lecture du certificat des électeurs
pour le cercle de baissous inivantes
dans un magasin infame de Mr
Jas. Montpetit.

Propose résolu unanimement que
cette licence soit confirmée & que Mr
le Maire & le Secrétaire Trésorier soient
autorisés de la signer.

Lecture d'une lettre de M. J. De
Sault & Cie pour fourniture de pierres
renvoyée au Comité des chemins.

Lecture d'une lettre de la maison
neuve Advaucing & Co renvoyée au Con-
seil ou Comité.

Lecture d'une pétition de la maison
pour 1000⁰⁰ renvoyée au Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre de M. Mendogon glori
demandant l'exécution de certains tra-
vaux permanents sur sa propriété,
renvoyée au Conseil ou Comité.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchessault, déposé aux
archives.

Propose résolu que des fournitures
soient demandées à tous les marchands
de charbon de cette ville ayant payé
leur licence pour la fourniture &
livraison de charbon de bois
certain à la Ville pour l'année cou-
rante.

Lecture d'une réponse de la Montreal
Street Railway Co re placement de
des poteaux au centre de la rue,
renvoyée au Conseil ou Comité.

Propose résolu unanimement
que les Comptes suivants soient
approuvés & payés après visification
& approbation par les chefs de dé-
partement, savoir: J. Blanchette
0⁷⁰ La Presse 47⁵⁰ La Patrie 40⁰⁷ L. L. L.
de Séraphine des Marchands 33⁵⁰ Bell
Téléphone 1⁰⁰ Amelache 97⁵⁰ Lamou-
tagne Ltd 1²⁵ J. J. J. 84⁰⁷ A. Lapointe
78³⁵ J. J. J. 35¹⁵ Sam. Fisher
54⁰⁷ Th. Beaudette 649⁶⁰ & A. Beaudette
649⁰⁹.

On prend en considération l'ordre du
jour du 19 mai courant.

Lecture d'un certificat des électeurs
pour le cercle de baissous inivantes
dans un magasin, infame de

de Delle Vint Normandeau.
Proposé résolu que ce certificat soit
confirmé & que Mr le Maire et le
Secrétaire soient autorisés de le
signer.

Lecture d'une requête des proprié-
taires des rues Bausbormiers & Lo-
fontaine, au sujet de la répara-
tion d'une partie de la rue Lafon-
taine de Bausbormiers à la Cité
de Maisnières, renvoyé au comité
des chemins.

Lecture d'une requête de Duvoye Mes-
sieu, demandant la permission de
passer d'affaires, Accordé.

Lecture d'une lettre de Mr Ogan
let demandant de ne payer que
5⁰⁰ pour le commerce de tabac
dans les boutiques de barbier, Ac-
cordé.

Lecture d'une lettre de M^r Municipal
Contracting Co demandant que
l'ingénieur de la Ville lui donne
des niveaux pour l'exécution
de son travail.

Comme ces niveaux ont été
donnés depuis, la lettre est
déposée aux archives.

Lecture d'une mise en demeure
de la part de M^r M. E. Meunier & C^o
se demandant par un
l'Eau d'une bonne fontaine,
renvoyé à l'avisé légal.

Lecture d'une lettre de Mr J^o
Lazarus Pan ses avocats pour

dommages causés par des canaux
d'égoût qui se sont bouchés, renvoyé
à l'avisé légal.

Lecture d'une lettre de Mr A. P. Proux
permisance, renvoyé à l'inspecteur
des bûches.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef mes chesault, déposé aux
archives.

Proposé résolu unanimement que
le contrat de 2000 lignes signé par le
Secrétaire avec le journal Le Patrie
soit approuvé & ratifié; que deux li-
cences de chiens soient accordées
gratuitement au chef Marchessault
pour les besoins du département.

La considération de l'offre de Mr J^o
Morgan pour ses rues & sous-voies est
~~renvoyé~~ renvoyé au Conseil en comi-
té.

Proposé par Mr Oscar Duprene
& unanimement résolu que
cette assemblée soit suspendue
pour permettre au Conseil
d'entendre Mr J^o Emile Varier.

Cette assemblée est suspendue.
Après quelques instants de
suspension, l'assemblée reprend
son cours avec tous les mêmes
membres présents excepté toutefois
Mr J^o A. Duboué qui s'est retiré.

On prend en considération l'ordre
du jour du 26^{me} courant.

Lecture de certificats des Electeurs
pour licences de baignoirs eni-

travaux dans un magasin ufa
veur de M. M. Ad. Desilets & Geo. Laga
nig.

Propose résolu unanimement
que ces certificats soient coufi-
mis & que M. le Maire & le Secrétaire
Messieurs soient autorisés de les
signer.

Lecture d'une pétition des soci-
tés St Jean Baptiste de M. M. M. M.
& de St. Anne demandant l'oc-
casi de fonds pour la celebra-
tion de cette fête au mois de Juin
prochain.

Propose résolu unanimement
que les sociétés soient prié de
payer des représentations percon-
tes le Conseil à son assemblée
de mercredi prochain.

Lecture du rapport hebdoma-
daire de chef Marchés aux.
rapporté aux archives.

Propose par M. Oscar Dupresne
& unanimement résolu que
M. le Maire & le Secrétaire Mess-
sieurs soient autorisés de signer
sur ordre de la Banque d'Ho-
chelaga, pour M. M. M. M. M.
un billet pour le montant
de vingt huit mille huit
cent quarante huit piastres
Huitante quinze cents (2848.75)
en paiement des coupons d'intérêt
échuant le 1^{er} mai courant & le
15 Juin prochain.

cademan
de
AA
mly

Propose par M. Oscar Dupresne
secondé par M. Robert Francis, unanimement
résolu que, au dire de l'article
& Édouard VIII loi de ville intitulé loi
amendant la chartre de la ville de mon-
tréale. la ville emprunte une som-
me n'excédant pas deux cent mille
piastres (200000.00) sur base au dében-
turo de la ville sans payer les billets qu'elle
a donnés & qui représenteront sa dette flot-
tante;

Amendé
par résolu
non de
16 Juin
1909 page
148/9

Que cette somme soit représentée par deux
cents bars de la dite ville de mille piastres
chacun au l'équivalent en francs, Louis ster-
ling ou dollars, payables au porteur & por-
tant la date du 1^{er} mai 1909 & produisant
intérêt au taux de quatre & demi pour
cent (4 1/2 %) par an, lequel intérêt sera
lui-même représenté par des coupons
attachés aux dits bars & payables au por-
teur;

Que ces dits bars soient & seront rem-
boursables, dans quarante ans de leur
émission, à leur valeur actuelle en
or à la Banque d'Hochelega à Montréal,
ou à tout autre endroit qui sera in-
diqué dans le corps de chacun des dits
bars & le dit intérêt sur iceux sera
payable semi-annuellement le
premier & le dix novembre &
le premier mai chaque année
au même endroit;

Qu'il soit par les présentes créé pour
le rachat des dits bars un fonds d'amort-
issement de un pour cent dans la

la piastre, sur le total du dit emprunt à être prélevé annuellement suivant la loi;

Que le Conseil de Ville de Maisonneuve sait et par la présente résolution autorise à prélever annuellement sur toutes les recettes générales de cette Ville, une somme suffisante pour payer le susdit intérêt et fonds d'amortissement ci dessus mentionnés. Savoir: onze mille piastres (\$11,000.00)

La Ville de Maisonneuve pour parfaire le présent emprunt soit en une seule somme ou en plusieurs sommes, & même à des époques différentes

La Ville de Maisonneuve obtient une prime sur cet emprunt. Cette prime pourra être employée au paiement des intérêts & au fonds d'amortissement & à cette fin, formera partie des fonds généraux de la corporation.

Monsieur le Maire & le Secrétaire Trésorier de la Ville de Maisonneuve sont autorisés à faire imprimer ou lithographier les dits débentures, à les signer, pour & au nom de la Ville, à faire imprimer ou lithographier leurs signatures sur les coupons attachés auxdits baus & à y apposer le sceau de la Ville

de Maisonneuve.

Attendu que par l'article 149 d'Edouard VII de la loi intitulée "Loi amendant la charte de la Ville de Maisonneuve", le Conseil est autorisé à emprunter sur le crédit de la Ville de Maisonneuve pendant les trois années qui suivront l'entrée en vigueur de la dite loi, une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres (500,000.00) par année, lesquelles sommes doivent être exclusivement appliquées à l'exécution des travaux permanents mentionnés dans l'état préparé par M^r Emile Vanier et annexé à la dite loi comme Cidule D.

Il est proposé par M^r Oscar Dupresne Secaire par M^r Robert Frères & en conséquence résolu:

Amendé par résolution du 16 Juin 1909 page 194/9

Que la Ville de Maisonneuve soit et est par la présente autorisée à emprunter sans l'autorité de la dite loi susdites débentures, une somme de cinq cent mille piastres (500,000.00) laquelle somme devra être exclusivement appliquée à l'exécution partielle des travaux permanents mentionnés dans le dit état ou cidule D;

Que cette somme soit représentée par cinq cents baus de la dite Ville de mille piastres

Chacun au l'équivalent en francs, lous sterling ou dollars payables au porteur portant la date du 1^{er} mai 1909 et produisant intérêt au taux de quatre et demi pour cent (4 1/2 %) par an, lequel intérêt sera lui-même représenté par des coupons attachés aux dits bons et payables au porteur.

Que ces dits bons soient et seront remboursables dans quarante ans de leur émission, à leur valeur actuelle, en or à la Banque d'Hochelega, à Montréal, ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans le corps de chacun des dits bons, et le dit intérêt sur icuy sera payable semi-annuellement le deux novembre et le premier mai de chaque année, au même endroit.

Qu'il soit par les présentes créé pour le rachat des dits bons, un fonds d'amortissement de un pour cent dans la piastre sur le total du dit emprunt, à être prélevé annuellement suivant la loi.

Que le Conseil de Ville de Maisonneuve soit et est par le présent autorisé à prélever annuellement sur toutes les recettes générales de cette ville une somme suffisante pour payer le sus-dit intérêt et le fonds

Emprunt \$ 500,000.00

d'amortissement ci-dessus mentionné, savoir: vingt-sept mille cinq cents piastres (\$27,500.00)

La ville de Maisonneuve pourra faire le présent emprunt soit en une seule somme ou en plusieurs sommes et même à des époques différentes.

Si la Ville de Maisonneuve obtient une prime sur cet emprunt, cette prime pourra être employée au paiement des intérêts et du dit fonds d'amortissement et, à cette fin, formera partie des fonds généraux de la Corporation.

Le Maire et le Secrétaire-Treasorier de la Ville de Maisonneuve sont autorisés à faire imprimer ou lithographier les dites déclarations, à les signer pour et au nom de la ville et à y apposer le sceau de la dite ville.

Propriété exclusive inamoviment que les cauxes suivants soient payés après vérification par le probatoire des chefs de dépense
 309⁰⁰ Lyndburn Ltd
 309⁰⁰ Laurentian Springs 2100⁰⁰
 Garth & Co 78⁰⁰ 74⁰⁰ 78⁰⁰ 78⁰⁰ 78⁰⁰
 J. A. Caron 17⁰⁰ 135⁰⁰ 9⁰⁰ Dufault &
 Reed 17⁰⁰ 700⁰⁰ A. L. L. 7⁰⁰ H. Major
 1³⁵ Ward & King & Co Ltd 15⁰⁰

Emprunt \$ 500,000.00

U. Varius 103. 379. - Modeste 754
 Montreal Street Works Co. 17. 07 Ca
 radian Road Co. 6. 70 Gauges
 Tris 1. 70 Maison Beau 84. 50 A
 muloch 13. 507 Waterous Eugim
 Works Ltd 1. 70 A. 70 7. 70
 Belange 4. 70 Montreal St
 & Palace Co. pour l'eau de
 l'Hospice de la Providence
 pour 68. 37 X

Proprietaire Mr Belange
 Secundaire Mr P. Baker, & unu
 nimentement resolve qu'il soit
 donne instructions ala Cam
 pagne des chas Urbains de
 Montreal de construire
 savoir sur la rue Pie IX
 au nord de la rue Sherbro
 ke suivant le niveau eta
 bli par l'ingenieur de la
 ville. La Campagne est en
 Campagne autorisee a
 faire au lieu & place & au frais
 de la ville tel que ouve
 par l'article 8 du reglement
 No 110, le nivellement necessai
 re pour construire savoir
 suivant tel niveau, jusqu'aux
 limites nord de la ville; la Cam
 pagne est également autorisee
 a eriger au centre de la rue
 les poteaux en fer pour sup
 porter ses fils conducteurs.
 La ville decessé son inter
 et de nivellement & macadam

approuve par le conseil
 de la ville le 10 Mars 1881
 par le conseil de la ville le 10 Mars 1881

par cette rue durant cette saison.
 Proprietaire Mr Belange
 Secundaire Mr P. R. St. Pierre
 unimentement resolve qu'il
 soit donne instructions ala
 campagne des chas Urbains de
 Montreal de construire
 savoir sur la rue Ernest
 au nord de la rue Ontario
 suivant le niveau etabli
 par l'ingenieur de la ville.
 La Campagne est en Campagne
 autorisee a faire au lieu & place
 & au frais de la ville tel que
 ouve par l'article 8 du reglement
 No 110, le nivellement necessai
 re pour construire savoir
 suivant tel niveau, jusqu'aux
 limites nord de la ville; la
 Campagne est également
 autorisee a eriger au centre
 de la rue les poteaux en fer
 pour supporter ses fils
 conducteurs. La ville decessé
 son interet de nivellement
 & macadam

Egouts; rue Ontario de St-Augustin
 a Mr David.
 Rue Permett de Ernest aux limites
 " Pie IX de Sherbrooke aux limites
 " Ste-Anne de la Pointe aux limites
 " Ste-Anne de la Pointe jusqu'a la
 rue Royce.

Nivellement:-
 rue Desjardins de Ernest a Royce
 " Pie IX de Sherbrooke aux limites nord
 " Permett d'Adam aux limites nord
 " 7me Avenue de Adam a Coopers au
 nord d'Ontario
 " Aird d'Ontario a Coopers au nord
 d'Ontario
 " La fontaine de St-Augustin aux li
 mites est.
 " Orléans d'Ernest aux limites nord.

Macadam:-
 rue Orléans d'Ernest a Coopers au nord de
 la rue Sherbrooke
 " La fontaine de St-Augustin aux
 limites est.
 " La fontaine & Adam de St-Augustin
 mise aux limites ouest
 " Permett de St-Catherine a On
 tario
 " Aird d'Ontario a Coopers au
 nord

Note de la ville le 10 Mars 1881

1^{re} Demande. S'agant aboupris au
 nord d'Ontario
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr R. Frase
 unanimement résolu que le susin-
 tendant des chemins soit auto-
 risé de s'enquérir du coût du
 loyer d'un railleur à vapeur,
 2^{de} d'acheter la briques, le sable,
 le ciment & divers fournitu-
 res au département de la voirie
 aux meilleures conditions possi-
 bles.
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr R. Frase
 unanimement résolu que le
 propriétaire de la rue Beau-
 d'art dans la paroisse de St-Jacques
 limite avec de cette ville & l'apan-
 sage dans les mêmes limites
 soient notifiés d'avoir à faire
 faire les travaux nécessaires immé-
 diatement
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr P. R. J. Bennett
 unanimement résolu que
 le salaire du susintendant
 Mr Dusault soit porté à la
 somme de \$1850.⁰⁰ par année
 à compter de cette année.
 Propose par Mr Bilauze
 Secaude par Mr P. R. J. Bennett
 unanimement résolu que le
 susintendant soit autorisé
 à faire faire au travers

maintenant postant un il le jugera
 nécessaire.
 Propose par Mr R. Frase
 Secaude par Mr O. Duplessis
 unanimement résolu que le salaire
 du Recorder Mr Seivias soit
 porté à la somme de \$800.⁰⁰ par année
 à compter de mai prochain,
 que celui des auditeurs soit augmen-
 té de cent piastres chacun par
 l'année 1908 & payé -
 Propose par Mr R. Frase
 unanimement résolu que Mr le Président
 du Comité des Finances soit autorisé
 de s'enquérir de faits qui pourraient
 rapporter la dette des débiteurs qui
 n'ont pas encore de décider s'il y a lieu
 Propose par Mr R. Frase
 Secaude par Mr P. R. J. Bennett
 unanimement résolu que cette as-
 semblée soit ajournée à la
 di-prochain pour recevoir
 l'opinion de Mr le notaire
 sur le compte de Mr l'ancien.
 Et l'assemblée est ajournée.

Le Secrétaire
 Alexandre Richard, Maire.
 A donné lieu le 2 Juin 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alex. Richard
 et M. les Conseillers O. Duplessis
 Ch. Bilauze
 Robert Frase &
 P. R. J. Bennett

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.
Lecture d'un certificat des Échevins pour licence de boissons enivrantes dans un magasin en face de St. Anne au
Gelina Benette Epouse de M^r Ahs. Chagnette.

Proposé résolu unanimement que ce certificat soit confirmé et que M^r le Maire et le Secrétaire Thérien soient autorisés de le signer.

Lecture d'une lettre de D^r J. A. Lumbal demandant la remise de sa licence de modiste. Acté de.

Lecture d'une lettre de M^r et D^e J. B. A. Lumbal demandant d'être mis au même salaire qu'en 1908 renvoyée au Conseil en Comité.

Proposé résolu unanimement qu'une licence de 50.^o soit accordée à la Syrienne Martha Sacke pour son charnde au bulande.

Lecture d'une application de M^r L. Thérien, connu constable, renvoyée au Comité de police spec.

Proposé par M^r L. Bilanger secondé par M^r P. J. Bennett et unanimement résolu que cette assemblée soit suspendue pour quelques instants pour permettre

permettre au Conseil de rencontrer une nombreuse délégation des Sociétés St. Jean Baptiste, Sébastien de Maisonneuve et de Veauville.

Après quelques instants de suspension, l'assemblée reprend son cours avec les mêmes membres présents.

Lecture du rapport hebdomadaire du chef nos chers aux, déposé aux archives.

Lecture du rapport suivant Rapport du Conseil en Comité Maisonneuve 26 mai 1909.

Au Conseil de Ville de Maisonneuve
Messieurs,

Les soussignés,

A. Michaud, maire,

O. Dufresne,

C. Bilanger,

R. Fraser,

J. A. Debien et

P. J. Bennett, mem-

bres présents du Conseil en Comité de cette Ville ont l'honneur de vous faire rapport qu'à leur assemblée de ce jour il a été résolu ce qui suit, savoir :

Certains plombiers de Maisonneuve se plaignant de la concurrence que viennent leur faire les plombiers étrangers qui ne paient pas de licence,

d'imposer une taxe de \$10.00 sur chaque plombier étranger travaillant dans les limites de la ville.

Sur proposition de M. Belanger, de ne charger à M. Massicotte, pharmacien, que la proportion du temps durant lequel il a exploité son commerce, c'est à dire du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1909.

D'autoriser M. Debien de voir à faire réparer la couverture de l'Hôtel de Ville et dans le cas où cette couverture devrait être refaite à neuf, d'en faire rapport au Conseil.

De référer à M. Morin le compte de M. J.E. Vanier pour étude et rapport au Conseil pour lundi prochain si possible.

Le tout humblement soumis.

Signé Alexandre Michard, Maire.

Proposé résolu que ce rapport soit adopté & il est résolu en conséquence.

Première lecture du règlement N° 126 concernant l'hygiène de la Ville de Montréal.

Proposé & résolu unanimement que la première lecture du dit règlement soit adoptée.

Le Secrétaire fait rapport sur la pétition de la famille de feu Camille Robitaille.

Proposé par M. P.R. Bennett

Secundi par M. Bélange & unanimement résolu que la veuve se charge d'envoyer un des enfants de la veuve Robitaille à l'Institut de Montfort.

Proposé par M. Oscar Dufresne unanimement résolu que les Campes suivants soient approuvés & payés. Dufault & Red 615.75 \$ 179.95 - 104.70. Canadian Tire Haul 168.00

Lea Dufresne 16.00 J. Blanchet 34.10 a. Justin 7.25 Jas Dubois 3.00 J. The Gault 78.00 Northern Electric Mfg Co Ltd 13.00 Le Dandevaalke 73.00 Gas Dawson 4.25 1.30 2.27 Alph Lipine 71.00 2.76.20 Harry & Martin 143.60 Casa-motte 5.89 Lamontagne Ltd 1.75 L. Provost 49.43 P.A. Dufresne & Frise 870.12 H. Vines 170.00

Le Maire a été informé de la Municipal Contracting Co au montant de \$3600.00

Proposé résolu unanimement que M. Deschamps & Deschamps Héroux soient autorisés de signer un chèque en sa faveur pour le montant. Lecture d'un rapport de M. Émile Vanier sur la possibilité de placer les services d'utilités publiques dans la ville, depuis aux archives.

Propose par M^r Delongue d'un
 unanimement résolu que la ville
 accepte de M^r Ellesaux bijouter
 la somme de 7¹⁰ pour solennité de
 1908-1909. & de M^r Mc. A. Meunier & fils
 celle de 7¹⁰ pour leur licence de 1908-1909
 de faire servir à M^r Emulien Des
 Thellette de sabace l'agent & as
 surance payée le 7^o Juin 1909
 s'élevant à 20⁰⁰ attendu que
 M^r Des Thellette n'est qu'un agent
 collecteur pour une compa
 gnie d'assurances.

Lecture d'une requête des Comtes.
 Ils demandent une augmenta
 tion de salaire.

Propose résolu unanimement
 que cette requête soit renvoyée
 au mois de Décembre prochain
 lors de la votation des crédits
 annuels.

Propose résolu unanimement
 que les causes suivantes pen
 tentes entre la Ville & St. Vieux
 et la Ville soient réglés con
 me dit ci après, savoir:

- 1^o Celle du mandamus contre
 les Conscillers qui sont allés
 à Winnipeg à la Convention
 de l'Union des Municipalités
 réglé hors de cause en payant la
 Ville payant les frais plevants à \$100.⁰⁰
- 2^o Celle du bref d'injonction
 pris contre la Ville pour empê
 cher M^r Levesque de signer le Contrat

N^o 1050
 des Revenus

Lecture d'une
 lettre de M^r Beau
 Rivier, Le

rangier & fils
 main de
 Colanin
 au p^r & p^r
 entre la Ville
 & la Ville

Travaux
 M^r &
 M^r &

Cour. des Revenus. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

entre la Ville & la Compagnie des Ser
 vans de Montreal. Est réglé hors de
 cause en payant la Ville payant les
 frais moins ceux pris sur l'interven
 tion de la C^{ie} des Ferraris de Mont
 real. Est.

3^o Celle contre la Ville au sujet du règle
 ment d'impôt N^o 175 réglé hors de
 cause en payant la Ville payant les frais
 & que l'avocat de la Ville soit au
 torisé de régler ces causes de
 la manière ci dessus.

Quant à celle de la Succursale
 Carrière au sujet des taxes
 municipales, elle devra rester en
 suspens jusqu'à nouvel ordre.

Propose par M^r Oscar Dufrene
 et unanimement résolu que le
 Secrétaire soit chargé d'obte
 nir une entente avec la Com
 mission de la voirie de la C^{ie}
 de Montreal au sujet du re
 dressement & de l'ouverture
 de la rue Sherbrooke & que
 le Comité des Chemins, l'avocat
 de la Ville & l'ingénieur Vanier
 soient autorisés de rencontrer
 les représentants de Montreal
 à ce sujet.

Lecture d'une lettre de M^r
 St. Cyr. Gonthier & Trigon offrant
 d'acheter les sept cent mille
 piastres (\$700,000⁰⁰) de deben
 tures que la Ville emit.
 Propose par M^r Robert Frazer,

Cour. des Revenus. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Seconde par M. Bilalcyer une
 immurement résolus que l'offre
 ci-dessus de M. St-Cyr. Gou-
 thier & Frigon dans leur lettre
 du 2 Juin courant soit accep-
 tée aux termes & conditions y
 mentionnés. Il est cependant
 convenu que dans le cas où
 les dits M. St-Cyr. Gouther &
 Frigon, en aucun temps ne
 se plaignent pas à la lettre
 les conditions de leur offre,
 la dite vente de débetus de
 viettes ipso facto nulle de
 plein droit et sans nuire en
 aucun; et que M. le Pré-
 sident des finances de cette ville
 soit autorisé de faire radi-
 fier et empêcher et cette ven-
 te par le secrétaire J. Auver-
 rier au conseil suivant les
 dispositions de la charte à
 cet effet.

Et l'assemblée est ajournée.

M. le Secrétaire
 Alexandre Michaud, Maire

M. le Maire, 16 Juin 1901

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Michaud

& M. le Conseiller Oscar Duperré

Ch. Bilalcyer

Robert Trass

P. A. Bennett

Lecture des minutes de la dernière
 assemblée

Proposé & résolu unanimement que
 les minutes de la dernière assemblée
 soient approuvées & signées.

On procède alors à l'ordre du jour
 du 9 Juin courant.

Lecture d'une pétition de M. Jos.
 Théaume demandant des condi-
 tions d'eau sur la rue Despardus
 jusqu'à sa propriété peruvayie
 au Conseil en Comité.

Lecture d'une demande de l'Harmonie
 de Maisonneuve pour subvention
 à sa fausse.

Proposé par M. Oscar Duperré
 & unanimement résolu que le
 Conseil vote une somme de cent
 piastres à l'Harmonie & que le Secré-
 taire soit autorisé de payer
 cette somme

Lecture du rapport du chef mar-
 chand Chervault, reconnaissance du dit mar-
 chand déposé aux archives.

Lecture d'une lettre de remer-
 ciements du Club Nautique
 pour location du kiosque du
 Parc Beau, déposé aux archives.

Lecture d'une lettre de M. St-Cyr
 Gouther & Frigon acceptant la
 vente des débetus de la viette, dé-
 posé aux archives.

La question de changer le taux de la
 taxe d'affaires des manufacturiers
 est renvoyée au conseil en Comité.

Les souscriptions pour le charbon n'ont pas été ouvertes mais renvoyées au comité de police d'été.

Proposé par M. Paul Dufresne & unanimement résolu que les comptes suivants soient approuvés & payés, savoir:

- C. S. Trudeau 22.⁷¹ ; 30.²⁵ L. Tremblay 52.⁰⁷ L. Provost 133.³² Kingsbury Footwear Co 161.⁸⁸ L. E. Woodman 1.⁵⁵ J. A. Gagnon 1.⁶⁵ A. Leclerc 45.⁵⁰ Montreal Light Heat & Power Co 0.⁵² J. L. Giroux 144.³⁰ J. R. Cloutier 69.⁰⁵ Garth Co 234.⁰⁰ 78.⁰⁰ Medburn Bros 55.³⁴ 4.²⁷ Mount Pleasant Pencil Works 7.⁵⁹ La Cie de quincaillerie de Beauveille 146.⁶⁰ Lolo Giguere Mayrand 6.⁵⁹ Jos. Lauzon 46.⁵⁷ S. Stehler 15.⁷⁹

On procède ensuite au tirage du jour de ce jour.

Lecture d'une invitation de la Société St Jean Baptiste de Beauveille à leur fête patronale. Proposé par Oscar Dufresne & unanimement résolu que cette invitation soit acceptée & que M. de Maisie soit prié de représenter la Ville en cette circonstance.

Lecture d'une invitation de l'Association des chefs de police du Canada à la Convention de 1909. Renvoyé au comité

de police d'été. Lecture d'une invitation de l'Union des Municipalités Canadiennes à la Convention annuelle & de mandant à la Ville de payer sa contribution annuelle.

Proposé par M. Oscar Dufresne & unanimement résolu que la suscription de la Ville à l'Union de mandant à la somme de quatre piastres soit approuvée & payée.

Lecture d'une requête des citoyens de la rue St-Henri pour la réfection d'une lanterne à arc à cet endroit.

Proposé par M. Robert Fross & unanimement résolu que le secrétaire soit autorisé d'ordonner l'excution d'une lanterne à cet endroit.

Lecture d'une requête de certains électeurs & d'une lettre de M. A. E. Demers s'opposant à l'excution d'une bailli que de poage sur la rue Lafontaine. Renvoyé à l'avocat de la Ville.

Lecture d'une réclamation pour dommages de M. M. Lachapelle renvoyé à l'avocat de la Ville.

Lecture d'une lettre de M. Trufflé Bastien offrant une piece de cinquante pieds de long sur six propriétés pour l'entretien.

Proposé & résolu unanimement que cette offre soit acceptée &

que Mr l'avocat de la Ville soit
autorisé à préparer & faire les for-
malités nécessaires en pareil cas
après que Mr Barthelemy aura fait
insérer sur le plan de la rue pro-
jeté.

Lecture d'une lettre de Mr March
prie l'administration de s'opposer
de faire des traverses de mureu-
ciment, renvoyé au Comité
des Chemins.

Lecture d'une plainte de Mr J. Dus-
sault pour danger d'accident
à la traversée du chemin de fer
Le Terminal aux intersections des
rues & surtout celle de la rue
Sourmeuse.

Propose par Mr O. Dupres que
rue de la Source soit chargée de
la Commission des Chemins
de fer et à la Campagne des
Terminaux.

que le Secrétaire soit aussi
chargé de notifier la Cam-
pagne Canadienne Northern de
faire avec de nouveaux sig-
nes de locomotives de ruelles
dans les limites de la Ville.

Lecture d'une lettre de la Laing
Parking & Provision Co. redeman-
dant la licence de colportage qu'elle
prétend avoir payé par erreur, ren-
voyé à l'avocat de la Ville.

Lecture d'une lettre de chef Mar-
chais demandant certaines
réparations aux stations de fer,
renvoyé au Comité de police & fer.
Lecture d'une lettre de même à l'achat
d'attelage renvoyé au même Comi-
té.

Lecture d'une plainte de Mr Ch. Groleau
au sujet de l'usage des rues & d'une
réponse de Mr Lucien à ce sujet.

Propose résolu unanimement que
le Président du Comité d'Eau & Santé
soit autorisé de demander des prix
pour l'usage des rues au gou-
vernement avec autorisation de don-
ner le coutout si le juge ovan-
tageux.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchais au 10 octobre
ce du dimanche, de paré au mar-
ché.

Lecture d'un rapport trimestriel
de Mr C. A. Reeves inspecteur des
bâtisses, & d'un rapport d'augmenta-
tion de salaire, renvoyé au Comité
en Comité.

Propose par Mr P. R. St. Bennett
que le Secrétaire soit chargé
d'ordonner l'inspection des lampes
à gaz aux cases des rues La Fontaine
& qu'on en ait, Adam & Clark & rue
Ste Catherine entre les rues Sourmeuse
& St. Julien David.

que la Ville prenne à sa charge l'ouvrage
de l'enfant de M. J. Bonin & l'architecte
Laurin.

L'Institution de Mansfield avec
frais de la ville.

Lecture d'un estimate de Mr J. E. Smith
Vanier, au montant de \$20,000.00 en fa-
veur de la Municipal Contracting

Propose résolu unanimement
que cet estimate soit payé.

Lecture d'un avis de Mr J. Mor-
gan au sujet de l'offre d'un Parc.

Propose résolu unanimement
quedes membres de ce comité qui
seront disponibles soient char-
gés de surveiller Mr Morgan
à une date qui sera détermi-
née ultérieurement pour discuter de
nouveau les conditions de
cet offre fait opposé au Con-
seil.

Lecture d'une soumission de
la Northern Electric & Mfg Co
re système d'alarme de police.
renvoyé au Comité de poli-
ce.

Lecture d'une lettre de Mr Isaac
Thompson re lecture dans
l'exécution des travaux de ma-
nœuvre sur les pontons.

Lecture du règlement d'hygiène
est renvoyé à la prochaine as-
semblée.

Propose résolu unanimement
que les comptes suivants soient
approuvés, payés, savoir: N. D. Du
preux \$0.00, Garth C. 78.00, 78.00, 78.00

\$ 2.50 Montreal Light Heat & Power Co
864.15 Grange View 75, 5.25 Montreal
Water & Sewer 2.17 Rue Peliphon 2.25
La Presse 1.50, Museum Bd. 42.09, Jor-
dubois 0.00, M. Lepine 6.70, L. Provost
97.45

Propose résolu unanimement
que cette assemblée soit ajournée
pour quelques instants.

Après quelques instants de dis-
cussion, l'assemblée reprend son
cours avec les mêmes membres
présents.

Propose résolu unanimement
que le secrétaire soit chargé de
demander à Mr Vanier l'indi-
que sur le terrain par des pi-
quets plantés à tous les cent
pieds le centre des rues Longi-
tudinales et transversales sur les
Nos 3 & 4 originaires depuis la rue
Royce (y compris cette dernière),
en allant vers le nord jusqu'à la
limite de la ville de même que
celui de la rue Primrose, de la
rue Ernest, à la rue Royce;

que la question de l'augmenta-
tion de salaire de l'inspecteur
des pontons soit renvoyé à la prochaine
assemblée; que le secrétaire soit chargé d'or-
donner à la Compagnie Montreal
Water & Power de poser des causer-
ies d'eau dans la rue Desjardins jus-
qu'à la propriété d'Alphonse, dans

les rues Piquet & Ernest jusqu'à la
propriété de M^r Piquet & dans la
5^{me} avenue jusqu'à la propriété
de M^r Dosquet;

que le secrétaire soit chargé de
notifier la Amérique le C^t de
ne pas laisser stationner de
chassis sur la rue Jeanne d'Arc
sur face de sa manufacture;
& de faire enlever les voits qui
existent à cet endroit;

que la question de l'augmen-
tation des taxes d'affaires &
des licences en général soit
renvoyée au mois d'octobre
prochain.

que la licence sur les Campa-
gnies ayant des poteaux dans
les rues de cette ville & cepté
celles qui en sont exemptes, soit
portée à la somme annuelle
de deux cents piastres;

qu'une somme de 50.⁰⁰ soit votée
au chef Marché aux fourrages
permettre d'arriver à la Con-
vention des avocats de
Chiefs de police du Canada aux
Chutes Niagara;

que la réparation des stations
de police soit accordée
à M^r M. Lapointe & Cie au prix
de quatre cents dollars sous la
direction & surveillance du
chef;

que le président du Comité de police

soit autorisé de réparer un at-
lage pour les nouvelles échelles d'acier
que c'est impécible, d'en acheter un
neuf.

que les soumissions pour le char-
bon ayant été ouvertes et étant toutes
au même prix, le contrat de charbon
soit divisé entre tous les commerçants
de charbon tenant des dans les
payant payé leurs taxes d'affaires.

que ce Conseil vote une somme
de cent piastres pour chaque section
de la Société d'Église Baptiste pour la
Célébration de sa fête d'anniversaire
que permission soit faite à M^r Berthe-
let de solliciter d'argent d'ac-
cuser, attendu que ce Monsieur
n'est agent d'accusation mais
simplement collecteur & qu'il
n'ya pas de taxe d'affaires sur ce
genre d'affaires;

que le salaire des auditeurs demeure
le même que celui qui vient de leur
être accordé.

que ce Conseil vote une somme
de cent piastres (100.⁰⁰) au Honoraires
de M^r Maisonneuve
Lecture d'une lettre de M^r J. Rhéaume
au dépôt de pierre par com^{te} de mes. peu
voys à plus tard.

Lecture d'une lettre de M^r dept. Drué,
Construction de trottoirs permanents,
renvoyé à plus tard.

Proposé par M^r Oscar Duplone
Secondé par M^r Robert F. de la

et unanimement résolu:

Que la résolution de ce Conseil en date du 26 mai dernier concernant l'emprunt d'une somme de cinq cent mille piastres soit amendée de la façon suivante, savoir: que dans la première ligne du 2^{eu} paragraphe de la dite résolution les mots "cinq cents bons" soient biffés & remplacés par les mots "des bons"; que dans la deuxième ligne du dit paragraphe, les mots "mille piastres" soient biffés & remplacés par les mots "par moins de cent dollars"; que la dernière phrase de la dite résolution soit complètement biffée & remplacée par les mots suivants:

M. le Maire et le Secrétaire Trésorier de la dite Ville de Montréal sont autorisés à faire imprimer au lithographe les dites debentures, à les signer pour et au nom de la Ville, à faire imprimer au lithographe leur signature sur les coupons attachés aux dits bons et à y apposer le sceau de la dite Ville.

Proposé par M. Oscar Dupresne
Secondé par M. Robert Fraser unanimement résolu: que la résolution de ce Conseil en date du 26 mai dernier concernant l'emprunt d'une somme de deux cent mille piastres soit amendée de la façon suivante, savoir: que dans la 1^{re} ligne du 2^{eu} para-
graphe

les mots "deux cents bons" et ceux soient biffés & remplacés par les mots "des bons" et dans la 2^eme ligne du dit paragraphe les mots "mille piastres" soient biffés & remplacés par les mots "par moins de cent dollars".

Proposé par M. P. R. J. Bennett & unanimement résolu que cette assemblée soit ajournée à la date du 21 courant aux lieux & heures ordinaires des réunions.

Et l'assemblée est ajournée.
Et advenant le vingt deux juin 1909 l'assemblée reprend son cours avec les membres suivants présents, savoir: M. le Maire Alexandre Michaud, M. M. le Dr. J. B. Ocas Dupresne, Chas. Bélanger, Robert Fraser & P. R. J. Bennett

Proposé par M. Oscar Dupresne
Secondé par M. Chas. Bélanger, & unanimement résolu, que nonobstant tous arrangements ou conventions contraires, il sera laisible aux propriétaires des lots de subdivision du lot principal n° 114 et situés au nord de la rue Sherbrooke de payer leur proportion du coût des égouts construits en front de leurs lots comme tous les autres propriétaires suivant le règlement général d'égouts en vigueur à savoir en dix versements égaux & annuels.

Proposé par M. O. Dupresne Secondé

par Mr Robert Fraser & unan-
 iment résolu que la Ville emprunte
 de la Banque d'Ontario une
 somme de vingt cinq mille
 piastres à cet effet que
 le Maire & le Secrétaire Trésorier
 soient et soient par les présentes
 autorisés de signer pour & au
 nom de la Ville un billet pro-
 missoire daté de ce jour à l'or-
 dre de la Banque d'Ontario
 succursale Montréal
 pour cette somme de vingt
 cinq mille piastres (\$25000.⁰⁰)
 remboursable à demande.
 Proposé résolu unanime-
 ment que Mr le Maire & le
 Secrétaire Trésorier soient et soient
 par les présentes autorisés à
 faire lithographier les sept cent
 mille piastres de débentures à
 émettre suivant la formule que
 choisissant les architectes d'icelles
 parvenue que cette formule soit
 conforme aux résolutions & annexes
 demurés paris à ce sujet & aussi
 conforme à la Charte de la Ville.
 autorisant et emprunt
 Par le Maire Mr Chas Bilange &
 le Secrétaire Mr P. R. Bennett
 unaniment résolu que ce Con-
 seil offrira à Mr Horis Construction
 Co Ltd pour lui les matériaux
 & construire les égouts dans les différentes
 rues ci-après mentionnées au prospect

C. P. R.
 Bennett
 Bilange
 P. R.
 M. B.
 Bennett
 P. R.
 Bennett

de la ci-devant D de bill No 104 par
 la dernière session de la législature
 intitulé: "Loi amendant la
 Charte de la Ville de Montréal
 par
 1° sur la rive ouest à partir de
 bout de canal d'égal actuel
 & est à dire à perpe, à la voie de
 Terminal jusqu'à la Caule;
 2° La rue Caule,
 3° la rue Armand de la Zone ou
 ouest jusqu'à la rue Pie IX;
 4° La rue Bayce à partir de la
 rue Girard jusqu'à la limite
 nord de la Ville, et part suivant
 la place 1^{re} avenue jusqu'à la
 rue Pie IX
 5° La rue Bennett à partir de la
 rue Girard jusqu'à la limite nord
 de la Ville, et part suivant les plans
 de la Ville & spécifiquement de l'ingé-
 nier de la Ville & pour être com-
 plète vers la fin de novembre
 1909.
 Et les Propos par Mr Chas
 Bilange unaniment résolu
 que le conseil de Mr R. M. M.
 sur pour construction de trottoir
 sur la rue des rues & de la rue St
 est soit payé lorsqu'il aura
 été approuvé par le Surinten-
 dant de la Ville.
 Et l'Assemblée est adjournée. Deux
 semaines après l'Assemblée, les
 matériaux ont été payés
 par Mr Bennett
 Richard
 Maire.

Assemblée 23 Juin 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire M. H. Richard
 & M. les Conseillers O. Dufourne
 C. Bélanger
 Robert Frases
 P. R. S. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée
 Proposé résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées & signées telles que ci-dessus.

Lecture d'une pétition de l'Association d'Amateurs Nationaux de Propriété.

Proposé par M. P. R. S. Bennett
 Secondé par M. C. Bélanger

Que cette demande soit accordée & que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de faire le changement au rôle d'évaluation.

Lecture d'une soumission de M. M. Sauvé & Sauvé pour mullement de paves, renvoyée au Comité des Chemins.

Lecture d'une lettre de M. M. Macey & Reid, se concernant le travail de trottoirs en ciment, renvoyée au même comité.

Lecture d'une invitation de la Société St Jean Baptiste

priant le Conseil d'arrêter la célébration de la fête patronale & demandant de procéder jeudi le 24 courant, jour de fête civique, de passer aux archives.

Lecture d'une soumission de M. M. Laflamme & McCord pour huiles, les rues, renvoyée au Comité d'Eaux & Sables.

Lecture du rapport hebdomadaire du chef marches aux rues l'obtenu le dimanche de passer aux archives.

M. Robert Frases se plaint que le service des tramways sur la rue Ontario est très déficient, il propose qu'il est unanimement résolu que le Secrétaire soit autorisé de notifier la Municipalité de St-Jean-Baptiste le Comité de Chemin.

Proposé résolu unanimement que le Comité d'Eaux & Sables soit autorisé s'il le juge à propos d'acheter un arrosoir.
 Proposé résolu que cette assemblée soit adjournée pour quelques instants & l'assemblée est adjournée.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours avec tous les mêmes membres présents.

Lecture d'une lettre de Th. Horris

plus les frais taxes. Résolu
 Que l'avisier légal de la Ville
 soit autorisé à régler moyen-
 nant cent vingt cinq piastres
 plus les frais taxes de la deman-
 deuse en pas une bonnue
 quittance comptable de tout à que
 réclamé par la dite action.

Lecture du rapport hebdomadaire
 de du chef Marchessault, déposé
 aux archives.

Proposé par M. Bélanger unanimement
 résolu que le secrétaire
 soit autorisé à placer aux frais
 de la Ville la fille de ceuse Bo-
 nni de cette Ville.

Proposé résolu unanimement
 que l'achat fait par le Président
 de la Commission d'Éclaircissement
 d'un arrossis soit approuvé & que
 dorénavant sur tout qui passible
 il soit affecté un arrossis
 pour chaque quartier de la Ville.

Que l'ingénieur Variés
 reçoive instructions de donner
 les alignements & niveauaux
 des égouts dans toutes les rues où
 il a été décidé de construire
 par l'entremise de Harris Construc-
 tion Co Limited.

Les soumissions pour réparations
 de la couverture des Hôtels de la Ville
 sont renvoyées au Conseil en Comi-
 té.

Proposé par M. Oscar Dupre

et unanimement résolu que des avis
 réguliers soient signifiés suivant les
 disparitions de la classe de cette
 Ville pour la confection de trottoirs
 permanents dans les parties de rues
 suivantes, à savoir:

Sur la rue Ontario, côté nord entre
 les rues La Salle & Jeanne d'Arc.

Sur la rue Notre Dame, côté nord, entre
 la 3^e rue & la 4^e rue Avenue

Sur l'Avenue Prévost, côté ouest, de la
 rue Notre Dame jusqu'au fleuve

Sur la rue Notre Dame, côté sud, entre
 l'Avenue Prévost & le lot originaire
 N^o 3.

Lecture d'une lettre de M. M. Beaudin,
 Laranger & Gervais qui se règle-
 ment de différentes causes contre
 la Ville.

Proposé résolu unanimement
 que les menues de frais dans ces
 causes soient payés, savoir: J. Brun-
 del & al vs la Ville 740.⁰⁰ Est. V. vs la
 Ville 100.⁰⁰ J. V. vs la Ville
 275.⁷⁵

Lecture du rapport suivant

Rapport du Conseil en Comité,
 tenu le 23 Juin 1909
 Au Conseil de Ville de Monroeville,
 Messieurs.

Les saurignis Alex. Mi-
 chard, Maurice O. Dupre, C. Bélan-
 ger, Robert Farris & O. R. J. Bennett
 Amis & membres présents du
 Conseil en Comité de cette Ville ont

l'honneur de vous faire rap-
port qu'à leur assemblée de ce jour
il a été résolu ce qui suit, savoir:

Des Councillers représentant la Ville de
Racemount sont entendus devant
le Councillé et ils offrent au nom de
ladite Ville une somme de \$ 5000.⁰⁰
à la Ville de Moncton pour ob-
tenir le droit de relier les égouts
de leur ville à ceux de Moncton ou
inverse. Le Councillé n'ayant pas
cette proposition assez accep-
table, il offre au Village de Ra-
cemount de permettre à ce dernier
d'égoutter la rue Pie IX gratuite-
ment, à condition que des
égouts soient construits dans
la rue Pie IX à Racemount et
que le macadam y soit fait
devant la présente maison.

Les représentants de Racemount
déclarent que pour des raisons par-
ticulières ils n'ont pas accepté
qu'une rue: alors il est résolu par
le Councillé de soumettre la deman-
de du Village de Racemount à l'arbi-
traire de la Commission pour rap-
porter à la pro-
chaine assemblée.

Il est ensuite proposé de résolu qu'un
contrat notaire soit préparé entre la
Ville & l'Institution Construction Co Ltd. pour
tous les égouts mentionnés dans la
résolution de ce Councillé à son assemblée
du 23 oct., lequel contrat devra
être basé sur celui passé entre la

Ville et M. H. Pauze & Fils, le roc
sera payé en plus du prix de la ci-
dèle à raison de \$ 4.00 la verge, &
que M. le Maire soit autorisé de si-
gner ce contrat.

Il est aussi proposé par M. Ch. Belau-
ge Secrétaire par M. P. S. Bennett
que le contrat entre la Ville de Mon-
cton et M. J. R. Rhéaume passé
devant le Notaire Eschmunt le 20 jan-
vier dernier soit modifié de la ma-
nière suivante, savoir:

Le prix de la pierre bonne sauge
sera réduit de \$ 13.⁰⁵ à \$ 12.⁰⁰; ce-
lui de la pierre concassée de 2 1/2" à
3" à \$ 1.³⁵; celui de la pierre concas-
sée de 1 1/2" @ 2" @ \$ 1.⁸⁵ & celui de la sa-
ving @ \$ 2.³⁵, mais le dit M. Rhéau-
me ne sera plus tenu de délivrer
la dite pierre dans toutes les parties
de la Ville sur demande de ses inden-
taires de la voisine, tel que porté dans
le contrat, mais il n'aura qu'à
transporter cette pierre sur des char-
s électriques à l'endroit le plus
rapproché de la ligne où cette pierre
devra être employée. La Ville se char-
ge de transporter cette pierre des dits
chars jusqu'à l'endroit de pla-
cement de cette pierre: l'inden-
tation des parties étant de réduire
de \$ 1.⁰⁵ le prix de la grande pierre
& de 5^c le prix de la petite pierre
sur le prix du mesclé alors
courant. Que M. le Maire

soit autorisé de signer un
contrat amendant celui plus
haut mentionné à l'effet ci-
dessus.

De donner ordre à Mr J. D.
Martinneau de compléter
le rapport relatif de sa pro-
priété sur Mr David à partir
de la rue Notre Dame sur son
sol et l'étendue de sa propriété,
et de donner instructions à
Mr Desautels de voir à ce que
ce rapport soit fait sans délai
Le fait humblement soumis.

Signé: Alexandre Michaud Maire
Mr G. E. Curran Secrétaire.

Lecture d'un projet de contrat
entre la Ville & Harris Contracting
Co Ltd.

Il est proposé par Mr R. R. T. Bennett
Secrétaire par Mr R. Fraser remani-
ment des mots suivants "lequel contrat devra être
basé sur celui passé entre la Ville
& Messieurs H. Paugier fils" dans le
troisième paragraphe du
rapport du Comité en Comité du
23 juin dernier causant et qui
vient d'être adopté par ce Con-
seil municipal et remplacé par les
mots suivants: "lequel contrat
devra être basé sur le devis des
travaux maintenant devant le
Comité et sur la résolution de
ce Comité prise à son assemblée

du 21 courant & sur la lettre de
Messieurs Harris Contracting Co Ltd datée
du 73 juin 1911 causant à ce sujet.

Lecture d'un projet de contrat
amendant celui fait entre la Ville
& Mr J. Rheames au sujet de
la fourniture de la pierre sui-
vant rapport du Comité en Comité
du 23 courant.

Propose résolu unanimement
que ce contrat soit signé
par Mr Levesque par son nom
de la Ville de Québec.

Propose résolu unanimement
que l'accrédit sur
la facture soit renouvelée &
la somme en elle payée.
Lecture d'une lettre de Mr J. J. J.
de la Ville infirmier de la Ville
municipal Contracting Co Ltd au
montant de \$ 900.00.

Propose résolu unanimement
que cet estime soit payé.

Lecture d'une lettre de Mr J. J. J.
de la Ville de Québec les agents de
Racine à ceux de la Maison
renouvelée, déposée aux archives.
Lecture d'une lettre de Mr J. J. J.
de la Ville demandant le paye-
ment de son compte renvoyé
à l'ancien légal.

La 2^e lecture du règlement amén-
dant celui concernant le bâti-
ments est renvoyée à la pro-
chaine assemblée.

Proposé et résolu unanimement
 que les comptes suivants
 soient approuvés et payés :

Gouvernement 378.⁰⁰ L. Provost 198.⁶⁵
 50.⁰⁰ Granger & Coise 4.²⁰ Lolo Giguère
 Mayrand 1.⁰⁰ Vanier 6.²⁵ Garthoff 6
 234.⁰⁰ J. Blanchet 0.²⁵ 14.⁹⁰ C. H. H. H.
 pour #167.⁰⁰ J. X. Valiquettes 45.⁶⁰ 279.⁰⁰
 J. A. Caron 3.⁰⁰ Vanier 174.⁰⁰
 J. 2 Laford 200.⁰⁰ D. D. D. D.
 J. A. C. 240.⁰⁰ O. P. de M. M.
 J. A. C. 110.⁰⁰

Et Annulé est approuvé
 Delaude Richard, Maire

me J. L. L.
 Secrétaire

Assemblée spéciale
 Présents M. L. Les Conseillers
 P. R. L. Berneth, Oscar Du
 presne, Chr. Bilanges & Ro-
 bert Graser.

Il est constaté que les avis
 requis pour cette assemblée
 spéciale ont été dûment
 signifiés.

En l'absence de M. le Maire
 M. le Pro-Maire P. R. L. Berneth
 occupe le fauteuil de la pré-
 sidence.

Il est proposé et résolu unani-
 mement que le Secrétaire Tri-
 combe soit chargé de notifier M.
 Janus Morgan qu'en vertu de son
 Contrat avec la Ville. Et des avis
 qui lui ont déjà été signifiés

labellé de Maison neuve va prendre
 possession immédiate du terrain
 de la rue Baye sur sa base & que ces
 instructions soient données à M. J.
 Emile Vanier que cette rue doit
 être ouverte & qu'il ait à en donner
 les alignements & niveaux
 Proposé et résolu unanimement que
 M. le Surintendant Dussault soit
 autorisé & recieve instructions
 de niveau & d'alignement qui parvi-
 ble cette partie de la rue Baye
 situant de la rue Lassalle à la
 rue Berneth.

Proposé et résolu unanimement
 que M. J. Emile Vanier soit
 prié de faire rapport par écrit au
 Conseil sur ce qui suit savoir:
 Est-ce que la briquerie établie en
 place par M. Harris Construction
 & Co Ltd pour la Confection de
 gants sont acceptables & peuvent
 être employés? est-ce que les
 proportions de mortiers de ciment
 sont observés dans le mélange
 du mortier?

Le Secrétaire est autorisé à notifier
 cette campagne du rapport de M. J.
 Emile Vanier.

Proposé et résolu unanime-
 ment que la résolution
 de ce conseil en date du 30 June
 1907 soit amendée de
 manière à permettre l'oc-
 cupation de cette partie de la

sur l'occupation s'étendant
de la rue Saint-Jacques jus-
qu'aux limites est de la vi-
lle soit faite à la longueur
ordinaire par l'empresse-
ment. C'est à dire que la
pièce empesée sera de
quarante quatre pieds au
lieu de trente deux

Et l'assemblée est ajournée

Alexandre Michaud, Maire
M. Lacombe

Maisonnette 21 juillet 1909.

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Michaud.

M. le Conseiller Oscar Duperré

Ch. Delange

Robert Fraiss &

P. R. S. Bennett.

Lecture des minutes des deux der-
nières assemblées du Conseil.

On propose au Conseil de
don l'ordre du jour du 7 juillet
est adopté

Proposer et voter unanimement

que les minutes des deux der-
nières assemblées soient adoptées

et signées telles qu'elles.

Lecture d'une lettre de re-
merciments de la Sacie

de St Jean Baptiste de Maison-

nette, déposée aux archives.

Lecture du Rapport de la Com-
mission des Marchés

passé sur l'assurance de

dimanche, déposée aux archives.

M. Lacombe
M. Lacombe

Lecture du rapport du Con-
seil en comité du 30 juin
1909. Savoir:

Rapport du Conseil en comi-
té, Maisonnette, 30 juin 1909. -
Au Conseil de Ville de
Maisonnette.

Messieurs,

Les sauniers, A. Mi-
chaud, M. J. O. Duperré, Ch. De-
lange, R. Fraiss, P. R. S. Bennett, Conseillers &
membres présents du Conseil
en comité de cette Ville ont
l'honneur de vous faire rap-
port qu'à leur assemblée de ce
jour, il a été résolu ce qui suit
Savoir:

Des sauniers pour répa-
rations à la couverture de l'Ho-
tel de Ville et une couverture
neuve pour l'écurie sont au
voies et il est proposé d'au-
toremment résolu que M. P.
R. S. Bennett soit autorisé
d'accorder le Contrat de
ces réparations & de la couve-
ture neuve au saunier
sionnaire qu'il jugera à
propos pourvu que le mon-
tant n'exécède pas la somme
de \$75⁰⁰

De n'importe de J. H. Harris Cons-
truction & qu'une somme de

despans curé (100%) seulement
sur les travaux exécutés par
cette Campagne.

L'avis humblement sou-
mis (Signé) M. J. Cassin, Alexan-
dre Michaud, Mari.

Proposé résolu unanimement
que ce rapport soit adopté
& il est résolu en conséquence
M. P. R. S. Bennett fait rapport
qu'après lecture de réparations
de la caucette neuve a
été accordé à M. W. Chabillon
& Co. & que les autres réparations
urgentes aux dalles des cou-
vertures &c ont été ordon-
nées à M. Chabillon & Co.

Ce rapport est adopté.
Lecture d'une lettre de
M. Mendoza Langlais re-
travaux permanents, déposés
aux archives.

L'opinion de M. L. J. S. Mo-
ren sur les comptes de M.
G. Emile Vanier est renvoyée
au Comité en Comité.

Proposé & résolu unani-
mement que les comptes
suivants soient approuvés
& payés: P. A. Dupuis m. s. f. r. 1108.²⁵
L. J. J. Morin 1479.¹⁵ J. J. J. J.
Guay 189.³³ E. J. Damour 193.²⁰
L. P. P. P. 115.³¹ L. E. Watrous
& Co 1.⁰⁵ Geo. Burdon 12.⁶⁰ L. J. J. J.
Dupuis 6.⁰⁰ Musseau l. t. d. 85.⁰⁷

La Gagnon 3.⁷⁰ Gouvernement 12.⁰⁰
J. B. Faugier 8.⁰⁰ J. J. J. J. 3.⁸³
J. J. J. J. 23.⁰⁹ Gauthier 7.⁰⁰
Givaud 27.⁰¹ Dufault & Reed
6.²⁵ 84.⁵⁷ 14.⁵⁸ 50.⁹⁰ Hamilton
Parodi & Co 6.⁰⁰ Wilson & Co 7.⁰⁰ Du
Sousville Bros 10.⁰⁰ & 8.⁵⁰ La Ga-
gnon H. H. 7.⁰⁰ Co. de Dumaisville
de Beauville 88.⁵²

ou précède ensuite il ordonne de
lire du 14 juillet courant.
Lecture d'une lettre de Honoré
Construction Ltd reprises
de passés à travers la proprie-
té de Terminal & d'autres
Correspondances à ce sujet,
dépouillées aux archives.

Lecture du rapport du Russe
depuis d'abord, Campeau
sur quatre baies d'abord
Proposé & résolu unani-
mement que le Président du
Comité de police fut fait au-
torisé d'acheter quatre nou-
velles baies au main (p. 10)

Juge à propos
Lecture d'un rapport hebdo-
madaire des Chénier
Chénier, déposé aux ar-
chives.

Proposé par M. J. Dupuis
unanimement résolu
que le Secrétaire soit chargé
d'obtenir une réponse de
la Municipalité de Watrous & Co

sur la demande la Ville de
par les conducteurs l'eau
haut partait ou il n'est
pas par dans les rues de
Celle Ville.

Lecture d'un rapport de la
Montreal Water & Power
Co sur certains services pro-
vis, déposés aux archives.

Lecture d'une lettre de la Amé-
rican Can Co re voir d'évite-
ment sur la rue Jeanne
d'arc.

Lecture d'un rapport de la
Canadian Northern & Que-
bec Railway Co relatif de
leur locomotives.

Proposé par le monument
ment que tel quel l'ala
des chemins de fer le désir
un règlement prohibant
le cas des sifflets des locomo-
tives dans cette ville soit pro-
posé par le conseil au conseil.

Lecture d'un rapport de la
Montreal Water & Power Co
refusant de rembourser
certaines dépenses faites
par la ville par rapport
à des travaux faits
dans les rues de cette ville.

Proposé par le monument
que l'avis légal soit au-
torisé de prendre au procédu-
res contre cette compagnie pour

le recouvrement des sommes au-
si dépenses.

Proposé par le monument
que Mr J. Emile Vanier soit auto-
risé de préparer au desir de la
loi des chemins de fer, des plans
pour l'installation de bassines
de protection aux intersections
des rues de cette ville avec le che-
min de fer Canadian Northern
& Quebec Railway & que Mr Vanier
soit autorisé de faire les procédu-
res nécessaires devant la Com-
mission des chemins de fer.

Lecture du programme des
Annuaires des municipalités
Canadiennes à l'édifice St-Jacques
déposés aux archives.

Première lecture du règlement n° 28
concernant la fermeture à bon
heure des établissements d'af-
faires.

Proposé par le monument
que le premier règlement de ce
règlement soit adopté.

Proposé par le monument
que le billet de la Canadian
Trust Co au montant de
4104" soit renouvelé par un autre
billet à trois mois d'échéance du
14 juillet courant par le même
montant de la même Banque
ou que l'ancienne & l'ancienne
Désormais soient autorisés à

signés à biller par et au nom de la ville.

Propose résolu unanimement que les comptes suivants soient approuvés & payés: Jos Dubois 8⁰⁰ Cu Jiguere Mayrand 131.⁵³ M^{me} Coult 67.⁵⁵ McCole Bros & Co 74.²⁰ La Patisse 105.⁰⁰ O. Bymeau 49.⁰⁰ J. A. Fisher 0.⁶² Ricard 10.⁰² J. A.

Ch. No 1.34
Lamotte 6.55
M^{me}

Gagnon 9.⁰⁰ Canadian General Electric Co 2.⁷⁴ Canadian Fire Insur 7.⁵⁰ J. J. Groux 29.⁷⁵ Gauthier

Cuprend ensuite l'ordre du jour de ce jour.
Lecture d'une pétition de M^{rs} Walter Reid pour contrat d'éclair. renvoyé au bas de l'ordre du jour.

Lecture de pétitions de quelques marchands de la rue d'Orléans de mettre un règlement en force par la fermeture à bonne heure déposés aux archives.

Lecture d'une requête de M^{rs} Gagné réparation de solaires communs de bas des nobelias J. P. Rhéaume dont le tracé pour d'hotel est maintenant devant ce conseil, renvoyé à M^{rs} Rhéaume.

Lecture d'une lettre de la Cie des Terrains de M^{rs} Monseigneur demandant l'annulation de la rue Girard.

Propose par M^{rs} Belange unanimement résolu que le Sec^{rs} Intendant des Travaux prie les instructions de faire l'annulation de la rue Girard tel que demandé & s'en notifier la Compagnie.

Lecture d'une demande de deux Lecyrs pour place en enfants à Montfort

Propose résolu unanimement que la ville place à ses frais deux des enfants de M^{rs} Lecyrs à Montfort

Lecture d'une application de M^{rs} L. A. Guillet pour licence d'hotel
Propose résolu unanimement que ce certificat des Electeurs soit conforme & que M^{rs} Secrétaire & le Secrétaire Trésorier soient autorisés de le signer.

Lecture d'un certificat des Electeurs pour transfert de licence d'hotel de M^{rs} A. Dupuis à M^{rs} Alphabette & d'un autre pour la même fin de licence d'hotel de M^{rs} J. P. Rhéaume à M^{rs} Jos. Peltier.

Propose résolu unanimement que ces deux certificats soient conformes & que M^{rs} Secrétaire & le Secrétaire soient autorisés de les signer.

Lecture d'une lettre de M^{rs} J. Dubault & égaux de certains Caen de son face provenant des Usines Auger sur le territoire de cette municipalité.

& d'une lettre de M. Deschamps. ce
sujét au Parifiqui (Amadou).
Proposi & résolu que la réponse
de Parifiqui Canadien soit
parvenue avant de prendre
d'autres procédures.

Lecture du rapport hebdoma-
daire de M. Deschamps au
Département des archives.

Proposi par M. Deschamps, d'un
mément résolu que les tra-
vaux suivants soient exécu-
tés dans les mois qui viennent
& que M. Deschamps reçoive
instructions en conséquence
de savoir.

Egouts, rue Armand de la rue
Pie IX aux limites ouest.

rue Armand du Parc de la rue
Pie IX aux limites ouest.

rue Orléans, du bout actuel
de l'égout jusqu'aux limites
nord.

Maccabaw:

rue Pie IX, de la rue Ernest aux li-
mites nord.

rue Orléans, de la rue Ernest en
allant vers le nord jusqu'à six
cents pieds au nord de la rue
Sherbrooke.

rue Saint-Basile, de la rue
Ernest jusqu'à la rue Bayce,
Zuni Avenue, de la rue Odium à
la rue Ontario.

Haïm Avenue, de la rue Odium à la

rue Ontario.

Zuni Avenue de la rue Ste Catherine à
la rue Ontario.

rue Ernest de la rue Desjardins aux
limites ouest.

Enfin, rue Saint-Basile de
de la rue Ernest jusqu'à la rue
Bayce

rue Orléans, de la rue Ernest jus-
qu'à six cents pieds au nord de
la rue Sherbrooke

rue Jeanne d'Arc de la rue Ernest
jusqu'à la rue Sherbrooke

rue Ernest de la rue Desjardins
jusqu'aux limites ouest.

Proposi résolu inamoviblement
que la Ville emprunte de la
Banque d'Hydrologie, sur billets
à demande une somme de
cinquante mille piastres (50000.⁰⁰)
& que M. Deschamps & M. Deschamps
soient autorisés à signer ce billet pour & au nom de
la Ville.

Lecture d'une réponse de M. Emile
Nairn sur l'obsolescence du con-
trat de Harris Construction Co. Ltd.
dépouillé aux archives.

Proposi résolu inamoviblement que
M. Deschamps reçoive instructions de
donner les alignements d'égouts
de la rue Bayce, de la façon venant jus-
qu'à la rue Pie IX.

Lecture d'un extrait de M. Emile
Nairn au montant de 1573.⁹² en

pour de Harris Construction Bldg
& de deux autres estimés au mon-
tant de 200⁰⁰ & 400⁰⁰ inférieurs de
Municipal Contracting Co.

Propose & résolu unanimement
que ces estimés soient payés.

Deuxième lecture du règlement
no 177 concernant les bâtiments

Propose par M. C. Bélanger

Secondé par M. P. R. Bennett, unani-
mement résolu que la deuxi-
me lecture de ce règlement soit
adopté, qu'il soit signé par M.
le secrétaire municipal & publié
suivant l'usage.

+ Lecture d'un projet de contrat entre
la ville de Montréal & M. N.

Poliquin & Gagnon re exemption
de taxes &c

Propose par M. C. Bélanger

Secondé par M. P. Tracer, unani-
mement résolu que ce
projet de contrat soit approu-
vé & que M. le Maire soit auto-
risé de le signer.

Propose résolu unanimement
que les comptes suivants soient

- approuvés & payés, savoir: M. Coe
- Brook Co 39⁵⁷ C. Dupuis 80⁰⁰ L. Provoost
- 47⁹⁶ 175⁴⁰ 130⁰⁰ J. Rhéaume 941⁵³
- 2397²⁵ Garth 156⁰⁰ 234⁰⁰ 156⁰⁰
- Canada Land 21³⁶ N. S. Amant
- 194⁷⁰ L. Humberlay 194⁰⁰ A. Lévesque 898⁶¹
- D. A. Dupres 8⁰⁰ H. B. Desrochers 192⁰⁰
- C. Richard & Co. 5³⁵ Municipal Light Dept

Power Co 864¹⁶ June 175⁰⁹
International Gully Co 959²⁸

Propose par M. O. Dupres unani-
mement résolu que ce cas
soit déclaré que son inter-
venu ne chargeant le prix
du contrat sans livraison
de la pierre par M. J. Rhéau-
me par sa résolution du 30
juin dernier n'était pas simple-
ment le dit M. Rhéaume de faire
la livraison de cette pierre par
Chossé, mais de continuer

à être porté à délivrer cette pierre par Chossé
au lieu de l'acte sur les lieux à la demande
maintenant de l'intervenant & qu'au cas où
l'intervenant de dit M. Rhéaume désirait de
livrer cette pierre par Chossé & de signer alors
dit M. Rhéaume les prix fixés en premier lieu seraient
réduits à ceux fixés par la résolu-
tion de ce conseil du 30 juin.

Il est résolu & que copie de cette résolu-
tion soit transmise au dit M.
Rhéaume et que ce nouvel amendement

Deuxième lecture du règlement no 176
concernant l'hygiène de la ville

de la ville de Montréal

Propose par M. P. R. Bennett

unanimement résolu que la
deuxième lecture de ce règlement
soit adoptée que M. le Maire
secrétaire municipal soit autori-
sé de le signer & qu'il soit pu-
blié suivant l'usage.

Propose par M. C. Bélanger unani-

membrés résolu que les règles & règlements de ce Conseil soient sus-pendus pour permettre en au-tant que besoin la deuxième lecture à cette assemblée du règlement n° 178 concernant la fermeture à bonne heure.

Deuxième lecture du règlement n° 178 concernant la ferme-ture à bonne heure.

Proposé par M. P. R. S. Bennett
unanimement résolu que
la deuxième lecture de ce règle-ment soit adoptée; qu'il
soit signé par le maire
& le secrétaire Trévorie & publié
suivant la loi.

Attendu qu'aux libentures au
montant de \$500,000.⁰⁰ & de \$200,000.⁰⁰
Émise en vertu de la résolution du
26 mai 1909 amendée le 16 juin
1909 tendues à M. M. St Cyr, Gou-
thier & Frigon devant annexés de
coupans sur lesquels les signa-
tures du maire & du secrétaire Tré-
vorie soient lithographiées. Il est pro-
posé par M. O. Desjardins secondé par
M. P. R. S. Bennett unanimement rés-
olu que le maire & le secrétaire Tré-
vorie soient autorisés à
s'engager en leur nom & au nom
de cette corporation envers les dits
St Cyr, Gauthier & Frigon à faire
signer les dits coupans par le
maire & le secrétaire Trévorie de

cette municipalité & les dits St Cyr, Gou-
thier & Frigon l'exigent plus tard pour
faciliter la vente des dits libentures.
Attendu qu'aux libentures au
montant de \$200,000.⁰⁰ émises
en vertu de la résolution du
26 mai 1909 amendée le
16 juin 1909 tendues à M. M.
St Cyr, Gauthier & Frigon devant
annexés des coupans sur les-
quels les signatures du maire
& du secrétaire Trévorie soient
lithographiées, il est proposé
par M. O. Desjardins secondé
par M. P. R. S. Bennett unanime-
ment résolu que le
maire & le secrétaire Trévorie
soient & sont autorisés à s'en-
gager en leur nom & au nom
de cette corporation envers
les dits St Cyr, Gauthier & Frigon
à faire signer les dits coupans
par le maire & le secrétaire
Trévorie de cette municipalité
et les dits St Cyr, Gauthier & Frigon
l'exigent plus tard pour faciliter
la vente des dits libentures.
Proposé par M. P. R. S. Bennett
secondé par M. R. Robt Trace unanime-
ment résolu que le contrat
de la construction d'égouts par
la partie de la rue Jeanne d'Arc
non encore terminée soit ac-
cordé à M. Walter Reid, au prix
des détails mentionnés au

Chapitre 89 de q Edouard VII
 en tenant compte tant fait du
 montant dépensé l'an dernier
 sur cette partie de la rue Jean
 ne d'axe, en plus le dit M. Reed com-
 plétant ce qui n'a pas été com-
 plété dans la partie des égouts
 déjà faits sur cette rue, le tout
 basé sur les spécifications
 annexées au contrat de The
 Harris Construction Co et sur les
 plans préparés par M. J.E. Vanier,
 ingénieur civil.

Ces travaux devant être
 commencés immédiatement
 continués sans interruption
 et terminés le plus tôt possi-
 ble. Si après la completion de
 ce canal d'égout de la
 rue Jeanne d'axe, le Conseil
 est satisfait de l'ouvrage
 fait par le dit M. Reed, il lui
 accordera dans les mêmes
 conditions la completion
 des égouts dans la rue Jean
 barrière parce ce qui n'est
 pas encore terminé, au dans
 une autre rue Equiva-
 lente d'importance.

+ Proposé par M. P.R. Bennett
 unanimement résolu que
 M. le Président des Travaux
 soit autorisé jusqu'à nou-
 vel ordre contraire, à approuver
 tous les comptes dus de devant

postérieur de signer tous chèques
 en paiement de ces comptes.
 Proposé résolu unanimement
 que M. Jos Dubault, soit auto-
 risé à surveiller pour et au nom
 de la Ville tous les travaux des
 ruisseaux de la Ville spécialement
 ceux entrepris par la Harris Con-
 struction Co Ltd. et de faire rap-
 port au Président des Travaux
 sur tout ce qui il paraîtra tra-
 verser de difficultés le Président
 des Travaux étant autorisé à
 régler ces difficultés.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.

~~M. le Maire~~
 Publiés

Maisonmune, 28 Juillet 1909
 Assemblée régulière
 Faute de membres de Quorum, l'as-
 semblée n'a pas lieu.

~~M. le Maire~~
 Sec. Tris.

Maisonmune 4 Août 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire A. Michaud
 & Oscar Dufourme Conseillers
 Faute de quorum l'assemblée
 n'a pas

~~M. le Maire~~
 Sec. Tris.

Montréal 11 Août 1909.
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alexandre Richard
 M. le Conseiller Dufrenoy
 M. Delaunoy
 P. R. & Bennett.

Lecture et approbation des minutes
 de la dernière assemblée.

Proposé et résolu unanimement
 que les minutes de la dernière as-
 semblée soient approuvées et si-
 gnées telles qu'elles.

Lecture d'une lettre de M.
 Mendoza Lacroix re travaux
 permanents, renvoyée au Cou-
 seil en Comité.

Lecture des rapports hebdoma-
 daires du chef Marchessault des
 18 & 25 juillet & 1 & 11 Août 1909 sur
 l'observance du dimanche déposés
 aux archives.

Lecture d'une lettre de M. Wake
 Rees acceptant la résolution de
 la Commission lui accordant un
 contrat de travaux d'égouts
 déposée aux archives.

Proposé par M. Oscar Dufrenoy
 et résolu unanimement qu'il
 soit fait connaître par la
 Commission des Chasses Urbaines
 de Montréal soit par notice
 ou d'avis à faire circuler
 par les rues sur la rue St-Jacques
 dans le service communal
 ou d'avis à enlever les points
 de cette rue afin d'avoir une

circulation libre par les voitures.
 Proposé et unanimement résolu
 que M. le Conseiller P. R. & Bennett
 soit autorisé de faire tous arrange-
 ments avec le Municipal Works
 & Pavement pour induire cette
 dernière à poser deux nouvelles
 fontaines publiques sur la rue
 Bennett & face à part de la
 fondrière Wardens King & St-
 Urbain.

Proposé et résolu unanimement
 que cette assemblée soit suspen-
 due pour quelques instants.

Après quelques instants de sus-
 pension l'assemblée reprend
 son cours avec toutes les mêmes
 consultations présentes & M. le Maire.
 Proposé par M. Delaunoy et ré-
 solu unanimement que le Secré-
 taire soit chargé de faire pu-
 blier en entier dans les journaux
 La Presse La Patrie, Le Soleil et
 Le Courrier les résolutions
 votées.

Proposé et résolu unanimement
 que M. le Président d'Éclaircissement
 soit autorisé de demander des
 commissions pour l'achat &
 la pose de tracés observatoires pu-
 blics. L'achat des observatoires de
 nuit être fourni gratuite-
 ment par le Municipal Works
 & Pavement aux termes
 de la dernière section

de la clause No 5 dans son
contrat avec cette ville.

l'opinion
de l'avis
de la ville
à cet
effet

Propose résolu monumment
l'opinionment que Mr. Maurice Du
de l'avis
de la ville
à cet
effet
Chargé d'ingénieur Civil, soit
chargé de diriger et surveiller les
ouvrages entrepris par Mr. James
Morgan par la construction
de plans de suivant contrats
avec la ville sans complaisance
et sous la direction de ce plan de
reusement toutes les condi-
tions au instructions né-
cessaires pour l'exécution com-
plète des travaux faits & à fai-
re dans la ville de Montréal
tous les renseignements que

l'avis
de la ville
à cet
effet
à l'avis
de la ville
à cet
effet

Compotent les plans des lu-
miers de la Cité de Montréal
à faire rapport au Conseil.
Propose résolu monumment
l'opinionment que le memorandum
de Mr. James Morgan, daté
du 21 Novembre dernier & sou-
mis au Conseil de cette ville
à son assemblée du 7 Decem-
bre dernier, après une
délibération soignée, soit
accepté comme devant for-
mer la base d'un contrat à
intervenir entre les parties
à la condition toutefois que
les mots: "The Town of Montréal
receve après le purchase
from James Morgan for

the purchase" dans le section de
ce memorandum soit supprimé
par les mots suivants:

1^o The said Mr James Morgan
après le purchase de la dite
Town of Montréal

2^o que le bailleur d'abord est
mentionné dans ce memorandum
soit de cent quarante pieds de
longueur entre les rues de la
Thémis & Bayce;

3^o que le tout soit approuvé
par le législatif Provincial
à sa prochaine session.

Propose résolu monumment
que Mr. Maurice Duperré
soit autorisé de faire tous
les plans nécessaires des lignes
de chemins de fer au coin des
rues de la rue de la Chapelle & de
rues de fer de l'Estimé
pour produire devant la
Commission des chemins
de fer à Ottawa pour obte-
nir de cette dernière le réve-
nement de ces lignes & que lors
que ces plans seront com-
plétés qu'ils soient déposés
soit autorisée de faire les pro-
cédés nécessaires à cet effet.

M. J. J. J.

Alexandre Richard
Maire

Maisonneuve 25 août 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. M. Alex Michaud, H. G. H. G.
 Oscar Dupuis
 Chas. Bilka
 Robert St. Laurent
 P. R. S. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé résolu unanimement que les minutes de l'assemblée soient approuvées et signées telles qu'elles.

Lecture d'une application de Mr. Wilfrid Menard comme Constable, renvoyée au Comité de police & feu.

Lecture d'une lettre de Mr. C. J. Lamontagne au sujet de l'arrêt des travaux au coin des rues LaSalle & Beau Proposé résolu que le Secrétaire soit chargé d'examiner cela en compagnie à ce sujet.

Lecture d'une lettre du chef Marchessault, le certain de ce cas du département de police & feu. Renvoyée au Comité de police & feu.

Lecture du rapport suivant:

Maisonneuve 20 août 1909
 Rapport du Comité d'Éau & Santé,
 au Comité de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

Les sauniqués de M. chaud, maire, P. R. S. Bennett & Oscar Dupuis, membres du Comité d'Éau & Santé ont l'honneur de vous faire rapport qui a l'assemblée de ce Comité qui a eu lieu le 20 courant. Il a été résolu ce qui suit parais:

Sur proposition de Mr. P. R. S. Bennett unanimement adoptée, il a été résolu d'autoriser le Docteur Pierre Fessier à représenter la Ville de Maisonneuve à la Convention annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec à Sherbrooke les 25 & 26 du mois courant. Signé P. R. S. Bennett
 Prés.

Proposé résolu unanimement que ce rapport soit adopté. Lecture des rapports hebdomadaires du chef Mr. Chassault des 18 & 24 courant sur l'observation du dimanche déposés aux archives.

Proposé résolu unanimement que cette assemblée soit suspendue pour quelques jours.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours avec les mêmes membres présents.

Lecture d'un rapport de Mr J. Morgan
au sujet de la donation d'un parc
public, déposé par les architectes.

La demande de Mr M. Morin
Régulièrement pour places des enfants
à l'école est acceptée pour
un enfant par famille.

Proposé par Mr Robert Froux
secondé par Mr Ch. Bélanger

Le Conseil offre à la Société d'Architecture
Caldwell, de compléter tout
le terrassement non encore
terminé exécuté & mentionné
dans le plan A, au chapitre 89
de 9 Édouard VI, dans les rues
suivantes, savoir: Jeanne d'Arc
Ald. Bennett, William David
Bayce, Sherbrooke Du Parc de
marid, rue Genevieve, 3^e rue, 4^e rue & 5^e rue
avenue, Beau, Thibault & la
Caulie.

La dite Compagnie devra com-
mencer ces travaux par le
nivellement de la rue Jeanne
d'Arc ensuite dans les rues
Ald. Bennett, William David
Bayce, Sherbrooke & par la suite
au fur & à mesure que le Con-
seil l'indiquera. Le tout
devra être complété le plus
 tôt possible.

L'espace de ce terrassement
sera celui mentionné à
ce dite plan dans chaque

rue, mais la Compagnie devra
s'engager à compléter le nivel-
lement dans chacune de ces rues
par le montant restant non en-
core dépensé pour ces travaux dans
chacune des rues ci-dessus.

Adopté.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, maire.

M. J. D. Duffy

Maisonnuméro 8 Sept 1909
Assemblée régulière

Présents. M. le Maire Alexandre Michaud x

M. le Secrétaire Ch. Bélanger, Robert Froux
R. D. Bennett & J. A. Dehaene, secondé.

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée

Lecture d'une pétition de Mr M. Labrecq
qui se concerne la construction de trottoirs permanents
renvoyé au Comité de chemins.

Lecture d'une pétition de Mr Walter
Reid pour nouveaux travaux d'égout.
renvoyé au Comité de Comptes

Lecture d'une lettre de Mr J. D. Meunier
sur mauvais état de trottoirs de traversées
permanents, renvoyé au Comité
de Comptes.

Lecture d'un certificat des Électeurs
pour transfert de licence de tra-
vaux de business existants en
détail par Mr Commenet en faveur
de Mr H. Duffy.

Proposé & résolu unanimement

projet que ces derniers ont fait
me & qui me va faire le bien
saint. soient autorisés de la
part.

Lecture d'une lettre du chef des
Chasseurs, par certains membres du
département renvoyé au Co-
mité de police.

Lecture de plusieurs rapports
hebdomadaires du chef des
Chasseurs, sur l'absence avec
du dimanche, renvoyé à l'archevêque.

Lecture des rapports trimestriels
de Mr C. D. Rice, inspecteur
des bûches, renvoyé au Com-
ité des finances.

Lecture d'une lettre de Eva
Fletcher de l'usine de papier
Caulle de la rive de la rivière
St. Louis, adressée aux archevêques.

Proposé par Mr P. R. T. Brunet
recommandation relative
que Mr le Président du Co-
mité de police que soit au
tour d'acheter le nombre
de bûches d'abord qui il

jugera à propos, même
au prix actuel de ces bûches.

Proposé & résolu unanimement
que le Comité d'Éclair-
age soit autorisé d'aller sur
Culbun la Campagne de la rive
St. Louis & de passer la nuit
à cette dernière les gars

de ce Comité pour ce qui con-
cerne l'éclairage de la ville
& plus particulièrement les bûches
qui n'éclaireront pas.

Lecture d'une demande de Mr H.
Pauline par le Comité de
Constitution d'une fondation
& sans exemption de taxes sur cette
fondation.

Proposé résolu unanimement
que le Comité de Constitution
cette fondation soit accordé
à Mr Pauline à l'endroit
demandé mais que pour
l'exemption de taxes, cette que-
stion soit renvoyée au Comité
de la ville pour promettre à
Mr Pauline de fournir
les détails sur le genre de ma-
nufacture qui il entend faire,
travaux le nombre d'employés
qui devant y travailler
& le salaire que gagneront
ces employés.

Lecture d'une lettre de Mr
Rhianon demandant l'ache-
ter le carré de la ville, ren-
voyé au Comité des Chemins.
Lecture d'une réponse de Mr
L. P. L. de la nouvelle extension de
Culbun, renvoyé aux archevêques.

Éclairage Lecture d'une
lettre de Mr H. P. de la
ville acceptant la résolution
du Comité de cette ville de sa

devenir accusé concernant
l'installation de certains
pneus. dit par un arcteur.

Est accusé est gommé.

Alexandre Richard, Maire

M. Lecomte
M. Lecomte

Maisonnume 15 Septembre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex Richard
et M. Lecomte et Bilacqes. Robert
Fraser R. S. Bennett

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assem-
blée. -

Lecture d'un certificat des é-
lecteurs de D^{ns} J. B. Lafleur
me par le transport de la
licences d'épicerie de
D^{ns} Lecomte M. J. Monpétil.

Proprié résolu unanimement
que ce transport soit
confirmé et que M. le Maire
et le Secrétaire soient auto-
risés de le signer.

Lecture du rapport annuel
du D^{ns} P. Lecomte, par lequel
au Comité en Comité. -

Lecture d'une lettre de la
United Soap & demandant
la permission de fabriquer
une manufacture de
savon sur le terrain
compris entre le chemin

de fer du Terminal et des rues
Bennett, Ross & Ernest
Proprié par M. Robt Fraser
Seconde fois M. R. S. Bennett, et

unanimement résolu que per-
mission soit accordée à la dite
Compagnie d'établir sa manu-
facture sur le terrain ci-haut
désigné pourvu que cet éta-
blissement ne soit en aucune
façon nuisible aux propriétés
voisines, soit par les odeurs
ou autrement.

Proprié résolu unanimement
que M. le Maire et le Secrétaire
Présidents de la Ville soient
autorisés d'exempter une
somme de six mille six cents
piastres à la Banque d'Ho-
thelaga Recoursable de la
somme sur le billot promis
sans remboursement. Deman-
de d'autorisation de devant pro-
diges. Cinq & demi piastres sur
l'air & qu'ils soient autorisés
de signer un billot promissaire
en cause qu'une cette somme
sera remboursée à la Ban-
que avec le revenu des taxes
municipales de l'année
courante.

Proprié résolu unanimement
qu'il soit J. Dussault, par lequel
autorisés de faire en suite

devenir assésou concouant
 le renouvellement de certains
 pms. disposés aux archives.

Est assemblée et y a eu

Alexandre Richard, Maire

~~M. Lecomte~~
 M. Lecomte

Maison n° 15 Septembre 1909

Assemblée régulière
 Présents M. Le Maire Alex. Richard
 et M. Lecomte et Billette. Robert
 Fosse R. S. Permett

Lecture et approbation des mi-
 nutes de la dernière assem-
 blée.

Lecture d'un certificat des é-
 lecteurs de D^{ns} J. B. Leflam
 me pour transport de la
 licence d'épicerie de
 D^{ns} Lecomte M. J. Monpélit.

Propose résolu unanimement
 que ce transport soit
 confirmé et que M. Le Maire
 et le Secrétaire soient auto-
 risés de le signer.

Lecture du rapport annuel
 du D^r P. Lussier, rapporteur
 au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de la
 United Soap Co demandant
 la permission de sécher
 une manufacture de
 savon sur le terrain
 compris entre le chemin

de fer du Terminal et sur
 Permett, ainsi que Ernest
 Propose par M. Robt Fosse
 Seconde fois M. R. S. Permett, et

unanimement résolu que per-
 mission soit accordée à la dite
 Compagnie d'établir son manu-
 facture sur le terrain ci-haut
 désigné pourvu que cet éta-
 blissement ne soit en aucune
 façon nuisible aux propriétés
 voisines, soit par les manœuvres
 odieuses ou autrement.

Propose résolu unanimement
 que M. Le Maire et le Secrétaire
 puissent de la ville soient
 autorisés à excopter une
 somme de six mille six cent
 piastres à la Banque d'Ho-
 chebourg Recours de la
 somme sur le billot promis
 six mille six cents. Deman-
 de autorisée de devant pro-
 dices cinq et demi pour cent
 l'an et qu'ils soient autorisés
 de signer un billot promissaire
 en conséquence. Cette somme
 sera remboursée à la Banque
 que avec le revenu des taxes
 municipales de l'année
 suivante.

Propose résolu unanimement
 que M. J. Dussault, premier
 huissier de la ville soient

les règlements de cette ville sur tout
 fait personnel en face de la
 propriété des manufactures
 M. Labrecque préfère.
 Proposer M. C. Bédard sur
 inamovibilité relative que ce
 conseil accorde à M. Mal-
 les Reig le contrat de la con-
 fection d'égal pour la por-
 tie de la rue d'Orléans non encore
 terminée au prix de la ce-
 dule mentionnée au ch. 89 de
 l'Édouard VII qui y ait du
 pas au quel n'y en ait pas, en
 tenant compte tant des
 mandats dépensés pour confec-
 tion d'égal sur cette partie
 de la rue d'Orléans à partir de la
 rue d'Orléans au par le dit M. Reig
 complétant ce qui n'a pas été
 complété dans la partie des Égouts
 déjà fait sur cette rue. De même
 sur les spécifications annexées
 au contrat de M. H. Harris Con-
 struction de l'égout des plaines
 par M. J. E. V. ingénieur
 civil. Ces travaux de travaux
 être terminés immédia-
 tement, continués sans interrup-
 tion & terminés le plus tôt pos-
 sible.
 Le paup & l'ave de M. S. G. G.
 n° 7 Bains publics.
 De plus les sollicitations de
 venir terminer le conseil

à sa prochaine assemblée
 Et l'assemblée est ajournée.
 Alexandre Richard, Maire

~~M. L. L.~~
 Reçu

Mardi 29 Septembre 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alexandre Richard
 & M. les Conseillers O. Duperré
 C. Bélanger,
 P. R. S. Bernier

Lecture des minutes de la dernière
 assemblée
 Proposé et résolu unanimement
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées & si-
 gnées telles que lues.
 Lecture d'un bref d'injonction de la
 part du Grand Juge Contre la Ville
 & Harris Construction Co. en ce qui
 concerne le canal d'égouts à travers sa
 voie, renvoyé à l'avis des légals.
 Lecture de pétitions de M. J. L. L.
 sur & H. Bellard, augmentation
 de salaire, renvoyé au
 Comité de Santé.
 Lecture d'une pétition de M. J. A. Cor-
 bet, se voyant à l'eau.
 Résolu unanimement que le Secré-
 taire reçoive instructions de donner
 ordre à la Montrose Water Power
 Co de passer ces conduites d'eau.
 Lecture d'une lettre de la Montrose

M. St-Pierre se entretient avec le Conseil pour renouveler les pensions de leur système dans le Maïsonnium.

Résolu unanimement que les membres de ce Conseil qui seront disponibles soient chargés de rencontrer les directeurs de la Compagnie à ce sujet & reprendre tout l'attelage dans cette entreprise.

Lecture d'une pétition des pharmaciens, reformant de bon ne heure, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une requête de plusieurs propriétaires demandant qu'un cadran soit posé sur la tour de la station N° 2, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une application de M. J. H. D'Aragon pour la licence de boissons dans un magasin.

Résolu unanimement que le certificat des électeurs en faveur de M. J. H. D'Aragon soit confirmé & que M. le Secrétaire & le Secrétaire soient autorisés de le signer.

Lecture d'une réclamation de M. J. Villeneuve pour droits de royauté sur les piscivores St-Jedige, renvoyée à l'avis

légal

Lecture de plusieurs rapports hebdomadaires du chef Comtois sur l'observation du dimanche de pacis archiens.

Proposé par M. Delangeur sommairement résolu que M. Jos. Duhalet soit autorisé à acheter une table pour le Comité de chemins & de l'installer.

Proposé par M. O. Duperré sommairement résolu que le Secrétaire soit chargé d'inscrire aux Compagnies intéressées leur espoir grand de recueillir leurs personnes qui suivent à la Circulation au coin de nos Outoris & Lafontaine, rue Jeanne d'Arc, rue Charlemagne, rue Pauline, puis de la rue St-Catherine.

Cet assemblée est ajournée.

M. Alexandre Richard, Maire
Maïsonnium, 13 Octobre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Richard
x M. M. les Conseillers O. Duperré
C. Delangeur
R. Frasier
P. R. P. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée.

Proposé résolu unanimement que les minutes

de la dernière assemblée
soient approuvés & signés
telles que lues.

Lecture d'une requête des
Epiciers demandant la sus-
pension pour un certain
temps du règlement con-
cernant la fermeture de bon-
ne heure, renvoyée au Consi-
li d'aujourd'hui.

Lecture d'une lettre de M^{rs}
Monney, Côté & Cie & d'une
autre de M^{rs} O. Dupont, de-
mandant une réduction de
leur licence proportionnelle-
ment au temps qu'ils ont ex-
plaité leur commerce. Accordé.

Lecture d'une lettre de M^{rs}
J. H. Mitchell re location de
la salle de spectacles.

Proposé résolu qu'il soit
répondre que le Conseil ne
peut louer la salle pour
un si long terme.

Lecture d'une lettre de la Ban-
que de Toronto, demandant
une réduction de l'évalua-
tion de la propriété de M^{rs}
H. J. Sears, rue Ontario, ren-
voyée au Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre de la
maîtrise de la rivière Beau-
Jerro, Côté & Cie, re lu-
mière électrique, trottoir &
bonne fontaine, renvoyée au

Conseil ou Comité.

Lecture d'une lettre du journal de
Commerce pour publication
dans ce journal.

Proposé & résolu que le Secré-
taire soit chargé d'obtenir
des détails sur les pairs chor-
gis & faire rapport; il en sera
de même pour la demande du
Herald.

Lecture d'une demande an-
nuelle d'allocation del'Hôpi-
tal Notre Dame.

Proposé par M^{rs} P. R. S. Remettre
unanimentement résolu que
la somme de vingt cinq
piastres (25.00) soit votée
& payée à cet hôpital com-
me sans exception annuelle.

Lecture d'une lettre du Hon-
orable Secrétaire Provin-
cial re "Médaille du Roi
pour la police, renvoyée
au Comité de police & feu.

Lecture d'une lettre de rap-
port hebdomadaire du chef
marchand, déposé aux
archives.

Lecture du rapport suivant:
Rapport du Comité de
police et feu.

Maisonnewe, 8 octobre, 1909
Au Conseil de Ville de Maisonnewe
Messieurs,
Les Soussignés, Alex. Michaud, maire

Robt. Fraser, prés. et Chs Bi-
langar, membre du Comité de
police et feu de cette ville, ont l'hon-
neur de vous faire rapport
qu'à leur assemblée de ce jour
il a été résolu ce qui suit, savoir:

Les soumissions pour habits
des constables et autres arti-
cles pour le besoin du départe-
ment, étant ouvertes, que
le contrat pour 29 paires de
pantalons pour Constables
soit accordé à M. J. G. Fafard,
au prix de \$5.75 suivant son
échantillon.

Que le contrat pour 5 par-
dessus d'hiver pour constables
soit accordé à Mm. Dro-
let, Dufour obé, au prix de
\$19.50 suivant leur sou-
mission; aussi un pardessus
pour le Chef, aux mêmes,
au prix de \$50.00 suivant
l'échantillon, et avec collet
en mouton de pose.

Que le contrat pour
les pardessus d'automne
et de printemps soit accor-
dé à M. C. L'Heureux au
prix de \$14.90 suivant son
échantillon.

Que le contrat pour 29
sweaters soit accordé à
Mm. Drolet, Dufour obé,
au prix de \$2.95 suivant

échantillon, aussi aux mêmes
pour 29 paires de mitaines
au prix de \$21.00 la douzaine,
suivant leur échantillon.

Que le contrat pour 29
paires de chaussures soit
accordé à M. A. Vanier,
au prix de \$2.25 la paire.
Le tout humblement sou-
mis.

(Signé) Robt Fraser, Président
Proposé & résolu unanime-
ment que ce rapport soit
adopté et il est résolu en con-
séquence.

Monsieur le Maire Michaud
attire l'attention du Conseil
sur une résolution du Conseil
de Montréal à l'effet de pren-
dre une injonction contre la
Montreal Street Railway Co
pour l'empêcher de transpor-
ter du fret dans les rues de
Montréal et déclare que cette
procédure, si elle était insti-
tuée, serait nuisible aux in-
térêts des Villes bordières & à l'indus-
trie en particulier où le
droit de transporter du fret
a été accordé à la Compagnie
au grand avantage de la
Ville et de ses citoyens.

Il est en conséquence unanime-
ment résolu:

Attendu que la Ville de ^{Montréal} ~~Montréal~~

Maisonniveau l'ont depuis quel-
ques années les chars du Mont-
real Street Railway pour le trans-
port des matériaux tant dans
ses limites que venant de Mont-
real et réalisés de ce chef des éco-
nomies importantes.

Du une perpétuelle repré-
sentation soit faite au Conseil
de Montréal de bien vouloir
reconsidérer sa résolution
concernant le fret de façon
à laisser bénéficier complé-
ment les Villes banlieues & Mai-
sonneuve en particulier de la
faculté de faire le fret concé-
dés à la Compagnie ou s'en
venir à une entente avec cette
dernière de manière qu'il n'y
ait plus de ligne de démarca-
tion entre Montréal & Mai-
sonneuve pour le transport
du fret qu'il n'en existe pour
le transport des passagers, et
que copie de cette résolution
soit transmise au greffier de
la Cité.

Proposé par Mr Oscar Dupresne
& secondé par Mr P. R. J. Bennett
& unanimement résolu que
l'avocat légal soit chargé
de préparer un projet de con-
trat entre la Ville de Montréal
Wabes & Powers Co au sujet de
la pose de nouvelles conduites

d'eau dans toutes les rues de cette Ville
basé sur les déclarations faites
lors d'une séance de ce Conseil
avec la Compagnie & que ce pro-
jet de contrat soit soumis à la
prochaine assemblée de ce Con-
seil; que de plus le Conseil autori-
se l'avocat légal à régler l'action
pendante contre cette Compagnie
pour le manque de pres-
sion &c. en payant cette dernière
payant les frais.

Proposé par Mr Oscar Dupresne
& unanimement résolu qu'afin
de réaliser les fonds nécessaires
pour faire face aux dépenses
de la Ville & du Conseil & pour
couvrir toutes dépenses d'ad-
ministration généralement,
le Conseil de cette Ville im-
pose une taxe générale fon-
cière d'une piastre cinq cen-
tins par cent piastres (1.05×100)
sur toutes les propriétés im-
posables de la Ville telles qu'elles
apparaissent au rôle d'évalua-
tion en force le 1^{er} octobre cou-
rant pour l'année courant du
1^{er} mai 1909 au 1^{er} mai 1910;
et le Secrétaire Trisonis est par
les présentes autorisé à publier
pour l'année courant du 1^{er}
mai 1909 au 1^{er} mai 1910 sur les
dites propriétés cette dite taxe
générale & de la collecter suivant

la loi; cependant les contrats existants entre la Ville et certains propriétaires en vertu de la section 4 de la loi 56 Victoria, chapitre 57 devront être respectés quant à la taxation, ainsi que les subdivisions 8 & 14 de la subdivision d'origine des Cantons d'Hochelegat Jacques Cartier appartenant aux propriétaires de grands terrains vacants situés en arrière des lots ayant front sur la rue Ontario & ayant au moins dix arpents de superficie, tel qu'édicté par la section 17 de la loi 63 Victoria, chapitre 53, lesquels nonobstant l'évaluation portée au dit rôle d'évaluation, seront taxés sur le pied de cent cinquante (150⁰⁰) piastres l'arpent pour les terrains vacants situés entre les rues Ontario & Sherbrooke & de cent piastres (100⁰⁰) l'arpent de la rue Sherbrooke aux limites nord de la Ville. Cependant aucune terre en culture ou affermée ou servant de pâturage pour les animaux, de même que toute terre non défrichée au sens à bas sur les limites de la municipalité, subdivisée en lots à bâtir

en non & non cultivée dans la catégorie ci-dessus indiquée, sera taxée à un montant ~~de~~ de trois huitièmes d'impair cent sauf en ce qui regarde la portion aboutissant aux rues & chemins ouverts au public jusqu'à la profondeur des lots à bâtir dans la localité, laquelle devra être taxée suivant la loi Commune. Une escompte de cinq pour cent sera accordé à toutes personnes payant les dites taxes dans les quinze jours de la date de son compte au de la confection de l'avis public à cet effet; le Secrétaire Trésorier est aussi autorisé à percevoir les taxes scolaires en même temps & de la même manière que les taxes municipales par ses remises en suite au Secrétaire Trésorier des Commissaires d'Écoles suivant la loi. Proposé par M^r C. Pilarege, Mayor & approuvé par le Conseil Municipal que le Secrétaire & soit chargé de trouver des Frères des Écoles Chrétiennes à quel prix & à quelles conditions ils laisseraient la Ville & plaider & son profit la carrière leur appartenant.

Que le bill de la Canadian Fire & Marine Insurance Co. au montant de \$4109.¹⁰

soit payé.

Lecture d'une lettre de M. M. Beaudin, Lorange & F. Groulx, offrant une proposition de règlement pour les taxes de la Succ. Vrai.

Proposé et résolu unanimement que l'avis juridique soit autorisé de régler ces taxes de la manière proposée & soit à son approbation.

Lecture d'une lettre de la Canadian Northern Railway & se nouvellement de sa voie aux intersections de certaines rues, renvoyée à l'avis juridique.

Lecture d'une soumission de M. S. F. Trudeau pour wagon d'hiver.

Proposé & résolu unanimement que cette soumission soit acceptée par contrat accordé à M. Trudeau, à condition que ce wagon soit livré vers le milieu de Novembre.

Lecture d'une soumission pour puisards Renaud de Warden King St. renvoyée au Comité des Chemins.

Lecture d'une lettre des Évaluateurs de la Ville annonçant l'honorable députation du rôle d'évaluation pour l'année 1909-1910, renvoyée au Comité.

Lecture d'une lettre de M. Moine, avis juridique informant le Conseil que l'injonction de mandie par la Cie Canadian Northern Quebec Railway a été renvoyée sans frais.

Proposé & résolu unanimement que les comptes approximatifs de la liste No 1, datée de ce jour, & signés par M. Moine & soumis au Conseil ci-dessus soient approuvés & payés.

Cet'assemblée est adjournée

~~négligemment~~ Alexandre Michaud, Maire.

Assemblée, 20 octobre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alex. Michaud

& M. M. les Conseillers Oscar Dupuis

Chas. Bélanger

Robert Fréchet

& J. A. Debur

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé & résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient adoptées & corrigées telles qu'elles.

Lecture de certificats des Électeurs pour la cense & Epices pour bois dans les arrêts de M. M. J. Caron

& M. Blain, & de même de M. M. J. Caron & M. Blain

Proposé & résolu que ces certificats

Pourvoyé als Commission
 Reconnue.
 Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef M^r Chessaud sur l'ot
 de la séance du dimanche, déposée
 aux archives.
 La demande de D^{ne} Biganette
 pour places pour enfants dans les
 orphelinats est prise en consi-
 dération et est proposée résolu
 que ce Conseil répond que la
 Ville ne peut se charger de
 payer plus qu'un enfant dans
 un orphelinat.
 La deuxième lecture du règle-
 ment n° 121 est faite
 Proposé par M^r Duperré
 unanimement résolu
 que cette deuxième lecture
 soit adoptée que ce règle-
 ment soit lui-même adopté
 que M^r le maire soit autorisé
 Secrétaire Trésorier soient
 autorisés de le signer & qu'il
 soit publié suivant la loi.
 Proposé résolu que le paie-
 ment des faillites soit
 prorogé au montant
 de 2321 \$ par l'intermédiaire des
 parents, des alimés &c soit
 approuvé & ratifié.
 Proposé résolu unanimement
 que les comptes appa-
 raissent à la liste n° 2 & que
 se ce jour exigé par M^r

Le Maire se réunie au Conseil
 Assis saint approuvés & payés.
 Et l'assemblée est terminée

Alexandre Michaud, Maire.
 Sec. des
 Réunion du 27 octobre 1909
 Assemblée régulière
 Présents M^r Michaud, M^r Aliant, M^r Michaud
 & M^r les conseillers Oscar Duperré
 Robert Goulet,
 J. A. Dubien.

Lecture des minutes de la dernière as-
 semblée
 Proposé résolu unanimement que les mi-
 nutes de la dernière assemblée soient adop-
 tées & signées telles que lues.
 Lecture d'une lettre de la Canadian Muni-
 cipal Journal, demandant au Conseil de sou-
 crire des abonnements si ce journal pour
 chacun des membres du Conseil & de ses
 officiers
 Proposé résolu unanimement que le Sec-
 raire répond que cette question est laissée
 à la discrétion de chaque Conseil
 de se procurer personnellement à ce
 journal.
 Lecture d'une lettre de D^r J. Lavoy
 se plaignant de l'infiltration de
 l'Eau de la rue dans le canal de sa
 maison.
 Proposé résolu unanimement
 que la plainte soit référée au Secrétaire

Président du Bureau des prières d'examine
et de faire rapport

Lecture d'une lettre de la Sœur Barolow
demandant une réduction de l'évaluation
de son des propriétés sur Notre-Dame -
Révisé au conseil en Comité

Lecture d'une lettre de la Sœur Laurence
Augas Pifining O. M. de plaignant
du manque de pression de l'eau de
l'aqueduc.

Proposé et résolu unanimement que
copie de cette lettre soit transmise à la
Montreal Water & Power Co avec prière
de remédier à cet état de chose
sans délai.

Lecture d'une lettre de la Municipalité
de la paroisse de la Sainte aux Frères
déclarant qu'elle n'est pas
s'annexer à la Ville de Monroville,
dépêché aux archives.

Proposé par M. Oscar Duperré
& unanimement résolu que l'ou-
ver le conseil soit autorisé de repri-
sente la Ville dans la cause des
bref d'ingérence pour la Cité
de Monroville contre la Compagnie
des Char. Urbains de Montréal
pour empêcher de transporter du
grit dans les rues & de protéger la
Ville à ce sujet.

Proposé et résolu unanimement
qu'il y ait un compte apparaissant à l'acte
N° 3 de ce fait, soumise
au conseil ce soir & initialisé par
M. le Maire & le Président du Comité

des Finances soient approuvés & payés.
Lecture d'une opinion de M. L. J. S.
Massin sur l'Évaluation du revenu
annuel des manufactures.

Proposé & résolu que instructions soient
données aux Évaluateurs de faire
l'Évaluation du revenu annuel
de toutes les manufactures dans
la Ville & de tous les logements
vacants qui ne sont pas encore
évalués.

Proposé et résolu unanimement que
l'avis juridique soit autorisé de
poursuivre la cause de la Ville contre
Succession de la Ville de Monroville
pour le recouvrement des taxes municipales &
pénalités basées sur la proposi-
tion des avocats de la Succession
soumise à ce conseil le 29 sep-
tembre dernier suivant les frais
faits.

Et l'assemblée est ajournée

Alexandre Michaud, Maire,

~~M. le Maire~~
~~Secrétaire~~

M. le Maire
Assemblée régulière
3 Novembre 1909
Présents M. le Maire Alexandre
Michaud & M. M. les Conseillers
Oscar Duperré, Chas. Bilange
Robert Graves, P. R. J. Bernier,
& J. A. Debevic
Lecture des minutes de la dernière
assemblée.
Proposé

Proposé et résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées et signées telles qu'elles.

Lecture d'une invitation du Cursi au Parc Séminaire par M^r l'Abbé Thibaut pour l'assemblée au Parc le 25 novembre.

Lecture d'une lettre de M^r J. F. Lamotte, se demandant à sa propriété, déposée aux archives.

Lecture de deux rapports hebdomadaires du chef Marchés par M^r sur l'abonnement du dimanche, déposés aux archives.

Lecture d'un rapport de M^r C. A. Réves, inspecteur des boîtes par son département, déposée aux archives, quant à sa demande d'augmentation de salaire, elle est renvoyée au moment où les appropriations définitives se font voter.

Proposé par M^r O. Duperré et unanimement résolu que la Compagnie Royale Électrique soit mise en demeure et protesté d'avoir à fournir un meilleur service de lampes à arc, car elles sont généralement éteintes et ce plus tôt

particulièrement depuis au moins quinze jours, à défaut par elle de se faire sans délai, l'œuvre promise de procéder par le renouvellement de la propriété portée au contrat & si elle n'a rien fait l'annulation de ce contrat.

Qu'il lui soit de plus résolu de ne pas couper les arbres qui ornent les rues sans la permission & de la manière indiquée par le Résident d'aut du chemin.

Proposé et résolu unanimement que M^r le Maire & le Secrétaire soient priés d'avoir une entrevue avec les autorités du Pacifique Canadien pour avoir des renseignements sur la ligne projetée à travers la Ville de Montréal.

Lecture d'une lettre de la Cité de Montréal, retraçant le fait par la Cie des Charrs Urbains de Montréal, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture de communications par Casques renvoyées au Conseil en Comité.

Lecture d'une opinion de M^r J. J. Tremblay sur la réclamation de M^r J. Villeneuve par rogation sur puisards St-Georges, déposée aux archives.

Lecture d'une lettre du même
re règlement de la caisse de
ville contre la Compagnie
du Gaz. déposée aux archives.
Proposé par le unanimement
que les comptes approuvés
à la liste N° 14 annexés au
Caucie cesai omittalis
pas M. le maire & M. le
deut du Comité des Finances
saint approuvés & payés.

Est presumpcie est approuvé
R. H. Bennett
Maire

~~M. le maire~~
M. le maire

Maisonnette, 10 novembre 1909

Assemblée régulière

Présents M. le Conseiller Ch. Delan-

ger
Faute de quorum l'assemblée
n'a pas lieu.

~~M. le maire~~
M. le maire

Maisonnette, 17 Nov. 1909

Assemblée régulière

Présents M. M. P. R. S. Bennett

Oscar Duprene

Ch. Delan-

Robert Fraser

Conseillers.

Est l'absence de M. le mai-
re, M. P. R. S. Bennett, pro
maire, occupe le fauteuil
de la présidence.

Lecture des minutes de la der-
nière assemblée.

Proposé par le unanimement
que les minutes de
la dernière assemblée soient
approuvés & Signés telles
que lues.

On prend en considération
l'ordre du jour du 10 cou-
rant.

Lecture d'une lettre de la
Internationale Gully &
appart des protesteurs pour
arbres, renvoyé au conseil
en comité.

Lecture d'une action en dom-
mage de la part de M. A. Ga-
gron, renvoyé à l'avis leur
légal.

Lecture d'une réponse de
Village de Sitraultville, re-
clamation, déposée aux ar-
chives.

Lecture d'un rapport du chef
marchand, sur le pai-
ment du salaire aux cons-
tables malades.

Proposé par M. R. Fraser
secondé par M. Ch. Delan-
ger unanimement, résolu que
le secrétaire soit autorisé
à payer au comptable J. Ford
malade depuis trois semai-
nes, tant le salaire qu'il re-
tient pour deux mois & compris

Le solaise de ces trois semaines
 & que quant au Comptable de
 l'année, la question du paie-
 ment de son solaise soit
 renvoyée au Comité en Co-
 mité.

Lecture du rapport hebdo-
 madaire du chef Marché
 Saul, déposé aux archives.
 Proposition de Oscar Du
 fume & unanimement
 résolu que le Secrétaire soit
 autorisé à amender les rôles
 d'évaluation & de perception
 de l'année 1908-1909 pour ce
 qui concerne l'évaluation
 des lots appartenant à la suc-
 cession Van pour ceux situés
 au nord de la ligne de che-
 min de fer du terminal &
 à y mettre l'évaluation
 de 275.000.⁰⁰ tel que contenu
 dans une lettre de M. M. Beau-
 dri, Larocque & St-Jermain
 en date du 2 octobre der-
 nier, soumise au Comité
 & acceptée par ce dernier
 à son assemblée du 13 octo-
 bre dernier page 250/9.

Proposition résolue unanime-
 ment que les comptes ap-
 partenant à la liste N° 5 sou-
 mis au Comité ces jours-ci
 soient par M. St-Jermain
 le Président du Comité de

Trinques soient approuvés payés.
 On procède ensuite à l'ordre
 du jour du 17 courant.

Lecture d'une application
 de Louis Dawning, Epave de
 M. M. Beauregard pour trans-
 fert de licence d'hotel de M. A.
 Labelle

Proposition résolue unanimement
 que ce transfert soit accordé
 & que M. le Maire soit au-
 torisé de le signer avec le
 Secrétaire Trinques.

Lecture d'une lettre de M. J. E.
 Sigant, se plaignant de ce que
 la Compagnie des chemins
 de fer de Montréal n'oc-
 cupe pas entre 4 1/2 & 7 les pri-
 miers billets de 8 pour 25 centimes
 Proposition résolue unanime-
 ment qu'il soit répondu à
 cette lettre qui mentionne du
 règlement N° 110 clause 18 cette
 Compagnie n'est tenue à cette
 obligation.

Lecture d'une lettre de Domi-
 nian Light, Street Power &
 demandant à la Ville de don-
 ner instruction à l'ingénieur
 au-dessus de la rue de la voirie
 de cette Ville d'indiquer à la
 Compagnie les endroits dans les
 rues où ses poteaux peuvent être
 placés sur des poteaux publics que
 lui-même la loi permet à la

dernière session de la Législa-
ture de la Province de Que-
bec

Proposé par Mr Bilange
Secondé par Mr R. Tracy & unan-
mimement résolu que l'inte-
rprétation précise inspec-
tions d'indiqués à la dite
Campagne l'extraît au es
poteaux passants et au in-
gis

Lecture d'une lettre de M. M. Dixon
Maitgarnier & McMichael
se plaignant que la Ville per-
met qu'il soit exigé dans
les rues des poteaux pour
les frais d'éclairage, contrai-
nement aux obligations con-
tractées par la Ville avec
la Compagnie Rayon Elec-
trique de, renvoyé à l'avis
légal.

Proposé par Mr O. Duperré &
unanimement résolu que
la Compagnie des chemins Ur-
bains soit notifiée sans dé-
lai d'avoir à mettre au ni-
veau de la rue Salique de
Tramway à l'intersection des
rues St. J. & Sherbrooke
Lecture des rapports hebdo-
madaires du chef Marché
sauf des 8817 courant sur
l'absence du dimanche
Lecture d'un rapport de Mr

J. Emile Vanier déclarant que le
Cours entrepris par Mr Walter
Reed pour parer d'équité est ter-
miné par cette partie de la rue
Jeanne d'arc à partir d'un point
entre les rues Bayre & Sherbrooke.
Proposé par Mr Bilange
Secondé par Mr R. Tracy & unan-
mimement résolu, Sur in-
structions saut dernière de Mr
Vanier de délivrer un certificat
final à Mr Reed pour ce travail
Lecture du Rapport suivant:

Rapport du Conseil de Comité
Maison neuve, 3 Nov 1909
Au Conseil de Ville de Mon-
tréal

Messieurs

Les sauriez, à mi-
chard, Marie, de Duperré,
Robt Tracy, Ch. Bilange & P. R.
J. Bennett, membres du Conseil
de Comité de cette Ville, ont l'hon-
neur de vous faire rapport qu'à
leur assemblée de ce jour, et a
été résolu ce qui suit, savoir:

Des fournitures pour es-
ques de Constables, et autres
d'accorder le contrat à Mr
Drolet, Dufour & Co au prix de
\$2.50 & aussi un cas que en tout
de payer pour l'officier Campeau
Sur proposition de Mr Ch. Bi-
lange, d'accepter de Mr Jos. Rheau
une somme de \$1000.00 pour

le concaveur.

Le tout humblement soumis.

(Signé) P. R. S. Bennett
Maire.

Proposé et résolu unanimement que ce rapport soit adopté & il est résolu en conséquence. Proposé et résolu unanimement que M. ~~Dussault~~ ~~recevra~~ ~~des~~ ~~instructions~~ de ne pas commencer le rôle de perception sur les quatre Cantons cette année avant un ordre spécial du Conseil.

Lecture d'une lettre de M. J. Dussault au sujet de la loi sur le rivelement de la rue Bennett renvoyé au Conseil et Comité.

Lecture d'une lettre de la municipalité de Lévesqueville, de claudant rester dans le Statu quo quant à l'annexion. Dépochée aux archives.

Lecture d'une réponse de la Municipalité Light Heat & Power de la lampe éteintes déposée aux archives.

Lecture d'une lettre des Frères des Ecoles Chrétiennes pour leur venir à la veine d'expliquer leur carrière au printemps prochain hiver. Dépochée aux archives.

Proposé par M. O. Dufourne d'unanimité résolu que le revenu de M. O. Guindon, comme officier municipal fait par le Secrétaire Trésorier pour cause, soit approuvé & ratifié.

Le projet de caisses municipales et la Montreal Water & Power Co. pour extensions de conduite d'eau est renvoyé au Conseil et Comité.

Proposé par M. Bilange & secondé par M. O. Dufourne d'unanimité résolu que M. J. Dussault recevra instructions de commencer immédiatement à faire extraire de la pierre de la carrière des Frères. Ce projet ce qui il faut payer.

Proposé par M. O. Dufourne & secondé par M. Bilange d'unanimité résolu que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à verser à M. J. Fontaine la somme de mille piastres (1000.⁰⁰) en règlement de sa dette personnelle en capital intérêt & frais. Cauter la veine, l'action N° 1233 des terres de la Cour Supérieure du district de Montreal etant discontinuée chaque partie payant ses frais.

Proposé et résolu unanimement qu'instructions soient données à M. J. Fontaine de donner

ala Harris Construction Ltd,
les alignements pour nouvelles
rues de la rue Bennett a partir
de la ligne du chemin de fer
de Terminal jusqu'a la rue
Doye a une largeur de quarante
de quatre pieds, le reste de la rue
Bennett au nord ayant une con-
formation speciale qui devra
etre suivie.

Propose par Mr O. Duperron
emanamment resolve que
les comptes apparaissant a
l'annexe no 6, soumis au con-
sue cesai, initialies par Mr
le President de l'Incaus et
le Procureur soient approuves
& payes.

Est permise est ajournee.

~~Mr. Levesque~~ Alexandre Michand, maire

Mardi 24 Nov. embro 1909

Assemblée régulière

Présents M. G. Main, Alexandre Mi-
chand et M. M. les Conseillers
Oscar Duperron, Robert Frosser
& J. A. Debien.

Lecture des minutes de la dernière
assemblée.

Propose et résolu unanimement
que les minutes de la
dernière assemblée soient
approuvées & signées telles

que lues.

Lecture d'une lettre de Mr J. D.
Martinard demandant une de-
mi licence pour son com-
merce d'épicerie.

Propose par Mr J. A. Debien, unan-
mement résolu que cette
demande soit accordée.

Lecture d'un avis de res-
tation en dommages de la
part de Mr A. Fortin, renvoyé
à l'avis des légal.

Lecture d'un certificat de
Électeurs pour transfert de
licence d'hôtel de Mrs A. P.
Gairon à Mme Amande Gayette
(Mrs L. A. Mermier).

Propose résolu unanimement
que ce certificat
soit confirmé & que Mr le
Maire & le Secrétaire soient au-
torisés de le signer.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchés avec
sur l'observance du diman-
che, déposé aux archives.

Lecture d'un rapport de Mr J. B.
Vauier sur le Coût des ignes des
rues Sherbrooke & Pie IX, déposé
aux archives.

Lecture d'un rapport de la
Municipal Street Railway se
rense au niveau de savoir
fessie du coin des rues Pie IX
& Sherbrooke.

Proposé par M. Oscar Dupres
un amendement consistant
que cette lettre soit approuvée
par le secrétaire, sans que
l'ordonnance de la dite Compa-
gnie de faire les travaux sans
délai.

Deuxième lecture du règlement
N° 173 régissant la vente & l'im-
mobilier de la paille, des
bœufs, du foin &c.

Proposé par M. O. Dupres
secondé par M. R. Frace

La deuxième lecture de ce régi-
ment soit approuvée, que ce
règlement lui-même soit
approuvé & adopté, que M.
le maire & le secrétaire soient
autorisés de le signer & qu'il
soit inscrit public suivant
l'usage.

Proposé par M. O. Dupres &
unanimement résolu
que les comptes approuvés
par le conseil N° 7 soumis
au conseil de la caisse, initiales
par M. le maire & le président
de la caisse de finances soient
approuvés & payés.

Et l'assemblée a ajourné
Proposé par M. O. Bilanges
unanimement résolu
que le transport
du solaire de M. L. Alaron
auditeur à M. J. E. Fontaine

soit accepté & que ce solaire
soit payé à raison de vingt
cinq piastres par semaine
suivant que le travail d'au-
dition avancera.

Et l'assemblée a ajourné

Alexandre Michaud, maire

~~M. le maire~~
M. le maire

Mairie de Montréal 7^e Décembre 1909

Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alexandre Michaud
& M. les Conseillers Oscar Dupres
Chs. Bilanges
Robert Frace
J. R. J. Berneth

Lecture des minutes de la dernière
assemblée.

Proposé et résolu unanimement
que les minutes de la dernière
assemblée soient approuvées
& signées telles qu'elles.

Lecture d'une application de
M. Elidor Many comme con-
table & pompier, renvoyée au Co-
mité de police & feu.

Lecture d'une demande d'allo-
cation annuelle de l'Hôpital Ji-
nival

Proposé par M. O. Bilanges & unani-
mement résolu que l'alloca-
tion annuelle ordinaire de vingt
cinq dollars soit votée & payée
à l'Hôpital Général de Montréal

Lecture d'un rapport de M^r J. E.
Vanier sur le coût de construction
de l'égout de la rue
Lafontaine, dépensé aux ar-
ches.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault sur
l'observance du Dimanche.
dépensé aux archives.

Proposé par M^r Delange ^{et} un
unanimement résolu que M^r Vanier
recevra instructions de délivrer
à M^r Walter Reed un certifi-
cat final pour le paiement final,
y compris la retenue de dix pour
Cent (10%), du coût de la con-
struction de l'Avenue Jean-
ne d'Arc et que le nombre
de puisards qui reste à poser
dans la partie des égouts de
cette rue construits par la Ville
seront payés par la Ville, le
coût de la pose & de l'achat
de ces puisards devant être
pris à moins la balance qui
restera non dépensée sur le
coût de la construction des égouts
& le coût approprié par la Cité
de ce chapitre 89 de 9 Édouard VII.
Lecture d'une requête en injonc-
tion à l'instance de la Montreal
Light Heat & Power Co & la Royal
Electric Co contre la Ville de
Montréal & la Dominion
Light Heat & Power Co

Proposé par M^r O. Duperré,
Secrétaire par M^r P. R. J. Brinnett,
L'Avocat de la Ville

est autorisé de comparaître pour la Corpora-
tion municipale et contester la
dite demande en injonction
et également de contester la li-
galité du contrat passé entre la
Ville et la Royal Electric Co le 20
Janvier 1900 et plus spécialement
cette clause du dit contrat où la
Compagnie prétend avoir et exer-
cer des droits exclusifs à l'usage
des rues de la Ville et de faire
tout ce que requiert pour sauve-
garder les droits de la Ville & les
intérêts des résidents et à cette
fin de retenir les services d'un Con-
seil s'il le juge à propos. ^{Adopté unanimement}
+ Proposé par M^r Oscar Duperré
unanimement résolu qu'une
exemption de taxes municipales
ordinaire soit accordée à M^r M.
Dupont & Fils, aux conditions de leur
lettre du 14 Septembre dernier sur
les lots connus sous les nos trois
Cent cinquante six, trois cent cin-
quante sept, trois cent cinquante
huit, trois cent cinquante neuf, trois
Cent soixante & trois, cent soixante
quatre de la subdivision officielle
du lot numéro trois aux plans de
de plan officiels du lot 333 ayant
posé d'habitation ayant franchises

la rue Dix de cette ville sous toutes
les formes, constructions & machi-
neries qui y paraissent être exigés
& qui servent à la fabrication
de chaussures. Cette exemption
de taxes municipales ordinaires
sera pour un terme de dix ans
à compter du premier Mai des-
crist. un contrat notarié devra
être préparé & signé entre les
parties à ce sujet

destin
vau
M
m

Propose résolu que Mr Vanier
présente instructions de pré-
parer un état comparatif
du coût des constructions
en 1909 par rapport au coût
réel & au coût prix moyen
ou en la citadelle de la cloche

Et l'assemblée est ajournée

Propose résolu unanimement
que les comptes approuvés
de l'éd. no 8, au conseil au
conseil de la ville de la
part de la rue de la
dent au conseil de la ville
ces soient approuvés & payés

Et l'assemblée est ajournée

Alexandre Richard
Maire

~~me~~
secr

Maisonville, 9 Décembre 1909
Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Richard
& M. le Comptable Oscar Dufresne
Ch. Bélanger
Robert Fraser &
P. R. J. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assem-
blée.

Propose & résolu unanimement
que les minutes de la dernière as-
semblée soient approuvées et si-
gnées telles que lues.

Lecture d'un certificat des électeurs
pour transfert de licences d'hôtel de
Mr J. Labaree à Mr John Hoolahan.

Propose & résolu unanimement
que ce transfert soit accordé et
que M. le Maire & le Secrétaire Mu-
nicipal soient autorisés de le signer.

Lecture d'un procès de la Com-
mission Spéciale Cotton & déclarant
qu'elle n'entend pas céder à la
ville le terrain longeant la rue
Notre Dame l'arrière de la
cloture en vue de l'élargissement
de la rue Notre Dame, déposés
aux archives.

Lecture d'une lettre de Mr O. Guin-
don réclamant quinze jours de
salaire renvoyé à l'avisier légal
pour son opinion.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault sur
l'obscurité du Dimanche.

dépensé aux archives.
 Proposé par M. Oscar Dufour
 Secondé par M. Robert Frère &
 unanimement résolu que le sa-
 laire de l'ancien légat, M. L. J. S.
 nous soit porté au même chef
 que par année que celui actuel du
 secrétaire Trépanier pour l'année
 commençant le dix huit Decem-
 bre courant & que ce salaire soit
 payé sans les quinze jours & comp-
 té au dix-huit décembre courant.
~~La condition de cet appointement~~
~~devant être la même, le tout résolu &~~

x
 l'usage
 journal.
 AM
 MJP

Proposé par M. O. Dufour & unani-
 mement résolu que l'ancien
 légat soit autorisé de se rendre
 auprès de la Municipalité de
 Pau et de faire lui exposer les nou-
 velles plaintes que les concou-
 rants d'eau font au sujet de
 cette Campagne au conseil au
 sujet de l'évaluation des
 taxes dont le montant est corri-
 gé par les Évaluateurs de cette Ville.
 etc.

Qu'il le Secrétaire ait fait auto-
 riser d'appointer un homme pour
 au nombre de lampes électriques à
 allumer au temps des nuit le quel ces
 lampes peuvent éteintes devant
 chaque nuit dans la Ville, etc jus-
 qu'à nouvel ordre.

Lecture d'une soumission de M.
 J. Charpentier pour construction

d'un armoire à armoires.
 Proposé résolu unanimement
 que le secrétaire Trépanier soit au-
 torisé de faire construction cette
 armoire à l'intérêt qu'il jugera
 approprié, à un bon marché que
 possible.

Lecture d'une lettre de la Compagnie
 des Chasseurs de Montreal au su-
 jet de la vente de certains billets
 devant certaines heures.

Proposé résolu unanimement
 que M. le Maire & M. P. R. S. Bennett
 soient autorisés d'intervenir la
 Compagnie à ce sujet & aussi
 au sujet du contrat similia-
 ment de la vente dans les rues de cette
 Ville.

Lecture d'une lettre de remerci-
 ment de M. J. J. de la Pro-
 vidence au sujet du paiement
 par la Ville de leur compte d'eau
 pour les six mois précédents
 déposée aux archives.

Proposé résolu unanimement que
 les comptes, apparaissant au ledit
 N° 9 soumise au conseil ce soir &
 initialis par M. le Maire & le Président
 du Comité des finances soient approu-
 vés & payés.

Elle parait être approuvée
 Alexandre Richard, Maire.
 M. J. J. de la Providence
 Secrétaire

Montréal Le 25 Décembre 1909
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire A. Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Dupuis
 Ch. Bélanger
 P. A.

Faute de quorum l'assemblée est
 pas les mêmes présents ajourné
 au 20 décembre courant. -

~~M. le Maire~~
 M. le Maire A. Michaud

Montréal Le 20 Décembre 1909
 Assemblée (ajournement de celle du
 15 Décembre 1909)
 Présents M. le Maire A. Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Dupuis
 Bélanger
 Robitaille
 P. R. S. Bennett
 J. A. Debin

Il est constaté que les avis requis pour
 l'ajournement de cette assemblée ont été
 dûment signifiés.

Lecture des minutes de la dernière
 assemblée.

Proposé résolu unanimement
 que les minutes de la dernière
 assemblée soient adoptées & signées
 telles que lues.

On procède ensuite à l'ordre du jour
 du 15 courant.

Lecture d'une application de M. J. D.
 Martinon pour le curé d'Episcopié.
 Proposé & résolu unanimement

que le certificat des élections sur fondes de
 M. J. D. Martinon soit expédié & que M.
 le Maire & le Secrétaire Trépanier soient au-
 torisés de le signer.

Lecture du rapport hebdomadaire du
 Chef machiniste sur l'absence
 du dimanche, déposé aux archives.

Lecture d'un rapport de M. P. Lussier, inspecteur
 des bâtiments pour le mois de Novem-
 bre, déposé aux archives.

Lecture d'une opinion de M. S. J. A. de
 plus sur le revenu de M. O. Guindon,
 déposé aux archives.

Proposé par M. Dupuis
 secondé par M. Bélanger unanimement
 résolu que le rôle de perception générale des
 taxes municipales de la ville pour l'année
 courante des quinquante jours de la
 Saint-Jérôme soit homologué à leur
 refus que le rôle de perception
 en soit faite suivant la loi.

Le règlement de la réclamation de
 M. la Fagnon est repoussé à l'ordre
 du jour.

Proposé résolu unanimement que
 les comptes approuvés de la ville
 N° 108 saumur au conseil de la
 ville par M. le Maire & le Secrétaire de la
 ville des finances soient approuvés
 & payés.

On procède ensuite à l'ordre du jour
 du 20 courant.

Lecture de pétitions de La Patroie, du
 Guide Franco-Canadien pour annon-
 cer le renouveau du Secrétaire Trépanier

aux instances de faire au amonnes
sil le juge a propos.

Lecture d'une requête de plusieurs
seigneurs demandant l'augmentation
depuis de la valeur des colporteurs de
fruits de légumes. Renvoyé au Comité
des Licences.

Lecture de rapports de M. J. B.
Dauvin, Renvoyé au Comité en Comité.
Propriété Mr O. Desjardins et autres
par Mr J. A. Debière et autres
prouve qu'un vote de remerciement
fait par le Comité à Mr le Comte Bennett,
qui a obtenu de la Compagnie des Chemins
Urbanes de Montréal le concession pour
trois ans de l'écoulement de la neige
dans les rues de cette Ville au prix de
seulement un arpentage de 1200: par
mille.

Lecture d'un projet de contrat entre la
Ville de la Compagnie des Chemins Urbanes
de Montréal au sujet de l'écoulement
de la neige.

Propriété Mr O. Desjardins
Seconde par Mr C. Bélanger et autres
merveille prouve que ce projet de con-
trat suit adapté et approuvé que Mr
le Maire soit autorisé de le signer tel
qu'il est fait & au nom de la Ville.

Propriété de Mr J. A. Debière
se prouve que les sommes de congion
de la patente de la Ville pour les sommes de
des de l'année.

Lecture d'une lettre de Mr K. J. Mosnier,
re jugement rendu dans la cause de Dmt. Du

devoir de la Ville, touchant l'appel de ce ju-
gement.

Propriété Mr O. Desjardins
Seconde par Mr C. Bélanger et autres
merveille prouve que l'ancien liges Mr Mosnier
soit autorisé d'interjeter immédiatement
appel de ce jugement.

Mr l'ancien fait aussi rapport sur la
demande d'injonction de la Municipalité
High Street & Paroisse de la Ville de
Montréal High Street & Paroisse a été renvoyé
avec dépes.

Lecture d'une lettre des Écoleux par le
Président Mr Fortin re Evaluation de
Certains laques & de plainte contre le
plan de la Bureau de l'Éau. & Maison
nouve.

Propriété prouve merveilleusement que
l'ancien liges Mr Bennett soit de
liges au sein de la Municipalité de
Paroisse par les Communiqués
les plaintes des Comités & des contribuables
etc.

Propriété par Mr J. A. Debière,
Seconde par Mr R. Tron.

merveilleusement
prouve qu'il soit payé au Comptable
de la Ville un mois de salaire à comp-
te de la dernière semaine de salaire
qu'il a reçue & un autre mois de
salaire au Comptable de la Ville.

La demande de réduction de la
cession de la Ville est réfusée aux
licences.

Propriété prouve merveilleusement

quels comptes approuvés aux calendes
no 114 saumière au conseil ce sera
initialisé par M. le Maire & le
Président du Comité des Finances
sont approuvés & payés.
Ere' assemblée est adjournée

~~M. le Maire~~
Alexandre Michaud, Maire

Maisonnette 29 Décembre 1909
Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alex. Michaud
& M. les Conseillers Oscar Desjardins
Ch. Belinjean
Robert Tracy
P. R. J. Bennett &
J. A. Debuin.

Lecture des minutes de la der-
nière assemblée
Proposé & résolu unanime-
ment que les minutes de la
dernière assemblée soient
approuvées & signées telles que
elles.

Lecture d'une application de M.
J. A. Nadeau, pour l'établisse-
ment d'un clas de bois &c,
renvoyé à M. Reeves, inspec-
teur des bâtiments pour rap-
port.

La cote de bois saumière
des Rues S. S. de la Providence
est payée & déposée aux
archives.

Lecture d'une pétition de M. U.
Pauline, offrant des manholes
à la Ville résiliés au Surosten-
dent des voies.

Lecture du rapport hebdoma-
taire du chef Marchessault
sur l'observance du diman-
che, déposé aux archives.
Proposé par M. Oscar Desjardins
& unanimement résolu que la
Compagnie M. Robertson & Co,
régiment d'ouvriers, soit chargée
de vérifier l'intensité & la force
du courant électrique fourni
par la Montreal Light Heat
& Power Co, à la Ville de Maison-
nette, tant pour l'éclairage
que des usages fait par lampes à
arc que pour l'éclairage des
maisons privées fait par lampes
incandescentes; aussi de vérifier
l'outillage qui produit ce cou-
rant, comprenant dynamo géné-
rateur, fils & lampes à arc & sur
le tout fait rapport au Conseil de
cette Ville dans le plus court délai
possible.

Proposé par M. Bélanger & unanime-
ment résolu que M. le
Maire & l'avocat légal soient
diligents auprès des trois Com-
pagnies de chemin de fer Le Pacifi-
fique, Le Grand Tronc & Le Grand
Nord pour voir s'il n'y aurait
possibilité pour les trois Compagnies

Mairie de Montréal 3 Janvier 1910
 Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alexandre Michaud
 M. le Conseiller Oscar Dupresne
 Cho. Bélanger
 Robert Fraser
 P. B. J. Bennett &
 J. W. Debin
 Lecture des minutes

des de la dernière assemblée.

Proposé & résolu unanimement que
 les minutes de la dernière assemblée
 soient approuvées & signées telles que les
 Lecteur d'un avis de M. J. E. Vanier
 re relatif des travaux de renouvellement
 de partie des rues St David, Ben
 nett & St-Jacques & ses environs

Proposé & résolu unanimement que
 M. J. Emile Vanier soit chargé
 de faire un nouvel estimateur des
 coûts de ces travaux de renouvellement
 depuis que la conformation des rues
 a été changée dans ces parties de la ville.
 Lecture du rapport hebdomadaire
 du chef Marchessault, déposé aux
 archives.

Lecture d'un rapport du Comité d'Eau
 & Santé, savoir:

Mairie de Montréal 3 Janvier 1910
 Assemblée du Comité d'Eau & Santé.
 Présents M. P. B. J. Bennett, Président
 Oscar Dupresne, C. Bélanger, mem-
 bres du Comité M. le Maire Michaud,
 M. Robert Fraser, Conseiller, Dr P. Lucien
 médecin officier de Santé & Henri

Bullerose, inspecteur
 Il est constaté que les avis requis ont été
 donnés.

On prend en considération le rapport du
 Dr Lucien qui paraît certifier que
 tous les renseignements nécessaires, à la prévention
 dans cette ville de l'épidémie de fièvres
 typhoïdes qui sévit ailleurs à cause de
 la pollution de l'eau.

Et il est proposé & résolu unanimement
 que l'inspecteur sanitaire soit autorisé à l'Ins-
 pecteur sanitaire de prendre immédiatement
 toutes les mesures nécessaires pour
 prévenir cette épidémie dans M. de Montréal
 et à cet effet 1° de nettoyer les conduites
 d'eau en en faisant sauter l'eau dans les
 égouts de manière à nettoyer en même
 temps et les tuyaux à l'eau & les canaux
 d'égouts; il passera aussi et sera établi
 de ronds à patines dans sept ou huit
 différents endroits de la ville afin d'uti-
 liser l'eau qui sera répandue; 2° de trou-
 ver, au besoin des locaux suffisants & les
 louer pour y loger les patients qui pour-
 raient être atteints des fièvres, les chefs des
 dépôts de police & feu & de la voirie
 devant se mettre, à la disposition de l'Ins-
 pecteur sanitaire pour lui faciliter ce tra-
 vail.

Et l'assemblée a approuvé (Signé) P. B. J.
 Bennett.

Proposé & résolu unanimement que ce rap-
 port soit adopté & il est résolu en consé-
 quence.

Lecture d'une réponse de M. J. W. Robertson

Ad acceptant la résolution du Comité de sa dernière assemblée concernant. Proposé & résolu unanimement que les Comptes, apparaissant aux deux listes N^{os} 12 & 13, soumise au Conseil et initiés par M^r le Maire & M^r le Président du Comité des Finances soient approuvés & payés.

Lecture d'une lettre de Létrault Shoe Mfg Co & de L'Étréault Distributing Co Limited demandant une exemption de taxes sur la manufacture qu'elles ont établie dans la Ville si elles obtiennent cette exemption.

Proposé & résolu unanimement qu'il soit accordé une exemption de taxes municipales foncières ordinaires sur ces deux manufactures sur le terrain & les bâtiments qu'elles occupent pour leur commerce pour une période de dix sept ans à compter de ce jour pourvu que ces manufactures soient construites dans les limites de M^r de Maisonneuve & mises en opération avant la fin de l'année 1911 & aussi pourvu que elles fournissent, tant en leur possible pour employer des résidents dans cette Ville. Il est de condition express que si les dites manufactures ne sont pas en pleine opération avant la fin de l'année (1911) dit neuf autres. La dite et un peu de taxes sur le terrain de M^r de Maisonneuve devra être payée entre les parties de C. E. & parvenues au

Comité.

Et l'assemblée ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
 M^r de Maisonneuve
 P. R. J. Bennett

Assemblée, 12 Janvier 1910.

Assemblée régulière

Présents M^r le Maire Alexandre Michaud

M^r les Conseillers Messrs Dupre

Chs. Bélanger

Robert Gracie

P. R. J. Bennett

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé & résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées et signées telles que lues.

Lecture d'une requête de Létrault Shoe Mfg Co demandant la permission de construire leur manufacture sur une parcelle renvoyée au Conseil en Comité pour examen.

Lecture du rapport hebdomadaire du Chef Marchessault, déposé aux archives.

Lecture du rapport annuel du chef Marchessault, déposé aux archives.

Proposé par M^r Chs. Bélanger & résolu unanimement que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'arrêter toutes les accidents des employés de la copieuse de la Ville dans "la Princesse" pour le montant basé sur les gages payés pendant trois mois aux employés

de cette caisse.

Le Conseil procède ensuite à l'examen de la correction de la liste des électeurs parlementaires. andré des articles 32 & 33 de la loi Électorale et M^r le Maire propose la correction fut le dans cette liste & les noms y ajoutés.

Proposé résolu unanimement que cette assemblée soit suspendue pour quelques instants pour entendre quelques personnes demandant une entrevue avec le Conseil.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours avec le même nombre de membres présents.

Proposé résolu unanimement que M^r J. Emile Vanier reçoive des instructions de préparer la répartition de égards prévus en 1909 suivant les règlements en vigueur.

Lecture d'une lettre de Harris Construction Co Ltd demandant permission de la retenue de 10% sur certains travaux entrepris et exécutés.

Proposé par M^r Oscar Dupresne unanimement résolu que M^r J. Emile Vanier reçoive instruction d'établir le montant de la retenue de dix pour cent ainsi faite sur les travaux entrepris par cette Compagnie & que permission soit faite à cette dernière de la retenue de 10% faite sur les travaux exécutés & acceptés à date par ledit Dupresne.

Le Secrétaire soumet ensuite au

Conseil une liste de la superficie des rues appartenant à la Ville avec l'évaluation de la valeur de ces rues faite par les évaluateurs et s'élevant à la somme de \$1,552,326.83.

de ces rues Proposé et résolu unanimement que le Secrétaire Trésorier soit autorisé & autorisé à recevoir certaines instructions de porter à l'actif par la Ville de la Ville dans ses livres le montant de ces rues en tenant compte l'exception Cependant & déduisant de ce montant ou la limite les montants déjà payés fait par la Ville l'entrepreneur, la Commission au l'achat de la Ville de ces rues, et que de plus le montant de \$1,552,326.83 soit porté au rôle d'évaluation par l'année courante propriétaires comme représentant le fonds des rues appartenant à la Ville.

Ceci résolu Proposé par M^r C. Bélanger unanimement résolu que le Secrétaire Trésorier soit & est autorisé de se décharger de la possession de tous les plans, contrats, cartes, livres, archives & autres documents concernant le travail exécuté par M^r J. Emile Vanier dans ce genre pour permettre à M^r Oscar Dupresne de faire la vérification de l'exécution des contrats du dit M^r Vanier avec la Ville. M^r Dupresne de va rapporter tous les dits documents qu'il aura ainsi pris dans la notation.

Proposé résolu unanimement que M^r le Président des Finances soit autorisé de voir à négocier un emprunt de quinze mille piastres

(15000.⁰⁰) aux meilleures conditions possibles pour racheter et remplacer les dettes de 1890 échues & s'élevant à cette somme.

Proposé & résolu unanimement qu'il soit accordé & payé au Rd Frise Noblins, directeur des écoles de la ville, une somme de cent cinquante piastres, pour lui permettre de continuer les classes de soir pour le second trimestre de 1909-1910. Le montant devra aussi couvrir les révisions

des comptes joints accordés aux élèves de ces écoles & portés à la

liste des dépenses. Proposé & résolu unanimement que

soient les comptes apparaissant au

livre-matériau des pièces justificatives

numérotés de 1 à 913 soient approuvés

par le Conseil & de même que

Proposé & résolu unanimement

que l'ingénieur de la Ville, M. J. E.

Tanis, fournisse instructions de tenir

compte de la largeur en plus des

pués de la ferme Bennett au nord,

de la rue Bayce, comparée à celles

qui ont servi de base aux calculs portés sur la

cidule du statut de l'année 1909 concernant l'amendement à la

Charte de la Ville, dans le règlement de comptes à faire avec

la Construction Company Limited, pour les travaux de

restaurations effectués en vertu de la résolution de ce conseil

adoptée le 25 août dernier.

Proposé par M. Dufour unanimement résolu que le salaire de

M. L. Lemaire soit augmenté de deux piastres par semaine à compter du premier courant.

Lecture d'un rapport de M. J. Reeves, inspecteur des

boiseries sur la demande de M. H. Nadeau sans

classe de bois. Attendu que toutes les formalités ont été

remplies pour l'obtention de ce permis & qu'il n'y a

aucune opposition. Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Richard, Maire.

Maison neuve 19 Janvier 1910

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Richard & M. le

Conseillers Oscar Duplessis, Charles Bi-langer, Robert

Fraser, P. R. S. Bennett & J. A. Debien.

Lecture et approbation des minutes de la dernière

assemblée. Lecture d'une pétition de la Conférence

St Vincent de Paul pour aide à la Tombola

pour les pauvres. Proposé par M. P. R. S. Bennett

Secondé par Mr C. Belanger
unanimement résolu que
ce Conseil vote une somme
de trois cents piastres (300.00)
pour la Tombola de St Vincent
Cath de Paul & l'Hospice de Mai-
sonneuve & que le Secrétaire
Tréancier soit autorisé de ver-
ser cette somme entre les mains
du Tréancier de cette Tombola.

Lecture d'une pétition de Mr M.
Lévesque, le greffier de la Cour des
Records, demandant une aug-
mentation de salaire.

Proposé par Mr J. A. Debière
Secondé par Mr Robert Fraser
et unanimement résolu
que M. Magloire Lévesque soit
lié engagé pour trois ans com-
me greffier de cette Cour à compter
du 1^{er} Janvier courant & que
son salaire soit de deux
cents piastres par année
pour la première année
deux cents cinquante pas-
tres pour la deuxième & trois
cents piastres pour la troi-
sième en sus de ses trois-
sixtièmes frais dans les causes
devant cette Cour, le tout payé
se mensuellement.

Lecture du rapport hebdo-
madaire du chef magis-
trats, déposé aux or-
dres.

Lecture d'une demande de Mr
Journé pour admission de deux
de ses enfants aux hospices aux
frais de la ville.

Proposé et résolu unanime-
ment que des informations
soient prises à la St Vincent
de Paul au sujet de cette fa-
mille.

Lecture d'un projet de contrat
entre la ville & la Montreal Hotel
& Tavern & renvoyé au conseil
en Comité pour plus ample
étude.

*X Lecture
d'un rapport
de Mr P. Chénier
sur l'état
sanitaire
de la ville*
Attendu que la Confiance St
Vincent de Paul & l'Hospice
de Maisonneuve organisent
une grande Tombola aux
bénéfices des pauvres de la pa-
roisse de St Nom de Jésus
de Maisonneuve.

*AMG
mgf*

Il est proposé et résolu unani-
mement que permission
soit accordée aux organisa-
teurs de cette Tombola ou ce
bazar d'exploiter des loteries
sous les conditions de l'ar-
ticle 236, paragraphe 6, sec-
tion (b) pour toute la durée
de ce bazar.

Lecture d'un rapport de Mr R.
Berthoulet, sur l'état du système
d'éclairage de la Montreal
Light & Heat & Power Co dans la ville
renvoyé à l'ancien légis. *X*

Propose par M. P. R. J. Bernett, le
Commissaire M. Robert Trar, que
le Dr P. Lucier soit réengagé
comme médecin officier des auto-
aux conditions existantes pour
le terme de cinq ans à compter
du 1^{er} janvier. Avant au salaire
fixé en décembre dernier.

Propose et résolu unanimement
que les comptes approuvés
sont à la liste N^o 157 soumise
au Conseil ce soir & initiés
par M. le Maire & le Président
du Comité des Finances soient
approuvés et payés; l'item
de 902.⁵⁰ en faveur de la Mont
real Light Heat & Power Co
ne sera cependant payé que
sans protest rédigé par l'avi-
seur légal s'il y a lieu.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michant, Maire.

M. le Maire
M. le Secrétaire

Maison neuve 26 Janvier 1910.

Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Mi-
chant,

M. le Conseiller O. Dupres

A. Bélanger

R. Trar

P. R. J. Bernett

M. A. Dubois

Lecture des minutes de la

dernière assemblée
Propose & résolu que les minu-
tes de la dernière assemblée
soient approuvées & signées telle
que lues.

Lecture des certificats des élè-
ves pour licence d'hôtel-empa-
teur de M. L. A. Meunier, M. L. A.
Meunier & M. M. Alph. Mousseau,
Aimé Bounelle & D. Armond,
renvoyés au comité des Licen-
ces.

Lecture d'une lettre de Montréal
Street Ry Co re enlèvement de
neige renvoyée à l'avisuer
légal avec autorisation de
boir la Compagnie, à ce su-
jet.

Lecture d'une demande de la
Cie Fiquier-Mayrand pour la
permission d'établir temporaie-
riment un chemin sur le Parc
Vieux.

Propose et résolu unanimement
que le Secrétaire soit chargé de
répondre qu'il existe déjà sur
l'avenue Trar une route
qui conduit au fleuve & que la
Cie Fiquier-Mayrand s'entende
avec M. Bounelle qui a établi
cette route de façon à pouvoir
seu servir ensemble.

Lecture du rapport hebdoma-
daine du chef Marchessault,
déposé aux archives.

Lecture d'un rapport de Mr D. Campeau sur le mauvais état d'une boîte d'alarme, renvoyé au Conseil en Comité.

Proposé par Mr Oscar Duperron unanimement résolu que M. Abel Fortin & Co soit tenu responsable d'avoir par suite fait de cette date à faire disparaître la nuisance publique qu'ils causent en laissant échapper de la cheminée de leur usine un paquet de fumée noire qui domme gêne aux propriétés voisines & aux habitants de alentours qui a défaut par eux de se faire dans le délai prescrit par l'avisé légal se faire instructions de se faire des procès contre eux.

Proposé résolu unanimement que les comptes & pièces justificatives apporaisant à la liste N° 16 soumise au Conseil ces jours révisées par Mr le Maire & Mr le Président du Comité des Finances soient approuvés & payés.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
M. J. J. J. J.

Mardi 16 Février 1910
Assemblée régulière
Présents Mr le Maire Alexandre Michaud,
Mr le Conseiller Oscar Duperron
Chs Belanger
Robert Fraser

Lecture des minutes de la dernière assemblée

Proposé résolu unanimement que les minutes de la dernière assemblée soient approuvées et signées telles que lues.

On passe en considération l'ordre du jour du deux Février causant Lecture de pétitions pour l'ouverture de tel en faveur de MM H. Meunier & J. Dumont & J. Corriveau référées au Comité de Licences.

Lecture d'une lettre du chef M. Chersault demandant de nouvelles pompes à incendie.
Proposé par Mr Chs. Belanger, unanimement résolu que Mr le Préfet de la Ville de Montréal soit autorisé d'acheter ces pompes, & que l'avisé légal soit autorisé de réclamer de la Compagnie des Chemins de Fer du Dominion le coût de ces pompes qui ont été livrés sur les rails de la Compagnie à l'intersection de souche avec la rue LaSalle qui sont en mauvais état.
Lecture

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchessault. Révisé
aux archives.

Lecture d'un rapport du nombre
de lampes éteintes, dans les rues
de cette ville durant un certain
laps de temps, révisé aux ar-
chives.

On procède ensuite à l'ordre du
jour du 10 février courant.

Lecture d'une lettre de la Inter-
national Society pour les
sards, révisé au Comité des
Chemins.

Lecture d'une lettre du chef Mar-
chessault demandant des
habits pour les Constables,
pauvres &c

Propose de réviser immédiate-
ment que des recommandations
sont demandées pour ces
différents articles aux mes-
sieurs de la ville pour nos
cuis prochains.

Lecture d'une lettre de M. M. de
Fotheringill re. fermiers.

Le Secrétaire est autorisé d'y voir
de nouveau.

Lecture de certificats des Elec-
teurs pour licences d'habiter
en faveur de M. Médéric Des-
jardins & J. B. Leprieu, renvoyés au
Comité des Licences.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault

révisé aux archives.

On procède ensuite à l'ordre
du jour de ce jour.

Lecture d'une pétition de M. le
Curé Thébaudeau, re. est-ce que
le Secrétaire est autorisé de
répondre que le Comité étudie
la question.

Lecture de certificats de lecture
pour la licence d'habiter en faveur
de M. M. J. G. Besset & J. M. P.
Fillion & pour licence d'épicerie
en faveur de M. L. Prefontaine.
Propose de voter immédiatement
que cette licence soit accordée
à M. Prefontaine & que M. le
maire & le Secrétaire de la ville
soient autorisés de la signer &
que celle de M. J. G. Besset
& J. M. P. Fillion, soient
renvoyés au Comité des Licen-
ces.

Lecture du rapport hebdomadaire
re. du chef Marchessault. Ré-
visé aux archives.

Première lecture du règlement n° 129
annulant le règlement n° 96
concernant le bobinage
de la ville de mai ouvrier.

permettant de constater avec
certains matériaux, sur l'alignement
des rues Ontario &c.

Première lecture du règlement n° 130
annulant le règlement n° 30
concernant les traités.

Propose d'inscrire unanimement que
la lecture de ces deux règlements
soit adoptée.

Propose par M. R. Travers seconde
par M. Bilange

Que le Comité de
police et que soit autorisée l'in-
gage en navigation commerciale
à l'épave de l'épave de l'épave
est malade depuis longtemps.
Lecture d'une lettre de M. Travers
maître du Chemin de fer Inter-
nat. & bassin à l'intérieur
deux de certaines pièces déposées
aux archives.

Propose d'inscrire unanimement
que l'ancien légat soit au
titre de faire passer dans
les journaux les avis nécessaires
à la chasse de la ville pour
la prochaine session de la li-
gulation provinciale, savoir:

- 1. obtenir l'autorisation d'annuler
certaines conditions tant relatives
à la police de la ville de Montréal
qu'à la police provinciale de Montréal
de Montréal, à certaines conditions;
- 2. obtenir l'autorisation de con-
sacrer annuellement une cer-
taine somme pour l'entretien des
arbres le long des rues; pour con-
struire un hôtel de ville & pour
faire cauchemiser certaines
rues de cette ville & pour

La municipalité
palais de la ville
de Montréal
avis que la ville
soit autorisée de
la ville

AM
ML

à l'ouverture, par voie d'express
à Paris pour provision au paiement des rues
de la ville de Montréal, de la ville de Québec
ou de la ville de Trois-Rivières dans toute la largeur de la rue
certaines conditions ainsi que le règlement
la ville de Québec
pour les rues publiques
pour la construction
de la ville de Québec
provision de la ville

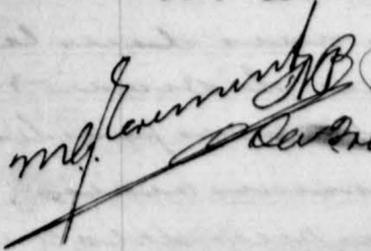
Propose par M. Oscar Dupont
unanimement passé que
la ville de Montréal annule un
prêt de M. Ed. Ouellet une
somme de quinze mille pro-
tes (15000.00) sur obligation des
bonds postaux pour un terme de
cinq ans de la date de l'obli-
gation ou un taux d'intérêt
par cinq pour cent par an payé
par semi-annuellement. Cette
somme est empruntée pour payer
une dette de la ville de
débentures s'élevant à cette som-
me & échue au mois de Janvier
dernier faite en vertu du règlement
No 79 de la ville de Montréal
Propose d'inscrire unanimement
que le secrétaire Travers soit au
titre de publier des avis dans les
journaux la Patrie, le Devoir &
le Messager d'ici au 1^{er} mars prochain
demandant aux citoyens de
pour l'éclaircissement des rues de la ville
au moyen de lampes à gaz

type "magnétique" (desus modèle) de
1200 à 1500 caractères pour un cou-
vert de cent lampes avec privi-
lège pour la ville d'acquiescer
à un nombre pour l'éclairage com-
plet de toutes les rues de la ville
l'avis de main acquiescer ne
s'engage pas d'accepter la plus bon-
ne ni aucune de sommes rien
De plus acceptes détails peuvent
être fournis par le secrétaire de
cette.

Propose résolu unanimement
que le secrétaire de la ville soit
autorisé de négocier avec le
Bureau de contrôle de la
Cité de Montréal au sujet de
la possibilité d'acquiescer la
ville de Sherbrooke en adoptant
un tarif uniforme.

Propose résolu unanimement
que les comptes qu'on justifiera
sont approuvés aux lettres nos
17, 18 & 19 surmise par le
caisse et initialies par M. le
maire & le Président du Comité des
Finances soient approuvés & payés.

Cet' assemblée est ajournée.

me.  Alexandre Michaud, Maire
de la Ville.

Assemblée 23 février 1910.
Assemblée régulière

Présents M. Leclerc & Léon
de Duchaud et

M. M. les Conseillers Oscar Dupres
Chr. Bilanques
P. R. J. Bonnet
Robert Fraser &
J. A. Debière.

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assemblée.
Lecture d'applications de divers
journaux pour annonces, renvoyées
au Conseil ou Comité.

Lecture d'une requête de M. M. Ste-
met & Wellington pour plantation d'ar-
bres, renvoyées au Conseil ou Comité.

Lecture d'application de M. de Cesti
fiat des électeurs pour licence
d'hôtel en faveur de M. M. J. Pelle-
tier & Em. Chaliquet, renvoyées au
Comité des licences.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef marcheur aux
renvoyées aux archives.

Lecture d'une lettre de M. Morin
demandant des avances d'argent
dans la cause de Mme J. Dubeau
vs La Ville.

Propose par M. Oscar Dupres
unanimement résolu que la
somme de deux cents piastres de
mandat par M. Morin lui soit
volontairement payée.

Lecture d'ordonnances de la

Commission des chemins de fer. Ré-
ponces aux archives.

Propose résolu que l'ordre donné
par M^r: Trarac pour la perfection des
polices à M^r: C^t: Turdeau par la
Commune de \$ 375.⁰⁰ soit approuvé.

Les commissaires pour divers objets
du département de police & feu sont
permanents au Conseil ou Comité.

Lecture d'un rapport du D^r: P. Levesque
sur la fièvre typhoïde. Reporté aux
archives.

M^r: Robert présente devant le Con-
seil & demande que le Conseil
oblige les manufacturiers de cet-
te Ville qui ont obtenu des exemp-
tions de taxes au des bureaux des
Commissaires & qui en retour se sont
obligés d'employer un certain
nombre de résidents dans Mai-
sonnes, de se conformer stricte-
ment à cette dernière condition.

M^r: le Maire au nom du Conseil,
délaisse que la Ville a toujours
suivi depuis l'exécution de
cette obligation de la part de
ces manufacturiers & promet
qu'il en donnera toute son at-
tention. En conséquence le Secré-
taire est chargé de se mettre
en correspondance avec ces
manufacturiers & de faire
rapport.

Propose résolu unanimement que
cette assemblée soit suspendue

pour quelques instants pour enten-
dre divers délégués devant ce
Conseil.

Après quelques instants de sus-
pension l'assemblée reprend son
cours avec les mêmes membres
présents.

Propose résolu unanimement
que l'ancien législateur soit autorisé
de transmettre à la législature
Provinciale le projet d'acte de
mort & la charte des tribunes
qui vient d'être adopté par le
Conseil réglant au Comité & que
les dépôts d'argent nécessaires
soient transmis en même
temps.

Deuxième lecture du règlement
N^o: 129.

Propose résolu unanimement que
la deuxième lecture de ce règle-
ment soit adoptée que ce règle-
ment soit lui-même adopté
& que M^r: le Maire & le Secrétaire
désormais soient autorisés de
les signer & qu'en plus ce règle-
ment soit publié suivant
la loi.

Deuxième lecture du règlement
N^o: 130.

Propose résolu unanimement
que la deuxième lecture de ce
règlement soit adoptée que ce
règlement soit lui-même adopté,
que M^r: le Maire & le Secrétaire

diverses autres autorisations de le
pigner & qu'il soit ensuite
publié suivant l'usage.

Lecture d'une lettre au Dr. Luss
concernant l'assurance des
pues & l'entassement des vi'dau
quo & enfin l'analyse des laits,
renvoiyé au Comité d' Eau & San
té.

Propose criole unanimement que
les comptes & pièces justificatives ap
paraissant à la lettre N° 30 sou
mises au Comité le soir & ini
tiales par M. le Maire & le Prési
dent du Comité des Finances
sont approuvés & payés.

Cet' assemblée est ajournée

André Michaud, Maire.

ref. Comm. Luss

Maironomie 2 Mars 1910

Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Michaud

M. les Conseillers Oscar Duprene

Chs. Bélanger

R. L. Bennett

Robert Fraser &

J. A. Debien

Lecture et approbation des
minutes de la der
nière assemblée.

Lecture d'une application
de M. O. Dufour comme con
table, renvoiyé au Comité

de police & feu.

La question de faire de nouvelles au
nouvelles dans les journaux est ren
voiyé au Comité ou Comité.

Lecture d'une lettre de M. L. Fortin
re mutation de propriétés.

Propose criole unanimement
que les changements deman
des soient faits au rôle d'éva
luation actuel.

Lecture du rapport hebdoma
daire du chef Marchessault
réparé aux archives.

Propose par M. Robert Fraser
Secondé par M. P. R. Bennett et un
animement péroré — Que ce
Comité vote un autre main de la
laisse au constable F. Delorme ma
lade depuis plusieurs semaines.
ce que le Secrétaire des Finances
sont autorisés de le leur payer.

Le Comité Propose par M. Bélanger
Car. Faber & unanimement péroré que
l'usage de le susintendant soit auto
risé de faire à sa disposition
devant l'hiver des tranchées
dans les pues & des cornues
si gants par reliés les é gants
aux bûches ou construction.
le propriétaire de ces bûches
est devant dans tous les cas
payer le coût de ces tranchées
& cornues.

Propose par M. Bélanger &
condé par M. R. Fraser & un

unanimement résolus que M^r
P. R. S. Bennett soit et est auto-
risé d'examiner les différentes
parties de puis ards & sur ache-
ter le nombre nécessaire de
ceux qui il jugera les plus a-
vantageux. Les puis ards de
vont mesurer cinq pieds &
sept pouces en hauteur.

Proposé par M^r C. Pelanage
unanimement résolus
que les membres des comi-
tés de ce conseil soient ad-
mis de surveiller la con-
struction de la cité de Montréal
puent obtenir d'eux le per-
mission des lignes de la rue
Sherbrooke par la fosse can-
nel sur la rive du estuaire.

Lecture des soumissions par Edou-
ard électrique des rues de la ville.
pouvoirs: Dominion Light
Heat & Power Co^o & The
Ray Electric Station^o depuis
aux archives.

Attendu que par action prise
par The Montreal Light Heat &
Power Company & The Royal
Electric Company & par l'art
N^o 7656 des statuts de la Cité
supérieure à Montréal, les deux
dites Compagnies ont pourvu
à la ville conjointement avec
la Dominion Light Heat &
Power Company, de l'ordonner qu'il

soit permis à la ville de ne point
permettre à la Dominion
Light Heat & Power Company
ou toute autre Compagnie ou
personne d'ériger des poteaux
& fils, pour les fins d'éclaira-
ge dans, sans aucun des puis de
la ville, durant une période
de vingt ans, à compter du 20
Janvier 1900 et en attendant qu'il
soit ordonné à la ville de pour-
dre les moyens nécessaires
pour entretenir tous poteaux &
fils & autres accessoires déjà
placés dans ce but.

Attendu qu'en réponse à cette
action, la ville a allégué la
nullité du contrat passé
entre elle & la Royal Electric
Company, le 20 Janvier 1900, & a
allégué en plus l'inexécution
des obligations assumées dans
le dit contrat par la Royal
Electric Company;

Attendu qu'il a été allégué à, sous
le N^o 1846 des statuts de la Cité
supérieure à Montréal, in-
terdit une action contre
les deux dites Compagnies ou allé-
gué en substance dans cette
action la nullité radica-
le du dit contrat du 20 Jan-
vier 1900, ainsi que le défaut
d'exécution des obligations
assumées dans le dit contrat

reclamant comme individus
payé une somme de \$80,104.00;
Attendu que l'absence avouant
l'existence du dit contrat
mentionné payé aux dites Com-
pagnies pour le courant élec-
trique servant à l'éclairage
des rues qu'on a valeur mon-
étaire pour l'énergie
électrique fournie;

le par
AM
m

Attendu que ce prétendu
contrat, la compagnie de
vait fournir à la ville pour
l'éclairage des rues, des
lampes à arc d'impuissance
éclairant nominal de con-
sistance égale à 2000 chandelles,
mais qu'en réalité elle n'en
a fourni qu'un pouvoir
éclairant de peu plus de 1700
chandelles; que d'ailleurs le
modèle de lampes à arc ins-
tallé par la Compagnie sur
les rues de la ville n'est pas sus-
ceptible de donner un éclaira-
ge équivalent de onze cents chan-
delles;

Attendu que le prétendu prix ap-
prochant au dit contrat à savoir
\$115.00 par lampe à arc est exces-
sif, déraisonnable et que la ville,
en l'existence du dit contrat,
mentionné payé par le dit cou-
rant électrique ne peut fournir
par les dites deux Compagnies

que le prix du marché;
Attendu que le prix du marché
tel que le conseil a pu le bon
ne fait le constat pour des lan-
pes à arc d'impuissance éclairant
d'environ 1700 chandelles et 1500
chandelles est de \$70.00

Il est en cause qu'une proposition
de par Mr C. Bélanger, Secrétaire
par Mr J. A. Debière, sous-secrétaire
municipal, résolvant la ville d'ac-
quiescer et en attendant qu'elle
se juge à propos dans l'intérêt
de la ville, n'offre une pareille aux
deux dites Compagnies, pour l'éclairage
électrique des rues de la ville,
que le prix de la valeur mon-
étaire de l'éclairage qu'elle
peut actuellement, à savoir, la
somme de \$70.00 par lampe à
arc.

Qu'il soit résolu d'après que la
ville, par cette résolution, ne se re-
soudrait pas lieu sur les deux
dites Compagnies à prendre le
pouvoir électrique d'icelles
pour aucune période de temps
quelconque ni pour aucune
somme au prix de conven-
tion quelconque, valant et
substantiel en payé aux dites
Compagnies que la valeur mon-
étaire de ce dit courant élec-
trique, qui en cause qu'une
le Résolutoire soit arbitraire

de protester les dites Compagnies
de part ce que devenues & de leur
part des offres incassables
de.

Propose résolu qu'une somme
de seize cent cinquante piastres soit
portée au Journal de la Cham-
bre de Commerce par deux
pages de son numéro de Mars
1910.

En une somme de six cent qua-
tre soit votée à Mr. J. Morin
pour dépenses &c de amend-
ments à la charte.

Propose Mr. J. Leblond par
le par Mr. A. Dufresne unia-
niment résolu que ce
plan d'homologation de la
rue Notre Dame, tracé par M.
J. Eustache, ingénieur ce-
ment & arpenteur géomètre, a-
dopté par le Conseil de la Ville,
le 20 Mai 1896 & homologué
par la Cour Supérieure de dis-
trict de Montréal, par juge-
ment rendu le 30 Juin 1896, soit
de nouveau chargé & radié
& que les lignes d'homolo-
gation approuvées sur ce
plan soient effacées à toutes
fines que se doit être aux fins
place de ce plan, les lignes d'ho-
mologation de la rue Notre Da-
me dans les limites de la Ville
soient dorénavant, elles appa-

raissant sur le plan général de la
ville, tel que homologué le 22
octobre 1891; & que le Procureur
de la Ville ait autorisé de faire
toutes les procédures nécessaires
pour la charte par suite de cette
ordonnance de la Cour.

Propose résolu unanime-
ment que les comptes & pié-
ces justificatives approuvés
à la liste No 218 parus au con-
seil de la Ville soient par Mr.
Mars et le Président du Comité
des Finances soient approuvés
& payés.

Est énumérée et ajournée

~~M. Mars~~ Alexandre Michaud, Maire.
Marsommeur 9 Mars 1910
Assemblée régulière

Présents M. le Maire Alexandre Michaud
& M. le Conseiller Oscar Dufresne
Chas. Bélanger
Robert Fraser
& P. B. J. Bennett

Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée.
Lecture d'une pétition de M. O. Leclerc
pour licence d'hôtel, renvoyée au
Comité des Finances.
Lecture d'un certificat des électeurs pour
licence de boissons alcoolisées dans un
magasin en faveur de M. J. Blain
Propose résolu unanime-ment

que ce certificat soit confirmé &
 que M^r le Maire & le Secrétaire Tri-
 borés soient autorisés de le si-
 gner

Lecture d'une réclamation en dom-
 mages de M^r J. E. Saulas & Perroux
 à l'Avocat de la Ville.

Lecture & application de M^r Scott,
 Herrichon, Malo, Lacroix, Gauthier
 Comme Comptables & Pompier sur
 vage au Comité de Police & Feu.

Lecture du rapport hebdomadaire
 de M^r chef Marchessault sur
 l'observance du dimanche. Répo-
 se aux archives.

Proposé par M^r O. Dupuene &
 unanimement résolu que M^r
 l'Avocat Morin soit autorisé
 de s'adjointer un avocat Com-
 mune Conseil pour les amendes
 venant à la charge de la Ville
 pour la prochaine session.

Proposé par M^r Belange
 Secundi par M^r P. R. J. Bennett
 & unanimement résolu que les
 Comités soient formés comme
 suit pour l'année courante;
 savoir:

Comité des Finances

M^r Oscar Dupuene Président

J. A. Debien & St. Ricard

Comité des Chemins

M^r Charles Belange Président

O. Dupuene & P. R. J. Bennett

Comité de Police & Feu

M^r Robert Frase, Président
 Chs. Belange & J. A. Debien.

Comité d'eau & Saut

M^r P. R. J. Bennett, Président

Chs. Belange & Oscar Dupuene

Comité d'éclairage & Parcs.

M^r Hornisda Ricard, Président

P. R. J. Bennett & Robert Frase

Comité de l'Hôtel de Ville & Licences.

M^r J. A. Debien, Président

Robert Frase & St. Ricard

& que M^r P. R. J. Bennett soit nom-
 mé pro-Maire pour l'année cou-
 rante.

Proposé par M^r Robert Frase

Secundi par M^r Oscar Dupuene

Robert Gilbert, Ligué Fortin & Napo-
 léon Haule soient nommés évalua-
 teurs pour l'année courante & que
 le salaire de ces Évaluateurs soit
 fixé à la somme de quatre cent
 cinquante piastres pour cha-
 cun d'eux leur secrétaire devra
 être choisi par le Conseil. Adopté

Proposé par M^r Belange

Secundi par M^r P. R. J. Bennett

unanimement résolu que

M^r L. A. Caron & J. B. A. Quintal

soient nommés auditeurs

pour l'année courante avec

un salaire de trois cent cinquante

piastres (\$50⁰⁰) pour M^r L. A. Caron

& trois cents piastres (\$300⁰⁰) pour M^r

J. B. A. Quintal.

Proposé & résolu unanimement que les comptes & pièces justificatives appartenant, à l'arrêté n° 22 passé au conseil de la Ville de Montréal par Mr le Maire & le Conseil de la Ville de Montréal soient approuvés & payés.

Proposé & résolu unanimement que le contrat des chausures soit accordé à Mr A. Vanier au prix de 6.⁰⁰ la paire pour les constables de la station n° 1 & celui de la station n° 2 à Mr A. Vanier au même prix; que les habits des constables n° 1 soient accordés à Mr J. D. Gagnon pour le prix de 20.⁰⁰ chaque suivant l'échantillon fourni & celui de la station n° 2 à D. D. Gagnon pour le prix de 20.⁰⁰ chaque; que le contrat des capotes soit accordé à Mr D. D. Gagnon au prix de 23.⁰⁰ la pièce & celui de ces capotes soit accordé à Mr C. L. Heurteaux au prix de sa commission suivant son échantillon de même que celui du chef. Ce dernier sera de 40.⁰⁰ & celui du sous-chef & du capitaine de 23.⁰⁰ & celui des 2 autres mates de 22.⁰⁰

Lecture d'une lettre de Mr L. J. Normand adressée à Mr M. St-Cyrot Gauthier & Doignon re: changement de dénomi-

nom de débetures d'arrêté.

Il was moved by Mr. O. Dupresne, seconded by Mr. C. Belanger: That whereas the Bank of Montreal is now holder of five hundred debentures of one Thousand Dollars each, dated the first day of May, one thousand nine hundred and nine, payable on the first of May, one thousand nine hundred and forty-nine, at the head office of La Banque d'Hochelaga, in the City of Montreal, with interest in the meantime, at the rate of four and one half per centum, per annum, payable semi-annually on presentation and surrender of the proper interest coupons thereto attached on the second day of November and the first day of May in each year, excepted the coupons payable on the second day of November 1909, which were paid at maturity; which debentures were issued for value received by this Municipality and were duly authorized by Act of the Legislature of Quebec, 9 Edward VIII, Chapter 89, and by resolutions passed by this Municipal Council, pursuant to said Act on the twenty-sixth day of May 1909 and on the 16th day of June following; -

That whereas the said Bank of Montreal is willing to surrender and cancel the said debentures and coupons, excepted those ma-

Proposé & résolu unanimement que
les comptes & pièces justificatives
appartenant, à la liste n° 22 sou-
mise au conseil des finances
par M. le Maire & le Pré-
sident du Comité des Finances
soient approuvés & payés.

Proposé & résolu unanimement
que le contrat des charbonniers soit
accordé à M. A. Vanier au prix de 6.⁰⁰
la paire pour les constables de la
station n° 1 & celui de la station
n° 2 à M. A. Vanier au même prix; que
les habits des constables, soit soient
accordés à M. J. D. Gagnon pour le
prix de 20.⁰⁰ chaque suivant
l'échantillon fourni & celui de
la station n° 2 à D. D. Gagnon
suivant son échantillon
suivant sa soumission
suivant du 23 février dernier.
La forme de ces capes est
la même à la discrétion du
chef; que le contrat des habits
des deux constables, du capi-
taine & du sous-chef, soit accordé à
M. C. L. Heures au prix de sa soumission
suivant son échantillon de même
que celui du chef. Ce dernier sera de 40.⁰⁰ &
celui du sous-chef & du capitaine de 23.⁰⁰
& celui des 2 constables de 22.⁰⁰
Lecture d'une lettre de M. L. J. M. M. M.
adressée à M. M. St Cyr Gauthier &
doignon re changement de dénomi-

nom de débentures Curies.

It was moved by Mr. O. Despresne,
seconded by Mr. C. Belanger:
That whereas the Bank of Montreal
is now holder of five hundred debentures
of one Thousand Dollars each,
dated the first day of May, one thousand
nine hundred and nine, payable on the
first of May, one thousand nine hundred
and forty-nine, at the head office of
La Banque d'Hochelaga, in the City
of Montreal, with interest in the mean-
time, at the rate of four and one half
per centum, per annum, payable semi-
annually on presentation and sur-
render of the proper interest coupons
thereto attached on the second day
of November and the first day of
May in each year, excepted the cou-
pons payable on the second day of
November 1909, which were paid at
maturity; which debentures were
issued for value received by this Mu-
nicipality and were duly authorized
by Act of the Legislature of Quebec,
9 Edward VIII, Chapter 89, and by
resolutions passed by this muni-
cipal Council, pursuant to said Act
on the twenty-sixth day of May 1909
and on the 16th day of June fol-
lowing; -

That whereas the said Bank of
Montreal is willing to surrender
and cancel the said debentures
and coupons, excepted those ma-

REPRISE

tured and already paid as aforesaid, provided other debentures and coupons for the same amount, be issued in their stead by this municipality, such debentures to bear the same date of issue and to be payable at the same date of maturity with the same rate of interest, but to be of the denomination of one hundred Pounds Sterling, each, and payable at the office of the Bank of Montreal, in London, England, with the understanding that the said Bank of Montreal will protect the said debentures and coupons, at maturity, at its head office, in London, England, provided the equivalent thereof, to wit: the sum of \$4.86²/₃ in Canadian Currency be paid in and deposited for each one pound Sterling of said debentures and coupons, at its head office in the City of Montreal by this municipality on date of maturity, the said Bank to bear all expenses incurred in connection with the printing or engraving and issuing of said sterling debentures and coupons.

Be it resolved that in compliance with the above one Thousand and Twenty-seven debentures of one Hundred Pounds sterling each, and one debenture of Thirty-nine Pounds, fourteen Shillings, and six pence, payable at the

office of the Bank of Montreal, in London, England, on the first day of May 1949, with interest in the meantime at the rate of four and one half per cent per annum payable semi-annually on presentation of the proper interest coupons thereunto attached, on the first day of May and on the second day of November in each year, be forthwith issued, and that the Mayor and Secretary-Treasurer of this municipality be authorized to sign the said debentures as of the first day of May, one Thousand Nine Hundred and nine and cause the Seal of this Municipality to be affixed thereto, and to also cause their respective signatures to be lithographed on the proper interest Coupons and deliver all the said debentures and Coupons to the said Bank of Montreal, in exchange for the Five Hundred debentures of \$1,000.00 each, and Coupons first above mentioned, such debentures and Coupons to be cancelled at time of exchange.

It was moved by Mr. O. Dupresne, seconded by Mr. C. Pedanger:

That whereas the Bank of Montreal is now holder of Two hundred debentures of one Thousand Dollars each, dated the first day of May, one thousand nine hundred and nine, payable on the first day of May, one thousand nine hundred and forty-nine, at the head office of La Banque d'Hochebourg, in the City of Montreal, with interest in the mean time, at the rate of four and one half per centum, per annum, payable semi-annually on presentation and surrender of the proper interest coupons thereto attached on the second day of November and the first day of May in each year, excepted the coupons payable on the second day of November 1909, which were paid at maturity, which debentures were issued for value received by this Municipality and were duly authorized by Act of the Legislature of Quebec, 9 Edouard VII, chapter 89, and by resolutions passed by this Municipal Council, pursuant to said act on the twenty-sixth day of May 1909 and on the 16th day of June following.

That whereas the said Bank

of Montreal is willing to surrender and cancel the said debentures and Coupons, excepted those matured and already paid as aforesaid, provided other debentures and Coupons for the same amount, be issued in their stead by this Municipality, such debentures to bear the same date of issue and to be payable at the same date of maturity with the same rate of interest, but to be of the denomination of one Hundred Pounds Sterling, each, and payable at the office of the Bank of Montreal, in London, England, with the understanding that the said Bank of Montreal will protect the said debentures and coupons, at maturity, at its head office, in London, England, provided the equivalent thereof, to wit: the sum of \$4,867³/₄ in Canadian Currency be paid in and deposited for each one pound sterling of said debentures and Coupons, at its head office in the City of Montreal by this Municipality on date of maturity, the said Bank to bear all

expenses incurred in connection with the printing or engraving and issuing of said sterling debentures and coupons.

Be it resolved that in compliance with the above Four Hundred and Ten debentures of one Hundred Pounds sterling each, and one debenture of Ninety-five Pounds, seventeen Shillings and ten Pence, payable at the Office of the Bank of Montreal in London, England, on the first day of May, 1949, with interest in the meantime at the rate of four and one half per cent per annum payable semi-annually on presentation of the proper interest Coupons thereunto attached, on the first day of May and on the second day of November in each year, be forthwith issued, and that the Mayor and Secretary Treasurer of this Municipality be authorized to sign the said debentures as of the first day of May, one Thousand Nine Hundred and nine, and cause the seal of this Municipality to be affixed thereto, and to

also cause their respective signatures to be lithographed on the proper interest Coupons and deliver all the ^{said} debentures and coupons to the said Bank of Montreal, in exchange for the Two Hundred debentures of \$1,000.00 each, and Coupons first above mentioned, such debentures and coupons to be cancelled at time of exchange.

Lecture d'une lettre de la Campa qui des Terrains de Beauvillier demandant l'exécution de certains travaux permanents.

Propose résolu unanimement que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'accuser réception de cette lettre & de répondre que les travaux demandés ont été commencés l'an dernier & continuer sans interruption durant toute la saison & qu'ils seront recommencés & continués durant toute la prochaine saison avec toute la diligence possible, le Conseil désirant se conformer en tous points aux engagements & obligations contractés.

Lecture d'une requête de plusieurs Citoyens de Monnaie demandant l'usage

du kiosque du Parc Beau par
M^r J. Guilbault & par eux mé-
mes aux mêmes conditions
que celles imposées à feu M^r L.
Chou. Accordé.

Propose résolu unanimement
que les projets de délibérations sou-
mis au conseil ce soir & à être
substitués à ceux de ceux déjà émi-
sés sont approuvés

Propose résolu unanimement
qu'un acompte de tranquillité
piantes soit payé à M^r J. Emile
Tardif sur le compte qu'il a
présenté. et

que le dit M^r J. Emile Tardif soit
autorisé de faire la mise
au courant des plans de
la ville dans les conditions
désignées.

L'assemblée est ajour-
née.

Alexandre Michaud, Maire
Maison neuve 16 Mars 1910

Assemblée régulière
Présents M. Le Maire A. Michaud
M. le Conseiller Oscar Dupreux
Chs. Bilanges
Robert Fraces
P. R. J. Bennett, &
J. A. Debien

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assem-
blée.

Lecture d'une pétition de M^r L. Lau-
glois pour arruagement des rues ven-
ant au Comité d'eau & d'égout.

Lecture d'applications comme
constables de M. H. Froux, Trudeau
& Adam, renvoyés au Comité de
police & fees.

Lecture d'un certificat des électeurs
pour transfert de la licence d'hôtel de
M^r L. P. Mermis en faveur de M^r
H. Gagnon.

Propose résolu unanimement,
que ce transfert soit accordé
& que M^r le Maire & le Secrétaire
Trésorier soient autorisés de
le signer.

Lecture de certificats des électeurs
pour licence d'hôtel en faveur
de M^r M^r H. Gagnon, D. Coiffin & C.
Clique pour licence d'égout ren-
voyés au Comité de Licences.

Lecture d'une requête de M^r D.
D. Rochon demandant l'usa-
ge du kiosque vieux & des privilèges
que son mari avait en face
du Parc Beau.

Propose résolu unanimement
que le Secrétaire soit chargé
de répondre que ce permis a
déjà été accordé par la
session prochaine à une autre
personne.

Lecture d'une lettre de M^r J. Rheau
me demandant au Conseil d'une
de son influence pour obtenir;

des Frises des Ecoles Chretiennes le droit de passage pour quelques temps sur le chemin situe sur leur terrain pour communiquer de Maisonneuve au Chemin de la Ste Visitation. Proposee et resolue unanimement que le Secretaire soit charge d'ecrire aux Ptes Frises a ce sujet.

Lecture du rapport hebdomadaire du Chef Marchessault sur l'observance du dimanche. Che, depose aux archives.

Le projet de contrat entre la Ville de Montreal et la Compagnie de la Ligne est de nouveau presenté au Conseil en vue de faire plus ample étude.

Proposee par M. O. Dupresne unanimement resolue que les comptes et pieces justificatives apporant a la liste 73V soumise au Conseil cesai x initiales par M. le Maire, le President du Comité des Finances soient approuvés et payés.

Le Secretaire soumet au Conseil le rôle de répartition qu'il a préparé pour l'imposition de coût des canaux construits dans le Parc durant 1909 et il déclare que les avis requis aux propriétés publiques dans les zones aux Leves, La Patrie et Le Canada

Puisant la loi, le questionnaire soumis dernièrement, et qui aucune plainte n'a été produite contre le dit rôle dans les trente jours de dit avis.

En conséquence il est proposé par M. O. Dupresne, secondé par M. C. Bilange et unanimement résolu que le dit rôle de cotisations soit homologué à toutes fins que de droit et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé

à effectuer d'envoyer à chaque contribuable une requête de son compte pour le premier de plus en paiement de cette cotisation et de collecter ces premiers et les autres versements à leur échéance respectives, le tout en conformité avec les règlements Nos 27341 et les délais accordés par les dits règlements pour le paiement des dits versements.

Le Secretaire soumet ensuite une liste des licences autres d'affaires non encore acquittées. Proposee et resolue que ces licences soient transmises au Greffier de la Cour du Record pour être collectées suivant la loi. Proposee et resolue unanimement que instructions strictes soient données au Chef Marchessault de ne plus laisser ériger ou tolérer qu'il soit érigé en face du Parc-Vieux sur la rive de la Rivière St-Laurent, aucun hangar.

appentis, boutiques, cabanes de
surtout pour servir d'abri pour
les malades. les baigneurs
au printemps.

Et l'assemblée est ajournée
M. J. Lacombe
Secrétaire
André Michaud
Maire

M. J. Lacombe, 23 mai 1910.
Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alex. Michaud
& M. le Conseiller Oscar Duperron
Charles Bilanges
Robert Gracieux
J. A. Dubien

Lecture et approbation des mi-
nutes de la dernière assem-
blée.

Lecture d'une pétition des éle-
cteurs pour licence d'hôtel en
faveur de Mme No Beauregard
renvoyée au Comité des Li-
cences.

Lecture d'une pétition de quel-
ques électeurs demandant cer-
tains renseignements sur
l'état financier de la Ville. Ren-
voyé au Conseil en Comité.

Lecture d'une application de
chaque des personnes surven-
tes pour entrer dans le corps de
police feu. sans N. Morand & C. Léves-
que, renvoyés au Comité de police
feu.

Lecture d'une lettre de M. Jos. Du-
pault demandant que la Com-
pagnie des charbonniers soit con-
trainte de mettre au niveau
de la rue Pie IX les rails qui sont
à Paris sur cette rue afin que
l'été puisse en faire le meara
d'arrivage.

Proposé par M. O. Duperron d'ima-
nimerment résolu que le Secrétaire
peut autoriser de notifier la
Compagnie à ce sujet & que si
les travaux ne sont pas com-
mencés sans tarder, il peut
autoriser de protester la Com-
pagnie à cet effet.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchessault
sur l'observance du dimanche,
renvoyé de Paris aux archives.

Lecture d'une lettre du chef Mar-
chessault se plaignant du mou-
que de pression de l'eau.

Proposé résolu unanimement
que le Secrétaire peut autoriser de
notifier la Compagnie Montreal
Water & Power Co à cet effet & de l'in-
duire à donner plus de pression.

Lecture d'une lettre de remer-
ciements au Conseil de cette
Ville de la part de Mme de Fran-
cis Delorme, & renvoyé de Paris
aux archives.

Proposé par M. O. Duperron
secondé par M. C. Bilanges d'ima-
nimerment

Lecture d'une lettre de la Commission
de surveillance des emprunts sur
voies au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M. M. A. Gau-
mand, le directeur de manufactu-
res locales, renvoyée au
même Comité.

Lecture d'une requête de M. M.
Dupont & Fils, re bath à la
rue d'Angers à l'eau, renvoyée
au Surintendant Campion pour
savoir s'il passerait sous une
bath au cas de l'ouverture d'un
du chemin de fer termin-
nal. Puisque qui concerne l'eau
le Secrétaire est autorisé à en-
re au Campagne à ce sujet.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef de marchandise,
déposé aux archives.

Lecture d'une lettre de M. J. Guite
Nancy, concernant un permis pour
l'eau à l'eau, renvoyée au
Conseil en Comité.

Propose résolu unanimement
que les pièces justificatives
des comptes apparaissant
à la liste N° 25 parvenue au
Conseil ce soir ainsi
qu'il est par M. le
maire & M. le Pré-
sident du Comité
des Finances de cette
ville soient approu-
vés & payés.

Est l'assemblée est ajournée.

M. le Secrétaire
Alexandre Michaud, Maire,
M. le Secrétaire

Maison communale 6 Avril 1910
Assemblée régulière

Présents M. le Maire A. Michaud
& M. les Conseillers Chs. Bélanger, Ro-
bert Dumas, P. R. S. Bennett, &
J. A. Duber.

Lecture & approbation des minu-
tes de la dernière assemblée.

Lecture de certificats des électeurs
pour licence de magasin de liquides
inivocables en faveur de M. M. J. Guay
& J. Larouche.

Propose résolu unanimement
que ces licences soient condi-
tionnées & que M. le Maire & le Secré-
taire soient autorisés à les signer.

Lecture d'un certificat des élec-
teurs en faveur de M. Art Gauthier
pour licence d'hôtel, renvoyée au
Comité des Licences.

Lecture d'une lettre de M. A. Bau-
chard, demandant la construction
d'un pont sur la rue Char-
lemagne, renvoyée au Comi-
té des Chemins.

Lecture d'une lettre de M. M. M. M. M.
pour pose de tuyaux d'eau & gaz
à Mulard, le Secrétaire est autorisé

aux Campagnies pour obtenir ce
 que demande Mr Mosson.
 Lecture d'une lettre de Mr Prévost
 au sujet des emplois, renvoyé
 à l'avis des légals.
 Lecture d'une application de Mr ad.
 Bertrand, comme Contrôleur ma-
 jor de la voirie, renvoyé au Comité
 des Chemins.
 Lecture d'une requête de Mr J. P. Buis
 au sujet de luyaux et Eau de la
 Seine versée à la Campagne à ce
 jet.
 Lecture d'une lettre de Mr J. de Mon
 teign, comme Contrôleur, renvoyé
 au Comité de police.
 Lecture d'une demande de Mr E. Ch.
 guette se constituant d'une fau-
 x renvoyé à l'avis des légals et au
 inspecteur des bâtiments pour
 détails.
 Lecture d'une pétition de Mr
 Light, Heat & Power se consti-
 tuant de cauduit, d'ambassadeurs, ren-
 voyé au Conseil ou Comité.
 Lecture d'un bref de Mr E. G. de
 Clamant au sujet des dommages, renvoyé
 à l'avis des légals.
 Lecture d'une demande de Mr J. P. A.
 Quintal, auditeur, renvoyé au
 Comité.
 Lecture d'une requête de la
 que Anti-Alcool que, renvoyé
 au Conseil ou Comité pour étude.
 Lecture d'une pétition de The
 Telephone Co. en réclamation de

taxes & de licences sur les échanges par
 téléphone dans les conditions
 Proprié de l'Union municipale que
 le secrétaire soit chargé de répon-
 dre à la Campagne que ce
 qui est prêt à accorder cette
 demande à condition que
 la réclamation de la taxe de télé-
 phone dans l'Union municipale
 se compte de ce jour.
 Lecture d'une demande de Mr W.
 Larive, se désignant de la
 Proprié & de l'Union municipale
 que cette puelle soit dénommée
 "Puelle Larive".
 Lecture du rapport hebdomadaire
 de Mr Moschenault, déposés aux
 archives.
 Mr L. Schain Frères fait rapport
 qu'il a reçu de Mr Schain
 de Montréal une plainte pour
 laquelle il déclare qu'il
 du de mes vicieux de la
 par l'ambassadeurs, en hon-
 neur qui étaient venus en
 aide aux pauvres de mon
 venue ont été maltraités &
 insultés par ces derniers & qu'
 l'Union, il refuse à l'ambassadeurs
 de ce genre.
 Proprié par Mr R. S. S.
 Secrétaire Mr P. R. T. S.
 Que
 le secrétaire soit chargé de répondre
 au chef Schain que ce Comité

regrette beaucoup et incident
qu'il a chargé M^r le Président
du Comité de police de faire une
enquête et se report sur retard
et que les deux pompes en ques-
tion ont été inutilement
maintenues pendues.

Lecture de divers articles de certains
propriétaires de la Ville, et d'articles
financiers envoyés au Conseil
du Comité.

Attendu qu'il y a actuellement
devant la législature de la Pro-
vince de Québec, plusieurs deman-
des aux fins de construction des
chemins de fer souterrains
dans l'île de Montréal et atten-
du qu'il est de l'intérêt de cette
Ville, que tels chemins de fer
soient construits;

Attendu que cet ouvrage est
de la plus haute importance
pour la Ville afin que les citoyens
puissent atteindre le centre
de la ville de Montréal avec faci-
lité que possible;

Et attendu que les droits de
la Ville et des citoyens doi-
vent être entre autres points pro-
tégés comme ceux de la ville
de Montréal dans ses projets.

Leur en conséquence proposé
par M^r J. A. Debière Secrétaire par M^r
P. R. Bernett résolu qu'une
nouvelle requête soit adressée

à la législature de la Province
de Québec, la priant d'adopter
une loi qui facilitera et assu-
rera la construction des traits
de chemins de fer souterrains de
manière à ce que tels traits aient
des, soient sujets à des conventions
avec la Ville de Montréal et de diffé-
rentes municipalités intéressées.

Dans le cas où telle entreprise ne
pourrait pas s'effectuer, que les
dits travaux et entreprises soient
exécutés par le Conseil de la Com-
munion d'Utilité Publique.

Lecture d'une requête de la ma-
jorité d'une partie résidentielle
de la municipalité de la Langue
Pointe, demandant l'annexion
de cette partie de leur territoire
à celle de la Ville de Montréal, en
Propriété par M^r J. A. Debière
Secrétaire par M^r P. R. Bernett,
unanimement résolu que
le Conseil accepte ces requêtes
et déclare les avoir passés après
des sujets et approbation
de la législature Provinciale,
que le représentant de la Ville
de Montréal porteur des
dites requêtes devant la légis-
lature, est par les présentes
autorisé à concourir à toute
modification qui pourrait
être apportée à ces requêtes aux
conditions demandées. de façon

o' donner satisfaction à cette por-
 tie du territoire, tel que traces
 & autres certaines pour sans
 faute cette partie du territoire
 se annexé.

Et a été publiquement approuvé.

Pro Mair *Pro Mair*
M. J. Bennett

Assemblée 13 Avril 1910
 Assemblée régulière
 Présents M. ~~M. J. Bennett~~ M. J. Bennett
 P. R. J. Bennett & M. M. les Conseillers
 Oscar Dupre, Ch. Bilange
 Robert Fraser & J. A. Debiere
 En l'absence de M. le Mair
 M. le Pro Mair Bennett occupe
 le fauteuil.

Lecture et approbation des
 minutes de la dernière
 assemblée.

Lecture d'une pétition de
 résidents du coin de la Hume
 Avenue & de la rue Ontario
 demandant une lampe à arc
 à cet endroit renvoyée au Con-
 seil en Comité.

Lecture d'une pétition des épi-
 ciers demandant au conseil
 de refuser des licences aux col-
 porteurs de fruits & légumes
 dans la Ville, renvoyée à l'ave-
 nir légal avec instructions
 de préparer un règlement ou
 une résolution dans ce sens, s'il
 est légal de le faire.

Lecture d'un certificat des électeurs
 pour transfert de licence d'ho-
 tel de M. J. L. Rheumond à M. Jo-
 seph Pelletier.

Proposé et résolu unanime-
 ment que ce transfert soit ac-
 cordé & que M. le Mair & les
 certains Trésoriers soient au-
 torisés de le signer, Comme
 ce transfert a déjà été confirmé
 par ce Conseil le 21 Juillet 1909 &
 payé par M. Pelletier le 20 Juillet 1909
 il n'y a pas lieu d'exiger de nou-
 veau le coût du présent transfert.
 Lecture du certificat des élec-
 teurs en faveur de M. H. O. Wilson
 pour licence d'hôtel, renvoyé au Co-
 mité des Licences.

Lecture d'un certificat des électeurs
 en faveur de M. Didier La
 Vid pour licence de barrière
 dans un magasin.

Proposé et résolu unanimement
 que ce certificat soit confirmé
 & que M. le Mair & les certains
 soient autorisés de le si-
 gner.

Lecture d'une pétition de M. M.
 J. E. & B. Meunier re Construction
 de barrière, renvoyée au Comité
 en Comité.

Lecture d'une lettre de M. le Chef
 Marchessault, se achot d'un hec-
 tar pour la pompe à incendie,
 Proposé par M. Robert Fraser

Unanimement résolu que
 M^r Marchessault soit autorisé
 d'acheter cet article.
 Lecture du rapport de M^r Marchessault
 sur l'observance du di-
 manche, déposé aux archives.
 Lecture du rapport suivant:

Rapport du Comité de Police + Feu.

Maisonneuve, 11 Avril 1910

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

Les sous-signés Robert Guay Prs.,
 Charles Belanger +

du Comité de Police + Feu de cette
 Ville, ont l'honneur de vous faire rapport
 qu'à leur assemblée du 11 avril courant,
 à laquelle assistait M. P. H. J. Bennett, en
 sa qualité de pr^s Maire, il a été
 résolu ce qui suit, savoir:

De recommander la réinstal-
 lation des deux constables qui ont été
 suspendus par le Conseil lors du dernier
 feu de la rue Bombardier.

Sur recommandation du
 C^hef, d'ordonner deux nouveaux lits
 garnis pour la station N^o 2; 18 helmets
 blancs, 3 p^o de gants blancs, 8 paires
 de bottes en caoutchouc, 8 pardessus en
 caoutchouc, 18 bâtons + 3 robes pour
 l'usage de la police.

Le tout humblement soumis

Robert Guay Prs.
 Charles Belanger
 J. A. Sébien

Proposé et résolu unanimement que
 ce rapport soit adopté.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dubault
 re l'assèchement de la rue Jeanne
 d'Arc.

Proposé par M^r C. Bilonges et unani-
 mement résolu que le Secrétaire
 soit chargé de notifier The Harris
 Construction Co. les entrepreneurs de ce
 sewerement de passer plus active-
 ment ces travaux de sewerement non
 seulement sur la rue Jeanne d'Arc mais
 aussi dans toutes les rues entreprises.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dubault
 par sujet du remplacement à niveau
 de la ligne de tramways de la rue
 Pie IX par la Compagnie des Chars et
 bains de Montréal.

Proposé par M^r C. Bilonges et unani-
 mement résolu que la Compagnie soit
 notifiée d'avoir à faire ce travail
 dans huit jours de cette date & ce
 délai passé si ce travail n'est pas
 effectué que le Surintendant
 soit autorisé de le faire aux frais
 de la dite Compagnie.

Lecture de lettres de la Montreal
 Water & Power Co. au sujet de la pose
 de conduites d'eau à travers l'ali-
 que du chemin de fer Le Grand Wood
 & le Terminal, p^ouvoyé à l'avis
 légal avec instructions de faire la
 procédure qu'il jugera à propos dans
 ce cas.

Proposé par M^r Oscar Desjardins

M. Daragon, de L. Montpetit, M. de
 J. B. Leflamme, de D. de Cassin
 à M. Hugh Duffy sont aussi
 confirmés, que la licence
 de magasin & le certificat des
 électeurs infame de M. J. D. Mar
 tinez par l'année finissant le
 30 avril 1910 sont aussi confir
 més & que les certificats des élec
 teurs pour la ville de maga
 sins par l'année 1910-1911
 infame des personnes sui
 vantes sont aussi confirmés
 savoir: Armand Arnyot, Honoré
 Richard, Joseph Dubois, H. A.
 C. Morin, J. D. Martineau, Hugh
 Duffy, Hélène Baugé (D. de J. B.
 Leflamme & que M. le Maire
 & le Secrétaire Trésorier soient
 autorisés de signer tous ces
 certificats

Ete' aujourdhui parvenue
 à son terme le 29 Avril 1910
 Assemblée spéciale
 Présents M. le Maire Alexandre Michaud
 & M. les Conseillers Oscar Dupresne
 Charles Bélanger
 Robert Trasset,
 P. R. J. Bernett et
 J. A. Debin formant un
 quorum

Il est de suite constaté que les
 avis spéciaux requis par cette
 assemblée ont été dûment signifiés

me Leflamme

M. P. R. J. Bernett propose alors que
 le Comité des Licences fasse rapport
 sur les certificats des électeurs qui leur
 ont été refusés

M. J. A. Debin, le Président du dit Co
 mité fait alors rapport que le
 Comité a décidé de remettre ces certi
 ficats devant le Conseil & de s'en rap
 porter à la décision du Conseil sur
 la confirmation d'iceux.

M. J. A. Debin propose alors seconde
 par M. Oscar Dupresne qui attende

** sans en
 droits indivi
 qu'on donne la ville & particulièrement ceux de la
 de certifi
 cela par
 M. J. A. Debin*

qu'il est approuvé de réduire le
 nombre des licences d'hôtel dans
 la ville & particulièrement ceux de la
 rue Notre-Dame, les certificats de li
 cences suivants sont seuls confir
 més & que M. le Maire & le Secrétaire
 Trésorier soient autorisés de les
 signer, savoir: Amé Baunel, D. Aumont,
 A. Maurneau, D. de J. A. Meunier, M. J.
 Menard, J. Durand, J. Cassin, J. B.
 Lépine, Méd. Dupresne, J. G. Benoit, Jos
 Pelletier, Em. Chalifour, Onis. Leclerc,
 M. J. Jagnon, D. Crépier, C. Cléroux
 D. de N. Beauregard, Art. Gauthier, M. D.
 Wilson & C. A. Desjardis

Propose en amendement par M. Robert
 Trasset seconde par M. P. R. J. Bernett
 que toutes les applications pour li
 cences soient confirmées.

Le vote est pris sur l'amendement
 d'insertion comme suit. M. J. A. De
 bin Non. M. P. R. J. Bernett Oui. M.
 R. Trasset Oui, M. C. Bélanger, Non. M. O.

Dufrane Non.

Deux fois l'amendement & trois, con-
tre l'amendement est déclaré perdu.
Le vote étant ensuite demandé &
passé, la motion principale
d'insister comme suit.

M. J. A. Dubien, Oui. M. P. R. Bennett,
Non. R. Trace Non. Chs. Bélanger Oui
& Oscar Dufrane Oui.

Trois fois la motion & deux, contre,
la motion principale est déclarée
repassée & il est procédé en con-
séquence.

Et l'assemblée est ajournée.

M. Under Protest, M. Wilson, Maire
Alexandre Richard, Maire

~~M. J. A. Dubien~~
M. J. A. Dubien

Mardi 11 Mai 1910

Assemblée régulière

Présents M. P. R. J. Bennett,
Oscar Dufrane
Chs. Bélanger
& Robert Trace.
Conciliers

En l'absence de M. le Maire & M. le
Pro. Maire Bennett occupe le fauteuil.
Lecture des minutes des deux der-
nières assemblées.

M. Robert Trace postule contre
les minutes de la dernière assem-
blée déclarant qu'il n'était pas
à sa connaissance que telle
candidature demandée par M.

M. O. Wilson fut par le no 56 de la
première.

Les minutes sont ensuite adoptées
sur l'opinion verbale de M. O. Wilson
Maire

Comme président de cette assemblée, M.
le Pro. Maire P. R. J. Bennett refuse
de signer ces minutes & déclare
qu'il ajourne l'assemblée aussitôt
que des résolutions de condoléances
auraient été adoptées et l'annonce
de la mort du regretté Roi Édouard
VII.

La proposition suivante est ensuite
faite & adoptée unanimement
Proposée par M. Chs. Bélanger & unanime-
ment adoptée que le Comité
regrette profondément la mort préma-
tournée du Roi Édouard VII. - qu'il se
comait le bienfait immense
qu'il a fait pour son peuple durant son règne.

Et l'assemblée est ajournée & qu'en
signe de profond respect & de sym-
pathie, le Comité ajourne immé-
diatement la séance.

Et l'assemblée est ajournée.

M. Under Protest, M. Wilson, Maire
Alexandre Richard, Maire

~~M. J. A. Dubien~~
M. J. A. Dubien
Mardi 18 Mai 1910

Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alexandre Richard
& M. le Conciliers Oscar Dufrane
Chs. Bélanger
Robert Trace

P. R. J. Bernest
Lecture et approbation des minutes
des des assemblées du 13 novembre 1909
29 & 29 août 1910.

M. le Maire signe les minutes de
l'assemblée du 29 août sans pro-
test pour ce qui concerne la
licéence de M. O. Wilson.

On procède ensuite à l'ordre
du jour du 20 avril 1910 par
ce qui sera posé les choses qui
n'ont pas été encore présen-
tées au décide.

Lecture d'une lettre de M. J. Lussier,
médecin de santé au sujet de l'ob-
scurité du règlement d'hygiène par
lequel concerne les cochons & les
chiffons dans les rues.

Propose résolu unanimement
qu'il soit chargé de faire respecter cette
clause du règlement d'hygiène.
Lecture d'une requête de M. M. A. L.
Demande l'édification d'un pont
sur la rue Ontario.

Propose résolu unanimement que
M. Dubaut soit autorisé de faire
faire l'empierrement de cette rue
aussitôt que le terrassement aura été
fait & que H. Harris Construction Co soit
notifié d'avoir à faire le nivellement
non seulement de cette rue
mais de toutes les rues de la ville sans
délai. -

Lecture d'une lettre de M. M. L. Clapnet, ex-
p. installation de réservoirs à gazoline,
renvoyée au Comité de la Carrière.

Lecture des rapport hebdomadaire du
Chef Monopole, déposé aux archives.
Lecture d'une lettre de M. O. Clapnet
re installation de haies d'abaissement
des terres aisé, renvoyée au Comité

Président du Comité, avec in-
structions de trouver un endroit con-
venable pour placer cette haie d'alarme.

Lecture d'une lettre de M. L. J. Proulx,
re nomination d'un avocat pour
une cause par amendement à la
charte, déposé aux archives.

On procède ensuite à l'ordre du jour
du 27 avril.

Lecture d'une lettre de M. J. H. Dugué,
faisant application comme can-
didat, renvoyée au Comité de po-
lice.

Lecture d'une requête de certains
Électeurs demandant au Comité
de régler le siège de M. L. Carrière
& Ricard, vacant, renvoyée à l'ave-
nir légal.

Lecture de la maison de J. J. Caill-
let, re demande de police,
renvoyée au Comité de chemins.

Lecture d'une lettre de M. J. H. Fortoffrant
le somme de \$375.00 pour les 12'3" de
travaux qu'il lui a faits sur le lot 1014-172
sur la rue Jeanne d'Arc.

Propose par M. O. Clapnet d'unani-
mement résolu que cette offre soit

accepté aux conditions y men-
tionnées & que Mr. Levesque
ait autorisé son renouveau
par, et donnera quittance
& signera tous actes de vente
nécessaires.

Lecture d'une invitation des
seigneurs Sarrutaires de la Pro-
vince de Québec & Québec en
son annuelle, présentée au
Comité de santé.

Lecture d'une ordonnance du Bureau des
Commissaires de chemins de fer au
sujet d'un gardien au coin de la
rue parallèle pour le jour de
jeûne.

Propose d'acheter un terrain -
ciment que Mr. Levesque a
acheté et ait autorisé de faire
une nouvelle application de la
Commission pour un gardien
de nuit à cet endroit.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchessault sur
l'opération de la démolition
déposée aux archives.

Lecture d'une lettre de l'orpheli-
nat de Montfort déclarant avoir
versé le prix de la provision des orphe-
lins à \$800 par mois chaque, déposée aux
archives.

Lecture d'une lettre de l'Évêque de
Montréal de Port-Louis, dans le
même sens, déposée aux archives.
On décide ensuite à l'ordre du jour

du 4 mai courant.

Lecture du rapport annuel de
la Canadian Free Underwriters
Association

Propose d'acheter un terrain
que la Corporation Montreale
Water & Power Co. a acheté de la
ville à fournir en tant que la pres-
sion réglementaire de l'eau dans
ses conduites sans peur de faire
d'ennuis par suite de la vente.

Lecture d'une demande de sa-
tisfaction de la part de l'Union
des Municipalités de la Province
Propose d'acheter que la Contribution
pour l'habitation de l'annuelle de
\$300 soit versée à cette Union.

Lecture du Montreal Herald de
demandes d'annonces, présentée
au Comité de santé.

Lecture d'application de Mrs. Ri-
card & Co. Montréal pour l'ac-
quisition de certificats des élec-
teurs pour l'usage de magasins.

Propose d'acheter un terrain
ciment que les certificats soient
cautionnés & que Mr. Levesque
ait autorisé de faire de
les signer.

Lecture d'une lettre de Mrs. E. Bon-
nard, pour l'achat & l'usage
Électrique sur la Rue Avenue,
présentée au Comité de santé.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchessault sur l'opération

de 4000 paves en pontelan de liti
si renvoyé al avoué legal.
Lecture d'une lettre de Mr J. P. Thié -
Curt p. regard, renvoyé au
Thurcsis

Lecture d'une pétition en
dommage de Mr. La Gouan
renvoyé al avoué legal.
Lecture d'une pétition
dans le même sens de Mr. E. G.
Borsacqhs renvoyé al avoué
legal.

Lecture d'une lettre de Interua
Simon Juley Co p. procis au re
jet des paves depuis ord. Re -
naud. renvoyé au Comité
des chemins.

Lecture d'une lettre de la King
Edward Park Co. relative
refusé au Secrétaire Tris -
per qui, deuss exiger la le -
cture refermentaire.

Lecture d'une application de Durr
V. Normandeau pour licence
de magasin & de Mr. Geo. Robert
dans le même sens.

Proposié résolu unanimement
que ces deux certi -
ficats soient confirmés
après le Secrétaire soit au
sujet de les reger ainsi
que vide supra.

Lecture du rapport hebdoma -
daire du chef Marchessault
dipné aux archives.

Proposié par Mr. Bilanges,
unanimement résolu que
Mr. le Surintendant s'occupe des
instructions de compléter les tra -
vaux qui restent qui sont déjà
commencés & ceux ci après men -
tionnés qui ne le sont pas
encore & ce sans le plus court
délai, & avais:

Égarité:

Sur la rue Girard de la 4^{me} Avenue al. rue Fitzroy,
" Baye de la rue Pie IX aux limites ouest
Ressarcement:

Sur la rue Fitzroy, de Ernest à Baye

- " " Rues de Baye aux limites nord
- " " Orléans du nord de Sherbrooke aux limites nord
- " " Girard de la rue Fitzroy aux limites ouest
- " " Rues de Ernest à Baye, traversant
rue de l'Église

Sur la rue Pie IX de la rue Girard al. rue Ernest
Ressarcement de l'Église.

Élargissement:

- Sur la rue de Baye d'Ernest aux limites nord
- " " Orléans de Girard " " "
- " " Pie IX " " "
- " " Ernest de Baye aux limites ouest
- " " Rues de Ernest à Baye
- " " Rues de Ernest à Baye
- " " Rues de 300 nord d'Orléans - Ernest.

Lecture d'une application de Montreal
Central Terminal Co. al. Com
mission des chemins de fer, pour la
modification de plan pour le 26
Coursant

Proposié résolu unanimement

quel ancien legs soit autorisé
surprenant le bien de la
Communion.

Propose par M^r Oscar Duprene
d'unanimité de voter que
sur les deux séries de deben-
deux mille par la ville
de Montréal pour cinq
cent mille piastres & deux cent
mille piastres respectivement
marquées séries A & B, datés du
15^e Mars 1909 les mots "subordon-
né à Montréal, or de Montréal"
soient ajoutés d'uniformité
sur ces deux séries.

Propose d'unanimité
que les pièces justificatives
des comptes apparaissant
aux listes nos 28, 29, 30, 31 & 32 soumises
au conseil & au conseil municipal
par M^r Maire & le Président
du Comité de Finances soient
approuvés & payés.

à l'assemblée est ajournée

M^r Jeanne
M^r Richard, Maire.

M^r Raymond 22 Mars 1910
M^r le Maire Alexandre Richard
& M^r les Conseillers Oscar Duprene
Chs. Bilanges
Robert Fraser &
P. R. J. Demuth

Lecture & approbation des minutes
des deux dernières assemblées.

Lecture de trois Certificats des élec-
teurs pour le rachat de magasins
de boisiers emplacements inférieurs de
M^r M^r George Lagarias, Philippe Laroc
& J. H. Daragon.

Propose d'unanimité
que ces trois Certificats soient con-
firmés & que M^r de la ville & le Secrétaire
soient autorisés de les signer.

Lecture d'une requête de salubrité
Citoyens des rues St Cathérine, Adam
& M^r David Le Trottier, lampes élec-
triques & traverses de rue

Propose par M^r Bilanges d'unani-
mité de voter que M^r Morgan soit
notifié d'avoir à faire sur les trottoirs
sur la rue St Cathérine entre nos 28
et 32 des trottoirs de largeur de 15
pieds d'au moins M^r de la ville soit
autorisé de faire ce trottoir aux
frais de dit M^r Morgan; que la
question de la traversée soit renvoyée
au Comité des chemins qui devra
y voir & que de la lampe électrique
qui soit renvoyée au Comité de
Régulation.

Lecture d'une lettre de M^r Villeneuve
demandant de faire le ramassage
des cheminées par une autre ou
non.

Propose d'unanimité que M^r Villeneuve
soit de nouveau nommé &
nommé de la ville par une
autre année aux mêmes con-

conditions -
Lecture d'une lettre de M. M. Laplan
me de la part de M. J. Cartouze -
Clément 200⁰⁰ de dommages, sur
payé à l'ancien legs.

Lecture d'une lettre de M. S. Du
devis demandant une licence
d'hôtel au n° 566 rue Notre-Dame,
siphon aux arches.

Lecture du rapport suivant

Rapport du Conseil en Comité

Maisonnewe 11 Mai 1910

Au Conseil de Ville de Maisonnewe

Messieurs

Les Soussignés A. Michaud, Maire,

Sec. Supérieur,

Ch. Belanger,

Robt. Lussier + P. P. P. Bon...

membres présents du Conseil en Comité de cette
Ville, ont l'honneur de vous faire rapport qui a
leur assemblée de ce jour il a été résolu
ce qui suit, savoir:

D'autoriser le Secrétaire à assumer
dans "La Prévoyance" les employés travaillant
dans les canaux et égouts de la Ville
seulement, contre tous accidents pouvant
en résulter et d'en payer la prime.

D'autoriser M. le Président du
Comité des Chemins à faire faire des
traverses en ciment au coin de toutes les
rues où il trouvera la chose nécessaire.

D'accepter la proposition faite par
M. A. S. Meunier dans sa lettre du 12 Avril
1910 au sujet de la boutique que M. M.

Meunier + Léo ont exigé sur la rue P. 17
D'ordonner à M. Kap Massy,
comme échantillon, un char de bois avec les
différents prix pour des machines de 3x12x11,
environ 2000 pieds de planche à cradle et
des traverses en épinette sous les trottoirs.

De verser à M. S. J. S. Moir
un acompte de \$600.00 en déduction des
dépenses pour les amendements à la
charte. De nommer M. S. G. Caron, vérifica-
teur des arriérés de taxes, tant générales
que spéciales, dues à date à la Ville
de Maisonnewe. Le tout humblement soumis

M. A. Michaud

Maire

Propose résolu unanimement
que ce rapport soit adopté
et il est résolu en conséquence
Lecture du rapport hebdoma-
daire du Chef Nos chevaux
concernant l'aberrance de
dimanche, déposé aux archi-
ves.

Propose par M. Oscar Dufrene
secondé par M. Robert Frosserima
unanimement résolu qu'au lieu
de l'article 14 de la loi 9, Édouard
VII Chapitre 89 intitulée: Loi
amendant la charte de la Ville
de Maisonnewe, la dite Ville
soit autorisée par les présentes à emprunter
sans l'autorité
de la dite loi, une somme
de cinq cents mille piastres
(500,000 \$) laquelle somme

deux être exclusivement ap-
pliqués à l'exécution partielle
des travaux permanents men-
tionnés dans l'état ou la Cédule
A faisant partie de la dite loi;

Que cette somme soit repré-
sentée par des bons ou débiteurs
de la dite Ville de pas moins cent
dollars chacun ou l'équivalent
en francs, livres sterling ou pié-
tres payables au porteur & por-
tant la date du premier Mai
courant (1910) et produisant
intérêt au taux de quatre
et demi pour cent par an
(4 1/2%), lequel intérêt sera lui-
même représenté par des cou-
pons attachés auxdits bons
& payables au porteur;

Que ces dits bons soient &
seront remboursables dans qua-
rante ans de leur Emission
à leur valeur actuelle en or à
la Banque d'Hotchelaga à Mont-
réal ou à tout autre endroit
qui sera indiqué dans le
Cours des dits bons et le dit
intérêt sur icelles sera payable
semi-annuellement les premiers
jours de Novembre & de Mai de
chaque année au même
endroit au le premier jour ju-
ridique suivant;

Qu'il soit par les présentes
Créé pour le rachat des dits

bons un fonds d'amortisse-
ment de un pour cent (1%)
dans la part sur le total du
dit emprunt à être prélevé
annuellement suivant la loi;

Que le Conseil de Ville de Mai-
sonneuve soit et est par les
présentes autorisé à prélever
annuellement sur toutes
les recettes générales de cette
Ville une somme suffisante
pour payer le susdit intérêt & le
fonds d'amortissement ci-dessus
mentionnés, savoir: vingt
sept mille cinq cents piécettes
(\$27,500.00).

La Ville de Maisonneuve pour-
ra faire le présent emprunt
soit en une seule somme
ou en plusieurs sommes &
même à des époques différentes.

La Ville de Maisonneuve ob-
tient une prime sur cet em-
prunt, cette prime pourra être
employée au paiement des in-
térêts et du dit fonds d'amortis-
sement et à cette fin formera
partie des fonds généraux de
la Corporation.

M. le Maire & le Secrétaire Tré-
sorier de la dite Ville de Mai-
sonneuve sont autorisés
à faire imprimer ou lithogra-
pher les dites déclarations, & les
signer pour et au nom de la

Ville, a fait imprimer en lithographie leur signature sur les coupures attachés aux dits plans et y apposé le sceau de la Ville.

Proposé, résolu unanimement que les propriétaires des terrains sur lesquels nous de la rue de la Thémis entre la rue St-Jacques & la ferme Berneth soient notifiés d'avoir à faire faire le trottoir en face de leur propriété respective dans les délais voulus par les règlements de cette Ville & au delà passés, s'ils n'ont pas encore fait que Mr le Surintendant soit autorisé à les faire

ou en l'absence
des propriétaires
en cas d'absence
de la Ville
M. J. G. L.

faire aux frais de ces propriétaires.

Proposé et résolu unanimement que le salaire de M. J. Dussault soit augmenté de cinq piastres par semaine; celui de M. A. G. soit porté à la somme de \$988.00 & celui de M. J. G. soit porté à celle de \$1092.00

Que M. J. Dussault soit autorisé d'acheter cinquante paires de Harder King Ltd.

Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire
E. G. L.

Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alexandre Michaud
& M. le Conseiller Oscar Dupresne
E. G. L. Delong
Robert Fraser
P. R. L. Berneth &
J. A. Debien

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée

Lecture d'une pétition de plusieurs citoyens re lampe électrique coin des rues Ontario & Dumeaume, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M. Marius Dupresne re homologation de plan pour subdivision de lots.

Proposé par M. Oscar Dupresne & résolu unanimement que le Secrétaire Trisopie soit autorisé à signer pour & au nom de la Ville, le livre de permis officiel de la subdivision d'une partie du lot numéro quatorze de même que le plan de cette subdivision préparé par M. Marius Dupresne, ingénieur Civil.

Lecture d'une lettre de M. Marius Dupresne re permis d'examiner les plans de M. J. Emile Vanier pour vérification de son travail, renvoyée au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M. Emile Vanier demandant d'acquiescer

Artaires terrains pour la construction de certains égouts, un voyage à pleurod.

Lecture d'une lettre de M^r J. Dussault demandant l'achat d'une voiture pour son usage.

Proposé par M^r C. Bélange unanimement résolu que M^r Dussault soit autorisé d'acheter cette voiture.

Proposé par M^r Oscar Dufour unanimement résolu que la Ville de Maisonneuve emprunte de la Banque d'Échelle sur billet promissaire à trois mois d'échéance et de la date du dit billet, une somme de cent mille piastres (\$100,000⁰⁰) laquelle devra être affectée à l'exécution des travaux mentionnés au chapitre 89 de l'Édouard VII et dont l'achat amenant la charte de la Ville de Maisonneuve et que M^r le Maire Secrétaire Trésorier soient par les présentes autorisés à signer ce billet pour le nom de la Ville.

Proposé résolu unanimement que le Secrétaire soit chargé de diriger le Ministère des Ponts au en en la gestion de construction d'embouchures de ponts.

Lecture du rapport hebdomadaire du chef-marcheur sur l'observance du dimanche, rapart aux archives.

Lecture d'une lettre de Honoré Compagnon C^{te} autorisant la Ville à terminer les travaux de nivellement que cette Compagnie a entrepris sur la Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Avenue, de la rue Ontario à la rue Ernest et les travaux de terrassement sur la rue Jeanne d'Arc de la rue Ontario à la rue Bayce & de lui en charge le coût.

Proposé par M^r C. Bélange unanimement résolu que M^r Dussault soit chargé d'exécuter ces travaux comme dit ci-dessus.

Proposé résolu unanimement que M^r Dussault & Honoré Compagnon C^{te} & M^r H. R. Rea soient avisés de ne plus demander à M^r J. Emile Vanier les pièces des rues pour exécuter les terrassements & l'empierrement de ces rues.

Proposé par M^r Oscar Dufour unanimement résolu que'il serait de l'intérêt de la Ville de Maisonneuve de s'inquiéter des propriétaires des lots 78-14-264D & 14-273 ayant sur la rue Ontario s'ils accepteraient pour chaque lot le prix courant plus l'intérêt des taxes payées depuis la date de l'achat de ces terrains jusqu'à la date de la vente. À l'avenir

se suit achetés par la Ville de Montréal
 somme de dans le but de
 ment s'y esiger un hôtel
 de ville le long de la rue
 un assés de dit lots, de restes
 devant demeures vacantes
 s'ornementé d'arbres.

Propose par M. Belanger résolu
 unanimement qu'il soit
 affecté à la Dominion Oil Cloth
 Co limitée une limitation
 de taxation sur la propriété
 portant le No 5 du Village des
 pas d'Hotelaga à la commune
 No 3000.00 pour une période de vingt
 ans à compter du jour du com-
 mencement de la construc-
 tion de la fabrique que la
 Compagnie s'engage à esiger
 sur la dite propriété. Il est
 compris cependant que la Com-
 pagnie n'aura pas le droit d'éri-
 ger aucun magasin, bêtises ou
 constructions quelconques
 sur cette partie de la dite propriété
 te ayant front, à la rue Notre-Da-
 me sur une profondeur de
 cent pieds. Et si la Compagnie
 exige sur cette partie des construc-
 tions, alors les bêtises exigés
 sur cette partie de bêtises seront
 la profondeur de cent pieds ce-
 dant mentionnée parant coté-
 ces suivant la loi des usages commu-
 naux. un certificat notarié devra

être paré entre les parties. M. J. H.
 D'ailleurs de même.

Lecture d'une lettre de M. J. H.
 D'ailleurs se disculpant de retarder
 qu'on lui impute dans l'exécution
 des travaux, renvoyé au Comité
 en Comité.

Propose résolu unanimement
 que les pièces justificatives de
 comptes approuvés aux listes
 No 33, 34 présentées au Comité à
 la dernière assemblée & à celle
 de ces-ci & initiales pour M.
 le résident & le Président du Co-
 mité de finances soient approu-
 vés & payés.

Est l'assemblée ajournée.

Alexandre Richard, Maire.

M. J. H.
 D'ailleurs

Maison neuve, 8 Juin 1910

Assemblée régulière
 Présents M. le Maire Alex. Richard
 & M. les Conseillers Oscar Dupré

Chas. Belanger
 Robert Fraser et
 P. R. J. Bennett

Lecture & approbation des mi-
 nutes de la dernière assem-
 blée.

Lecture d'un Certificat des Elec-
 teurs par transfert de bêtises
 d'hôtel de M. J. A. Meunier
 à M. J. H. Steeding.

Proposer par Mr Bilange, un
mouvement résolu que ce travail
fût soit accordé & que Mr le
Maire & le Secrétaire Trissier
soient autorisés de le si-
gner.

Lecture d'une pétition de la
Municipalité Protestant House
of Industry & Refuge, deman-
dant à la Ville de lui faire ac-
corder un égard à celui de la
procurance.

Proposer un mouvement
mouvement que le Secrétaire
Secrétaire préparé qui l'ancien
n'a pas d'objection à entrer
en négociations à ce sujet
mais qu'il serait préférable
de plus cette Institution
des adresses à la Cité de Mont-
real qui l'autorité compé-
tente en pareil cas.

Lecture d'une lettre des au-
diteurs demandant que
leur salaire soit porté au
même montant que celui
des évaluateurs par l'acte
qui évalue le 3^e d'octobre
dernier.

Proposer résolu que cette deman-
de soit accordée.

Lecture d'une lettre de Mr J.
Dussault au sujet de la con-
struction d'un canal dirigé
dans la rue St-Jacques sur la terre

Morgan, envoyé au Comité
des Chemins.

Lecture d'une lettre de l'Union des
Municipalités Canadiennes
pour la prochaine convention à To-
ronto, déposée aux archives.

Lecture d'une lettre de Mr le chef
Marchés aux, recommandant
l'achat de deux nouvelles laucés.
Proposer par Mr Robert Fran-
cisme un mouvement résolu que le
Chef soit autorisé d'acheter ce qui
demande.

Lecture du rapport hebdomadaire
du chef Marchés aux sur l'obser-
vance de dimanche, déposée aux
archives.

Lecture d'une lettre de Mr Marino
Dufresne, se services professionnels
présentée au Conseil ou Comité
Lecture d'une réponse de l'Hon-
orable Ministre des postes & des
travaux d'un bureau de
poste dans la Ville.

Proposer résolu un mouvement
que le Secrétaire soit chargé
de répondre que cette lettre
ne donne pas satisfaction
& que ce ne sont pas les
promesses faites.

Lecture d'une lettre de
Commissaire Contrôleur de
la Cité de Montreal pour
rester au gouvernement de
la rue Sherbrooke.

Propose résolu unanimement
que le Secrétaire soit chargé
d'inscrire au Conseil de Ville de
Municipal & aux Comptes de
la ville & d'insister fortement
sur cette question.

Propose résolu unanimement
qu'il soit chargé de faire surprendre
immédiatement les cinq
cents mille piastres de dettes
sur les revenus de l'année
1910.

Que le Secrétaire donne in-
structions à la Banque d'Ho-
durego de payer les coupons
d'intérêt des 700 000⁰⁰ de dettes
sur les revenus de l'année 1910 & de
faire signer un cheque à cet
effet & d'accepter les coupons
d'intérêt annuels par la
Banque de Municipal.
Suite d'une lettre de William
J. Taylor & Co acceptant de
part de la Ville d'acheter
les lots Nos 14-264 D à 14-273
par un prix de vente sur lequel
de la Ville & ces autres con-
ditions.

Propose résolu unanimement
qu'il soit chargé de faire surprendre
immédiatement les cinq
cents mille piastres de dettes
sur les revenus de l'année
1910.

de l'offre de vente de certains
lots de terre vacants situés
sur la rue Ontario, faite par
le Cie Watson & Co Ltd & Hugh
Watson personnellement dans une
lettre de ce jour, concernant l'achat
de la dite Compagnie les lots de
terre Nos 14-264 D, 265, 266, 267, 268
269, 270 & 271 & du dit Hugh Wat-
son les lots Nos 14-272 & 273 du
Cadastré du Village de Hochelaga
d'Hochelaga au prix caoutchou (in-
térêt & taxes incluses) auquel les
présents vendeurs l'ont acquis
il y a quelques années à sa
valeur \$ 12 876.36 par tous les lots
ci-dessus sauf à vérifier.

Ce conseil accepte les autres
conditions de la dite offre
& M^r Watson est autorisé
à payer argent comptant cette
dette dite somme & à signer
pour & au nom de la Ville
tous actes de vente nécessaires
transmettant la propriété des
dits lots à la Ville aux condi-
tions ci-dessus & libérer de toutes
charges & hypothèques.

Propose résolu unanimement que cette
assemblée soit suspendue. Après
quelques instants de suspension
l'assemblée reprend son cours
avec les mêmes membres pré-
sents.

Propose résolu unanimement

Sur la violation de la loi sur
 amendée concernant la li-
 tation de tous accords au
 Dominion Oil Cloth Co Ltd soit
 amendée seulement dans le
 sens suivant. Si la compa-
 gnie caustique ou les cent
 pieds, peuvés en front de la
 rue Notre Dame, des bureaux
 ou des usages ou des bureaux
 ou usages par elle-même
 ou bureaux ou usages devant
 l'empire dans l'espace la li-
 tation accordée par un que
 de bureaux usages soient
 soutenus à vingt cinq pieds
 en arrière de la ligne de la

Compagnie rue Notre Dame
 mentionnée Propriétaire M R France dans
 dans sa lettre n'importe lequel que M Ma
 de la zone à M Dupres. Ingénieur
 Civil, soit chargé de faire à l'ave-
 nir tous les travaux d'ingé-
 nier requis par la ville et tout
 ce qui concerne la pro-
 fession d'ingénieur excepté
 toutes ces usages par
 M J. E. Vanne par contrats des
 années 1890 & 1898 & des obligations
 qui en découlent & qui ont été ac-
 quiescées par le dit M Vanne.

Propriété civile inconnue
 ment que les pièces justifi-
 cations & les comptes, approuvés
 sont à la liste N° 3 & soumise

au Conseil ce soir & initialement
 par M de Meise & le Président
 de la Comité des Finances soient
 approuvés & payés.

Éthiopiens
 Propriétaire M R France
 Secrétaire M P.R. Bennett

M. Dupres soit chargé de
 faire faire un croquis au pro-
 jet de plan du nouvel hôtel
 de ville projeté par l'architecte
 à la prochaine assemblée
 Et l'assemblée est ajournée.

Alexandre Michaud, Maire.
 Le Secrétaire
 M. P. R. Bennett

Mardi 12 juin 1910
 assemblée régulière
 Présents M. de Meise, Alex. Michaud
 & M. de la Commission O. Dupres
 Char. Bilodeau
 Robert Drapeau
 P.R. J. Bennett
 J.A. Debien

Lecture et approbation des minu-
 tes de la dernière assemblée
 Lecture d'une lettre du Club de
 Baseball D & R demandant l'usage
 du parc Vieux & de l'avis qui par
 le club.

Propriété civile inconnue
 que la demande du club soit
 accordée.

Lecture d'une requête des certains contribuables de la rue Charles-magne priant de demander de construire un égout dans cette rue.

Proposé par M. Bilangez & unanimement résolu que le Secrétaire prie le Conseil de commencer la construction de cet égout immédiatement dans cette partie de la rue Charles-magne s'étendant de la rue Ontario jusqu'à la ligne du chemin de fer Le Terminal. que les contribuables soient informés de ce fait.

Lecture d'une lettre de M. Joseph Charbonneau demandant de macadamiser une partie de la rue Orléans jusqu'à sa propriété.

Proposé par M. C. Bilangez & unanimement résolu que le Secrétaire répondit que la ville est à l'aise actuellement.

Lecture d'une lettre de la Banque Molson, Succursale Montréal, demandant l'encouragement de la ville pour ses affaires de banque sur quelle se propose de construire une magnifique

succursale au coin des rues Ontario & Lasalle, renvoyée au Conseil en Comité.

~~Proposé par~~ Lecture d'une avis d'action de la part de M. E. J. Jermier, fils, par son avocat M. Jodin, renvoyé à l'aviseur légal. Lecture du rapport hebdomadaire de M. le Chef Manchucault, déposé aux archives.

Lecture d'une lettre des Sacés de la Trappe de nos priant le Conseil d'avoir payé l'approvisionnement de leur hospice pour les trois années, déposée aux archives.

Lecture d'un rapport de l'Honorable M. Minette des Postes, de construction d'un bureau de poste.

Le Secrétaire est de nouveau auto prié de demander ce qu'il en entend dire par un habitant que le site sera choisi à brève échéance.

Lecture d'une lettre des Commissaires catholiques & protestants de la rue Sherbrooke.

Lecture du rapport annuel des auditeurs de la ville.

Proposé par M. O. Desjardins que ce rapport soit approuvé.

Proposé résolu que la C. de Harris soit notifié d'avoir à compléter sans délai le terrain de l'Assommoir Jeanne d'Arc. —

Mr Dufrenoy saurait alors au
Conseil un congais du nouveau
hotel de ville a etre construit
sur la rue Ontario.

Propose par Mr C. Bilangey sur
uniquement pincle que Mr Du
frane soit charge de faire faire
un plan & des specifications
basé sur le congais et le sau-
mettre si possible à la prochain
re assemblee au Conseil.

Lecture d'un projet de contrat pas-
sé devant le notaire M. G. Ecri-
ment entre la Ville de Maiso-
neuve et M. Hugh Watson,
et un autre entre la dite Ville
et The Watson Foster Co. Ltd.

Propose et résolu que ces deux
contrats soient approuvés et
que M. le Maire soit autorisé
à les signer pour et au nom
de la Ville.

Lecture d'une opinion de Mr L. J. P.
Morm. re construction de trottoirs
permanents, déposée aux archives.

Cet assemblee est approuvée.

~~Mr Dufrenoy~~ Alexandre Richard, Maire.

Maisonneuve 22 June 1910

Assemblée régulière
Présents M. le Maire Alex. Richard

& avec Dufrenoy
Chas. Bilangey
Robert Freres

P. R. S. Bennett, J. A. Deben Conseillers
Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée

Lecture d'une lettre de Mr Dufrenoy
déclarant que la Campagne des
Chasse Urbaine en dommages par
ses chasses les traverses en ciment
quelque chose a fait faire dans le
pays.

Propose par Mr C. Bilangey sur
uniquement pincle que le Com-
missaire soit chargé de faire
un rapport détaillé de mon-
tant de ce dommage & un tra-
verselle montrant à la dite
Campagne.

Lecture d'une avis d'action de
la part de Mr Cantora par
ses avocat Laflamme & Co. re
voix à l'avis de legal.

Lecture d'une lettre de Mr de Mr
La Chapelle pincle au Conseil
par sa sympathie à cause
de la mort de son mari, un
re Ekevin de cette ville.

Lecture d'une lettre de Mr J. V. Vintage
approuvant ses services comme fleuriste &c
déposée aux archives.

Lecture d'une lettre de M. M. S. M.
revoix pincle les pampiers
de leur divanement lors d'un in-
cendie chez eux. déposée aux ar-
chives.

Lecture d'une lettre de Mr Easton
Township pincle approuvant des articles d'avis
marché

a port de la rue Pie & jusqu'aux
termites ouest, et aussi le plan de l'édifice, à l'usage
pour le terrainement, sur la rue
Charlemagne, de la rue Baye
à l'usage Sherbrooke

Spactan
trouvé de
Regis Co
Carrots
pour au
nom de
Veu
A
M

que ce contrat purforme ceux
qui ont été faits avec la dite
Compagnie. En résolution de
Ce conseil, et que n'importe
Propriété & résolu qu'à l'ave
nis sans les traités qui se
sont faits en la rue Notre
Dame de Catherine & ou
sais devant aussi au
moins dix pieds de largeur
occidentales, entre les
au moins cinq pieds de
largeur.

Propriété résolu unanimement
que les pièces justificatives
des comptes appartenant
aux articles 36 & 37, saurines
au conseil de la ville & mises
les par M. le maire et le
s'entend au comité de finan
ces soient approuvés & payés.

Et l'assemblée a journa

Alexandre Michaud, Maire.
Receveur
Paris le 29 June 1910

Assemblée régulière
Présents M. M. le Maire Alexan
dre Michaud & Conseillers

Oscar Duprene, Chs. Bitanges, Ro-
bert Trélat, P. R. S. Remette, J. A.
Dubien.

Lecture et approbation des minutes
de la dernière assemblée.

Le premier item de l'ordre du
jour est annulé

Lecture d'une invitation de l'as-
sociation des chefs de police de Conou
tron à Vancouver, renvoyée au
Conseil en Comité

Lecture d'une pétition des Epi-
cuis & bouchers de cette ville
re exposition de leurs produits
élegants en plein air, renvoyée
au Conseil en Comité.

Lecture d'une lettre de M. M. Dupont
officielle, se plaignant que la troupe
Royal Waler & Forest n'a pas encore
fourni l'eau, à leur manufac-
ture

Propriété par M. Oscar Dupre
unanimement résolu
que l'aviseur légal soit autori-
sé de poursuivre la dite troupe
que pour la contrainte de
fournir l'eau

Lecture d'une lettre de M. D.
Campbell, demandant l'ins-
tallation d'une borne d'alcool
au coin de la rue Orliens & Adam
accordé.

Propriété résolu unanimement
qu'il soit résolu que le secrétaire soit
autorisé de renouveler les

assurances eñues sur les proprie-
ties de la Ville.

Lecture du rapport hebdoma-
daire du chef Marchand
sur l'obstacle du dimon-
che, depose aux archives

Propose par Mr. Bilanger sur
minimement pioles que deux des en-
fants de Mrs. Fayette saint pla-
ce au Parc Laugel au frais de
la Ville, un leur grand etat de pau-
vreté.

Whereas upon the original subdivision
plan of lot No 8 of the Official Plan &
Book of Reference of the Incorporated
Village of Hochelaga, subdivision No 329
of the said lot was laid out as forming
a portion of a street called Ontario Street
between subdivision Lots Nos. 6 & 16 of
the said official lot now forming res-
pectively Lasalle Avenue and Letourneau
Avenue, and

Whereas the said subdivision lot
No 329 was ceded to the Town of Maisonneuve
along with certain other streets or subdivi-
sions by Act of Cession from C. H. Letourneau
et al passed before O. Marin N.P. 10th
January 1890; and

Whereas by the homologated
plan of the Town homologated subsequently
to the said Deed of Cession the line
of Ontario Street is homologated so as
to include in the said street only the
North Western portion of the said subdivision
329 and Ontario Street has along since

been opened in accordance with the said
homologated plan and as a result the alignment
of the said street has been changed and the
remaining South Eastern portion of the said
subdivision 329 has long ceased to be useful
as a street; and

Whereas the said South Eastern
portion of said lot subdivision 329 being of
no use as a public street was ceded by
the Town of Maisonneuve of Mr C. H.
Letourneau by deed passed before M. L.
Coement, N.P. and 22nd June 1898 and

Whereas it is advisable to
declare that the alignment of the said
Ontario Street is changed and the said
street is altered in the manner aforesaid

Moved By Mr. C. H. Bilanger

Seconded by Mr. Robt Fraser and
unanimously resolved: That the alignment
of Ontario Street between Lasalle Avenue and Letourneau
Avenue is changed and the said street is altered
so as to conform to the homologated plan
of the Town, and in consequence all that
portion of said subdivision 329 of said official
lot No 8 lying to the South East of the
South Eastern homologated line of Ontario
Street is declared not to form part of Ontario
Street and is declared to be and is closed
as a street forever and the deed of Cession
of the same to C. H. Letourneau passed before
Coement, N.P. on 22nd June 1898 is ratified
and confirmed in so far as may be useful
or necessary it being understood that such
ratification or confirmation shall not be
construed as implying that any ratification

the confirmation of the said deed was or is necessary.

Propose & unanimement que cette assemblée soit suspendue deux jours quelques mois - tant.

Après quelques instants de suspension l'assemblée reprend son cours.

Propose résolu unanimement -

1^o Que les igouts d'eau soient installés sur la propriété de la Bell Telephone sur la rue St-Jacques avant la réouverture de l'empiètement de cette rue;

2^o Que le surintendant de la ville soit autorisé de faire recueillir la case & faire le bitou nécessaires aux fondations du nouveau hôtel de ville & après le legs de matériaux de l'architecte chargé de cette construction.

Prop 3^o Que le surintendant soit chargé de faire les chaînes de trottoirs en ciment dans toutes les rues sur la direction du Comité des chemins Propriétaires M. Oscar Dupuis au Secours M. C. Bilan & unanimement résolu que au dix de l'article 4 de la Loi George V de 1910 intitulée Loi

augmentant la charité de la ville de Montréal sur la dite Ville soit versé par les présentes cette somme à emprunter sans intérêt de la dite ville une somme de cinquante mille piastres (50,000⁰⁰) pour acheter les terrains requis pour y construire un hôtel de ville en face le dit hôtel de ville & pour son aménagement.

Que cette somme soit représentée par des bons au débiteur de la dite ville de pas moins de cent dollars au l'équivalent en francs laus sterling ou piastres payables au porteur & par tant la date des premiers mai des années (1910) & produisant intérêt au taux de quatre et de un pour cent par an (4 1/2%), le quel intérêt sera lui-même représenté par des coupons attachés aux dits bons & payables au porteur;

Que ces dits bons soient & soient remboursés dans quatre ans de leur émission à leur valeur actuelle ou à la Banque d'Échelle ou à tout autre endroit qui sera indiqué dans le corps des dits bons le dit intérêt sera payé par annuellement le premier jour de novembre

de la dite dette au même endroit au le jour
 qu'il sera survenu: qu'il soit par la présente copie
 par le rachat de cesdits bons un fonds d'amortissement de
 un pour cent dans l'année (1%) sur le total du dit emprunt. & les
 paiements annuellement suivant cela; que le conseil de la
 dite commune soit tenu par la présente autorisation à payer au
 rachat desdits bons le rachat principal de cette dite somme
 suffisante pour payer le rachat principal de l'amortisse-
 ment & deux millions six cent mille francs. une somme de trois
 millions six cent mille francs (3600000) deux mille sept cent quatre-vingt mille (2750000)
 La dite commune pourra faire le présent emprunt en une seule somme ou en plusieurs sommes & même à des époques différentes. Elle pourra obtenir une prime sur
 cet emprunt, cette prime pourra être employée à payer
 le rachat de la dette d'amortissement & cette fin elle
 pourra porter les fonds gagnés de la Corporation, mais
 dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera auto-
 risée à faire imprimer ou lithographier les dits documents, à les
 signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou litho-
 graphier les règlements sur les coupons attachés aux dits bons
 & y apposer la signature de la dite commune.

Proposé par M. Desjardins & adopté par le conseil de la dite commune le 15 mai 1910. Le conseil de la dite commune a autorisé le maire à faire le présent emprunt en une seule
 somme ou en plusieurs sommes & même à des époques différentes. Le conseil de la dite commune obtient une prime sur
 cet emprunt, cette prime pourra être employée à payer le rachat de la dette d'amortissement & cette fin elle pourra por-
 ter les fonds gagnés de la Corporation; mais dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera autorisée à faire imprimer ou lithogra-
 phier les dits documents, à les signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou lithographier les règlements sur les coupons attachés
 aux dits bons & y apposer la signature de la dite commune.

Proposé par M. Desjardins & adopté par le conseil de la dite commune le 15 mai 1910. Le conseil de la dite commune a autorisé le maire à faire le présent emprunt en une seule
 somme ou en plusieurs sommes & même à des époques différentes. Le conseil de la dite commune obtient une prime sur
 cet emprunt, cette prime pourra être employée à payer le rachat de la dette d'amortissement & cette fin elle pourra por-
 ter les fonds gagnés de la Corporation; mais dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera autorisée à faire imprimer ou lithogra-
 phier les dits documents, à les signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou lithographier les règlements sur les coupons attachés
 aux dits bons & y apposer la signature de la dite commune.

annuellement l'article 7 de la loi de 1910 intitulée: Loi sur le
 rachat de la dette de la dite commune, la dite ville de mon-
 treuil soit tenu par la présente autorisation à emprunter
 sous l'autorité de la dite commune une somme de cinquante
 mille francs annuellement par courants de
 trois mois (trimestres) après le 1er janvier au 1er avril de
 chaque année par le rachat principal de l'amortisse-
 ment & deux millions six cent mille francs pour
 payer le rachat principal de l'amortissement & cette fin elle
 pourra porter les fonds gagnés de la Corporation; mais dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera autorisée à faire imprimer ou lithogra-
 phier les dits documents, à les signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou lithographier les règlements sur les coupons attachés
 aux dits bons & y apposer la signature de la dite commune.

Mai dernier (1910) & pour être au même endroit au
 jour qu'il sera survenu & deux (4%) pour cent par an, lequel
 intérêt sera versé annuellement par des coupons
 attachés aux dits bons & payables au porteur; que
 les dits bons soient remboursés dans quarante
 ans de leur émission à leur valeur actuelle en ce que
 le conseil de la dite commune soit tenu par la présente autorisation à payer au
 rachat desdits bons le rachat principal de cette dite somme
 suffisante pour payer le rachat principal de l'amortisse-
 ment & deux millions six cent mille francs. une somme de trois
 millions six cent mille francs (3600000) deux mille sept cent quatre-vingt mille (2750000)
 La dite commune pourra faire le présent emprunt en une seule
 somme ou en plusieurs sommes & même à des époques différentes. Elle pourra obtenir une prime sur
 cet emprunt, cette prime pourra être employée à payer le rachat de la dette d'amortissement & cette fin elle pourra por-
 ter les fonds gagnés de la Corporation, mais dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera autorisée à faire imprimer ou lithogra-
 phier les dits documents, à les signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou lithographier les règlements sur les coupons attachés
 aux dits bons & y apposer la signature de la dite commune.

Proposé par M. Desjardins & adopté par le conseil de la dite commune le 15 mai 1910. Le conseil de la dite commune a autorisé le maire à faire le présent emprunt en une seule
 somme ou en plusieurs sommes & même à des époques différentes. Le conseil de la dite commune obtient une prime sur
 cet emprunt, cette prime pourra être employée à payer le rachat de la dette d'amortissement & cette fin elle pourra por-
 ter les fonds gagnés de la Corporation; mais dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera autorisée à faire imprimer ou lithogra-
 phier les dits documents, à les signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou lithographier les règlements sur les coupons attachés
 aux dits bons & y apposer la signature de la dite commune.

Proposé par M. Desjardins & adopté par le conseil de la dite commune le 15 mai 1910. Le conseil de la dite commune a autorisé le maire à faire le présent emprunt en une seule
 somme ou en plusieurs sommes & même à des époques différentes. Le conseil de la dite commune obtient une prime sur
 cet emprunt, cette prime pourra être employée à payer le rachat de la dette d'amortissement & cette fin elle pourra por-
 ter les fonds gagnés de la Corporation; mais dans le cas où elle n'aurait pas de tels fonds elle sera autorisée à faire imprimer ou lithogra-
 phier les dits documents, à les signer sans & au nom de la dite commune, à faire imprimer ou lithographier les règlements sur les coupons attachés
 aux dits bons & y apposer la signature de la dite commune.

de l'avis unanime des membres qui m'ont nommé de deux
autres sept parties d'ingénieur civil (227^o) soit
notre pays au chef de la division pour lui promettre
de se rendre à l'assesseur & représenter la ville de la Couronne
dans l'Association des chefs de police vers 1877 finira
au mois d'août.

Le but de ce rapport de M. M. Compagnie & ce pour leur
Client: Hillier & Mac Machinery Company, au
sujet de l'établissement d'une manufacture de
cette dernière Compagnie dans les limites de la ville
à certaines conditions suivantes.

Proposer M. Oscar Desjardins Secrétaire pour M. A.
J. A. Dubois: qui a été résolu au principe d'ac-
corder les conclusions de la dite lettre. Apres avoir le conseil
soit de voir représenter à la dite Compagnie qu'il avait passé
notamment l'indivision de deux parties 1^o Deux terrains sur lequel se
rait érigé cette manufacture serait situés par les lots N^o 2 & 3 bornés
au nord par le feu Royce, au sud par la rue Grand, à l'ouest par le lot N^o 7 le propre
de M. J. A. Desjardins & à l'est par la rue Bennett. Quelque raison de ce change-
ment de site est en fait autre que la formation de la partie de la rue N^o 2
où la Compagnie dans le bloc de terrain ci-dessus en terrain leur mentionnés, se
rait mieux dominerait la partie de la rue Grand, ainsi que de la rue N^o
Soudant déjà été formée, et la Compagnie se chargerait de ce terrain bloc de terrain
ou serait par l'agent à payer dans la rue N^o 2, ce terrain a l'agent par un acte de cession.
2^o que la Compagnie devrait indiquer le genre de construction qui sera élevée érigé sur ce terrain et l'élève
que si elle s'oblige de commencer les travaux de construction 3^o que le terrain devrait au moins
le droit accordé à la dite Compagnie à l'endroit qu'elle trouvera le plus avant agencé, un droit
de passage à perpétuité par Communiqué du terrain de la Compagnie aux chemins
de fer traversant le territoire.

Ensemble et approuvé

~~M. Desjardins~~
M. Desjardins
Alexandre Michaud, maire